-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

Le 4 janvier 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 janvier 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Roland Alarie, directeur de police et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier motive son absence pour des raisons personnelles.

Au début de l'assemblée, M. le Maire donne des explications sur la nouvelle procédure que le Conseil adoptera pour les assemblées à venir. Il mentionne que les séances du Conseil seront précédées d'une rencontre avec les chefs de départements entre 8.00 hres et 9.00 hres. Lors de l'assemblée publique, un conseiller pourra demander qu'un item soit discuté en comité privé en fournissant les raisons motivant cette demande.

Liste de comptes No. 122-C
1-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy, conseiller,

Que la liste de comptes No. 122-C soit et est adoptée en retranchant les item 80, 81, 82, 83, 84 et 85 pour un montant de $8,702.89.

ADOPTE.

Règlement No. 203-Z-4
2.-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 203-Z-4 modifiant en partie le règlement No. 203-Z-3 de manière à prohiber les habitations unifamiliales jumelées sur la rue Versailles comprises dans la zone U-21 du plan directeur de la Ville portant le numéro 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires soit tenue le 18 janvier 1970 à 7.00 heures P.M.

Sympathies à la famille J.A. Mongrain.
3-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente à Mme J.A. Mongrain ainsi qu'à sa famille ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de M. J.A. Mongrain.

ADOPTE.

Le 4 janvier 1971.

A l'item engagement d'un nouveau policier, le conseiller Gaston Cormier demande au Maire de reporter ce sujet en comité privé, vu que des questions très personnelles peuvent être posées au directeur de police. M. le Maire et les autres conseillers sont favorables à cette demande.

Ajournement de l'assemblée 4-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure, soit vers 11.30 hres.

ADOPTE.

Vers 11.30 hres le Conseil se réunit de nouveau afin de statuer sur l'engagement d'un nouveau policier.

Engagement d'un nouveau policier 5.-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Raymond Germain soit engagé comme policier au sein du corps de police de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 6 mois, débutant le 10 janvier 1971 au salaire hebdomadaire de $70.00.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Jacques Carle soit engagé pour une période de 6 mois comme policier au salaire de $70.00 par semaine.

CONSIDERANT qu'il y a amendement à la proposition principale, Son Honneur le Maire demande le vote sur l'amendement.

Votent pour l'amendement, les conseillers Gaston Cormier, Claude Masson.

Votent contre l'amendement, les conseillers P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et Henri Guilbert.

A la suite de ce vote, Son Honneur le Maire déclare la contreproposition rejetée.

Une deuxième contreproposition est amenée sur la table, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roger Champagne soit engagé comme policier pour une période de 6 mois au salaire de $70.00 par semaine. Cette contreproposition ne trouve pas de secondeur et de ce fait même, est rejetée.

Le 4 janvier 1971.

En troisième contreproposition, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Réjean-Pierre Chrétien soit engagé comme policier pour une période de 6 mois au salaire de $70.00 par semaine.
Cette contreproposition ne trouve pas de secondeur et est rejetée par le fait même.

Son Honneur le Maire demande s'il y a d'autre contreproposition. Voyant que aucun échevin ne veut apporter de contreproposition à la proposition principale, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare la proposition principale sur l'engagement de M. Raymond Germain, adoptée.

Ministère de la Santé.

Le Ministère de la Santé présente au Conseil un rapport découlant d'une étude sur le problème de la disposition des déchets ménagers de même que la cueillette de ces déchets dans la région de Trois-Rivières.
A la suite de ce rapport, Son Honneur le Maire fait part qu'avant de donner suite, qu'une réunion des Conseils de Ville de Trois-Rivières-Ouest, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine soit projetée afin de connaître les vues sur le problème de la disposition des déchets ménagers.

Entreprises Futura Inc.

Les Entreprises Futura Inc. offrent leurs félicitations au nouveau Conseil et expriment le désir de le rencontrer dans le plus bref délai possible pour discuter du projet d'usine de transformation des ordures ménagères.

Labrecque, Vézina & Associés

La Firme d'Ingénieurs-Conseils, Labrecque, Vézina & Associés présente un rapport sur une étude entreprise sur notre conduite d'amenée d'eau des puits existants jusqu'au réservoir. A ce rapport, l'ingénieur M. Roland Lottinville fournit quelques explications supplémentaires.

Université du Québec à Trois-Rivières.

L'Université du Québec à Trois-Rivières présente un projet d'un plan directeur pour l'implantation de services récréatifs d'équipements sportifs et socio-récréatifs à être développés à Trois-Rivières en fonction des besoins immédiats et futurs. Ce projet sera discuté de nouveau lors de la prochaine assemblée.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 11 janvier 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 janvier 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Roland Alarie, directeur de police.

Liste de comptes No. 123-C 5-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste de comptes No. 123-C pour un montant de $2,919.12 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Règlement No. 190-A-1, règlement des loisirs 7-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 190-A-1 concernant le département des loisirs et la Commission des Loisirs dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Ouverture des soumissions pour obligations

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier procède à l'ouverture des soumissions.

1.- Banque Canadienne Nationale, Credit Québec Inc., Florido, Matteau Inc., Grenier, Ruel Inc.
Achat: 96.22%, émission: $90,500.00 à 8½%, 1-2-72 à 1981; $150,500.00 à 8½%, 1-2-1981; $54,000.00 à 8½%, 1-2-1991.

Banque Provinciale & Molson Rousseau & Compagnie Ltée,
Achat: 96.65%, émission: $78,000.00 à 8½%, 1-2-72 à 1980; $217,000.00 à 8½%, 1-2-1981.

Raymond Camus Inc.
Achat: 96.95%, émission: $90,500.00 à 8½%, 1-2-72 à 1981; $104,500.00 à 8½%, 1981; $100,000.00 à 9%, 1981.

Tassé & Associés Ltée.
Achat: 96.34%, émission: $295,000.00 à 8½%, 1972 à 1981.

Cliche & Associés
Achat: 98.02%, émission; $295,000.00 à 9%, 1-2-72 à 1981.

Oscar Dubé & Cie Inc., J.A. Laflamme Ltée, Corporation de Prêt du Québec.
Achat: 98.13%, émission: $90,500.00, 1-2-72 au 1-2-81; $204,000.00 1-2-81.

Le 11 janvier 1971.

M. Marc Tessier, Gérant fait part au Conseil qu'avant de statuer sur une des soumissions présentées, on doit les soumettre au Ministère des Affaires Municipales afin que ces derniers calculent le rendement et qu'ils nous dictent une ligne de conduite pour l'acceptation d'une soumission.

On suggère d'ajourner cette assemblée à mardi, le 12 janvier 1971, à 7.30 hres P.M. pour statuer sur le plus bas soumissionnaire.

Rescinder la résolution engagement d'un policier.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la résolution No. 5-71 passée et adoptée le 4 janvier 1971, engageant M. Raymond Germain, soit rescindée.

ADOPTE.

Engagement - nouveau policier.

M. Gaston Cormier, conseiller, demande que ce cas soit discuté en comité privé, considérant qu'il peut y avoir des questions personnelles à discuter.
M. le Maire et les conseillers accèdent à la demande de M. Cormier.

ouverture des soumissions - assurance groupe

M. Marc Tessier, C.A., Gérant, fait mention qu'il a reçu quatre soumissions concernant l'assurance groupe. Il recommande qu'avant de statuer sur ce projet, il aimerait soumettre les différents plans aux employés municipaux.

projet - plan directeur

Après avoir pris connaissance du plan soumis par l'Université du Québec, il est suggéré de reporter cet item après l'adoption du budget 1971.

Règlement 200-S-6
9-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-6 traitant de la destination respective ayant façade aux voies publiques, Boulevard Mauricien, Côte Richelieu, et Ave Jean XXIII soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Avis de motion - règlement de circulation

Le conseiller P.E. St-Arnault donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement devant modifier le règlement de circulation présentement en vigueur.

Biffage de taxes - Presbytère Ste-Marguerite
10-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la maison située au 5460 Chemin Ste-Marguerite, appartenant à la Corporation Episcopale du Diocèse de Trois-Rivières soit exempt des taxes foncière, générale et spéciale pour l'année 1971.

ADOPTE.

Le 11 janvier 1971.

Ajournement de l'assemblée 11-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure.

ADOPTE.

Vers 11.00 hres, le Conseil se réunit de nouveau pour discuter de l'engagement d'un nouveau policier.

Engagement de policiers 12-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède immédiatement à l'engagement de deux policiers dont un suivra un cours à l'Institut de Police immédiatement.

ADOPTE.

Engagement d'un premier policier 13-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Marcel Lapointe soit engagé comme policier de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 6 mois au salaire de $70.00 par semaine.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Roger Pélissier soit engagé comme policier au sein de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 6 mois au salaire de $70.00 par semaine.

CONSIDERANT qu'il y a une contreproposition à la proposition principale, Son Honneur le Maire demande le vote.
Votent pour: MM. les conseillers Gaston Cormier, Gérard Landry,

Votent contre: les conseillers Claude Masson, Jean-Guy Roy, Henri Guilbert et P.E. St-Arnault.

Après le résultat du vote, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare la proposition principale adoptée.

Le 11 janvier 1971.

Engagement d'un deuxième policier.
14-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Jacques Carle soit nommé policier au sein de la Sûreté de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 6 mois au salaire de $70.00 par semaine.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Roger Champagne soit nommé policier au sein de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 6 mois au salaire de $70.00 par semaine.

CONSIDERANT une contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.
Pour la contreproposition: les conseillers Gérard Landry, Henri Guilbert;
Votent contre: les conseillers Gaston Cormier, P.E. St-Arnault, Claude Masson et Jean-Guy Roy.

A la suite de ce vote, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare la contreproposition rejetée.

Il demande aux conseillers s'il n'y a pas d'autre contreproposition.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Roger Pélissier soit engagé comme policier au sein de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 6 mois au salaire de $70.00 par semaine.

CONSIDERANT cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.
Votent pour: les conseillers Gérard Landry et Jean-Guy Roy.

Votent contre: les conseillers Gaston Cormier, P.E. St-Arnault, Henri Guilbert et Claude Masson.
A la suite de ce vote, Son Honneur le Maire déclare la contreproposition rejetée.
Voyant qu'il n'y a pas d'autre contreproposition, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin proclame la proposition principale adoptée.

Ajournement de l'assemblée
15-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée à mardi le 12 janvier 1971 à 7.30 hres.

ADOPTE.

Le 12 janvier 1971.

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue à 7.30 hres au lieu ordinaire des sessions du Conseil sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin. Etaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Gérard Landry, Claude Masson et Gaston Cormier; tenait aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier.

MM. les conseillers P.E. St-Arnault et Jean-Guy Roy motivent leur absence pour raisons personnelles.

Soumissions - obligations 16-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part au Conseil des résultats des soumissions étudiées par le Ministère des Affaires Municipales.

Banque Provinciale du Canada, arrangement 9.0724
Banque Canadienne Nationale, 9.0982
Tassé & Associés, 9.1269
Raymond Camus, 9.2124
Oscar Dubé, 9.3225
Cliche & Associés, 9.3419.

A la suite de ce rapport, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la soumission présentée par la Banque Provinciale du Canada et par Molson Rousseau Compagnie Ltée, soit acceptée pour l'émission d'obligations de $295,000.00.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

Robert-L. Gouin Maire.

Marc Tessier Greffier.

Le 18 janvier 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 janvier 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Minutes
17-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues le 21 décembre 1970, le 4 janvier 1971 et le 11 janvier 1971 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Renouvellement Homologation - Rue Bellefeuille
18-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'aviseur légal de la Ville soit autorisé à procéder au renouvellement de l'homologation de la rue Bellefeuille pour une période de cinq ans à compter de février 1971.

ADOPTE.

Amendement des règlements - émission $295,000.
19-71

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de $295,000.00, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour un montant en regard de chacun d'eux.

Règlement 77-D	$ 25,000.00
Règlement 125-A	$ 3,000.00
Règlement 180	$ 26,100.00
Règlement 181-A	$ 37,300.00
Règlement 181-A-1	$ 23,800.00
Règlement 192	$ 8,300.00
Règlement 210	$ 7,000.00
Règlement 211	$ 20,700.00
Règlement 212	$ 20,100.00
Règlement 213	$ 34,100.00

Le 18 janvier 1971.

Règlement 214	$ 21,500.00
Règlement 215	$ 9,500.00
Règlement 216	$ 3,000.00
Règlement 218	$ 23,500.00
Règlement 219	$ 15,000.00
Règlement 220	$ 8,100.00
Règlement 221	$ 9,000.00

ATTENDU que pour les fins de ladite émission il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels les obligations sont émises, il est par conséquent,

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu afin que chacun d'eux soit conforme à ce qu'il est stipulé ci-bas, et ce à ce qui a trait aux montants d'obligations spécifiés ci-haut en regard à chacun desdits règlements et compris dans l'émission de $295,000.00.

1.- Les obligations seront datées du 1er février 1971;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas à toutes les succursales dans la Province de Québec, de la Banque Provinciale du Canada ainsi qu'au bureau principal de ladite Banque à Toronto, Ontario;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8½% l'an sera payé semi-annuellement le 1er février et le 1er août de chaque année sur présentation et remise à l'échéance des coupons attachés à chaque obligation. Ces coupons seront payables au porteur seulement au même endroit que le capital;

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;

5.- Les obligations seront signées par le Maire et par le Greffier; cependant, la signature du Maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations; un fac-similé de la signature du Maire et du Greffier sera imprimé , gravé ou lighographié sur les coupons d'intérêt;

Que de plus le règlement No. 180 soit et est amendé en remplaçant le tableau d'amortissement mentionné à l'article 4 du règlement par le tableau suivant:

Le 18 janvier 1971.

1.- $ 8,400.00	9.- $14,200.00
2.- $ 9,600.00	10.- $14,800.00
3.- $ 9,600.00	11.- $16,100.00
4.- $10,000.00	12.- $17,300.00
5.- $11,000.00	13.- $19,200.00
6.- $11,400.00	14.- $20,200.00
7.- $12,900.00	15.- $21,600.00
8.- $13,400.00	16.- $22,900.00
	17.- $24,200.00
	18.- $26,000.00
	19.- $27,300.00
	20.- $28,700.00

ADOPTE.

Emission - courte échéance $295,000.00 20-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $295,000.00 fait en vertu des règlements Nos. 77-D, 125-A, 180, 181-A, 181-A-1, 192, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 218, 219, 220, 221, demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix (10) ans en ce qui regarde les amortissements annuels des capitals prévus pour les années 11 à 20 inclusivement au lieu du terme prescrit par lesdits amortissements pour chacun desdits règlements. Chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur emprunt.

ADOPTE.

Nomination - directeur des loisirs 21-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que pour faire suite à une recommandation du Gérant Municipal, M. Jean-Paul Normandin soit nommé Directeur des Loisirs pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au salaire de $50.00 par semaine pour la période scolaire et de $80.00 par semaine pour la période estivale.

ADOPTE.

Le 18 janvier 1971.

Echange de terrains avec M. Gaston Forest 22-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Yves Martin Veillette soit autorisé à préparer un contrat d'échange de terrains avec M. Gaston Forest sur la rue Bellevue. Les terrains à être échangés sont pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest une partie du lot 40-104 pour M. Gaston Forest une partie des lots 40-102 et 40-112.

ADOPTE.

Aux item nomination pour un secrétaire de police et étude des salaires des policiers, M. Jean-Guy Roy demande que ces item soient discutés en comité privé. M. le Maire et MM. les conseillers accèdent à la demande du conseiller Jean-Guy Roy.

Assemblée des électeurs No. 200-S-6 23-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'assemblée des électeurs pour le règlement No. 200-S-6 soit tenue le 28 janvier 1971 au lieu ordinaire des séances du Conseil de 7.00 hres à 8.00 hres.

ADOPTE.

Cadastre Terrasse Duvernay 24-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le plan de subdivision présenté par M. Roger Gélinas, arpenteur portant le No. des minutes 18074B pour le compte de Terrasse Duvernay Inc. soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Félicitations au Maire 25-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Qu'il soit adressé à Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin des félicitations à l'occasion de sa participation au programme "A la manière de" de la station radiophonique CHLN.

ADOPTE.

Syndicat de l'U.C.C.

Le syndicat de l'U.C.C. de Trois-Rivières-Ouest fait part d'une motion de félicitations à l'endroit du nouveau Conseil à l'occasion de leur élection.

Le 18 janvier 1971.

Comité des Loisirs, secteur Duvernay et Terrasse La Montagne

Le comité des loisirs, secteurs Duvernay et Terrasse La Montagne par le président M. J.T.A. Bégin propose au Conseil de nommer comme Directeur des Loisirs un spécialiste en loisirs, soit un récréologue. Cette proposition fait suite à l'adoption du règlement No. 190-A-1 modifiant l'organisation et l'administration des loisirs dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Requête - rue Gélinas

Les propriétaires de la rue Gélinas demandent l'usufruit de la lisière de terrain appartenant à la Ville ne servant pas comme rue. Sera répondu à cette requête que dès le printemps prochain, le service technique pourra déterminer l'emprise de la rue et les résidus de terrain seront remis comme usufruit aux propriétaires riverains.

Association des Radio-Taxi de Trois-Rivières

M. Roland Senéchal, président des radio-taxi de Trois-Rivières présente au Conseil une requête demandant

1.- de réduire le nombre de licences de taxi en vigueur à 7;

2.- que les tarifs d'auto-taxi soient majorés de façon à être uniformes à ceux imposés dans la Cité de Trois-Rivières.

A la suite de cette requête, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin fait part à M. Senéchal que le tout sera discuté à une prochaine assemblée.

Ajournement de l'assemblée.
26-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure, soit vers 11.00 hres P.M.

ADOPTE.

Vers 11.00 hres le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Nomination - secrétaire de police
27-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu 33 applications pour le poste de secrétaire de police et Greffier de la Cour Municipale. Il fit une première sélection et demanda à quatre candidats de venir rencontrer le Conseil, soit MM. Yvon St-Pierre, Yvon Simard, Yves Harnois et Marcel Lesieur. A la suite de cette rencontre, M. Marc Tessier recommande la nomination de M. Yvon Simard. Il est

PROPOSE par le conseiller Jean-Guy Roy,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Yvon St-Pierre soit nommé secrétaire de police et Greffier de la Cour Municipale pour une période de six mois.

Le 18 janvier 1971.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Yvon Simard soit nommé secrétaire de police et Greffier de la Cour Municipale pour une période d'essai de six mois.

A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote. Votent pour la contreproposition, les conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Claude Masson et Gérard Landry. Votent contre, les conseillers Jean-Guy Roy et P.E. St-Arnault.
Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande aux conseillers s'il n'y a pas d'autre contreproposition. Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare la contreproposition soit celle nommant M. Yvon Simard secrétaire de police.

ADOPTE.

Salaire des policiers
28-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil des offres syndicales soumises par le Syndicat des Policiers de Trois-Rivières-Ouest et l'offre patronale soumise par le Gérant. Après discussion, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre patronale proposée par M. Marc Tessier, Gérant-Trésorier soit adoptée pour fins de négociation avec le Syndicat des Policiers de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

Robert-Louis Gouin Maire.

Marc Tessier Greffier.

Le 28 janvier 1971.

Règlement No. 200-S-6

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-6 tenue à 7.00 hres P.M. le 28 janvier 1971, sous la présidence de M. Gaston Cormier; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée.
L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-6, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-6, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Neuf (9) électeurs intéressés étaient présents à l'assemblée, pour demander des éclaircissements sur le règlement.

Huit (8) personnes ont demandé le référendum.

A 8.00 hres P.M., le Président de l'assemblée, M. Gaston Cormier a déclaré l'assemblée levée.

Gaston Cormier
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 1er février 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er février 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Minutes 29-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 janvier 1971 soit et adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Procès-verbal assemblée des électeurs 30-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-6 tenue le 28 janvier 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Retrait du règlement 200-S-6 31-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-6 passé et adopté à la séance du Conseil du 11 janvier 1971 soit retiré considérant qu'à l'assemblée des électeurs tenue le 28 janvier 1971, huit (8) contribuables concernés ont demandé le référendum.

ADOPTE.

Démission Michel Blanchette 32-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la démission de M. Michel Blanchette comme détective pour la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest soit et est acceptée.

ADOPTE

Le 1er février 1971.

Nomination d'un détective

Le conseiller Jean-Guy Roy demande le comité privé afin de discuter de la nomination d'un détective. A ce sujet, Son Honneur le Maire et les conseillers accèdent à sa demande.

Avis de motion - règlement de consolidation

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement devant consolider le déficit accumulé du Parc Industriel de même que l'avance faite par le fonds général au Parc Industriel.

Règlement des taxis

Après discussion, le Conseil demande au directeur de police, M. Roland Alarie de présenter un rapport concernant la modification à être apportée au règlement des taxis.

Vente de gré à gré - terrains Parc Bordeaux 33-71

Considérant que le cessionnaire, M. J. Marcel Laflamme a donné une mainlevée concernant l'utilisation des terrains du Parc Bordeaux;

Considérant que la Ville a le pouvoir de vendre ce terrain pour autres fins que pour un parc, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de vendre de gré à gré le terrain du Parc Bordeaux.

ADOPTE.

Etude hydrogéologique 34-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Qu'une demande soit faite au Ministère des Richesses Naturelles de procéder à une étude hydrogéologique de notre nappe d'eau en prévision des forages de puits artésien futur.

ADOPTE.

Ajournement 35-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure soit vers 11.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 1er février 1971.

A 11.00 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération le sujet suivant:

Nomination d'un détective 36-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Robert Lamy soit nommé détective au sein de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour une période de trois mois et que son salaire soit porté à $120.00 par semaine.

ADOPTE.

Ministère de la Santé.

Le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest est invité à une réunion le 2 février 1971, à 8.00 hres à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières concernant la disposition des ordures ménagères. Cette assemblée a pour but de former un comité intermunicipal afin d'étudier la possibilité d'établir un site communautaire pour les Villes de la Région.

Chartier, Bergeron, Ménard.

Les conseillers juridiques de la Ville de Trois-Rivières-Ouest donnent leur opinion concernant la vente de terrains du Parc Bordeaux.

Rapport du Service de la Police.

Le directeur, M. Roland Alarie fait part au Conseil de son rapport annuel pour l'année 1970 concernant la Sûreté Municipale. Les membres du Conseil en prendront connaissance et à une prochaine assemblée, ils pourront demander des explications supplémentaires.

Rapport annuel du Département Technique.

M. Roland Lottinville, ingénieur soumet aux membres du Conseil son rapport annuel pour l'année 1970. Après étude de ce rapport, les membres du Conseil demanderont des explications supplémentaires.

Rapport de la piscine.

M. Claude Masson, responsable de l'administration de la piscine pour la saison 1970 soumet aux membres du Conseil le rapport des activités.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 8 février 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 février 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 8ième jour du mois de février prochain, 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du budget;

2.- Résolution fixant le taux de la taxe;

3.- Adoption du règlement No. 222 - Terre Panneton;

4.- Résolution adoptant la soumission de Laurentide Ready Mix - Terre Panneton;

5.- Avis de motion - règlement code de prévention;

6.- Résolution demandant à la Commission Municipale et à la Banque Provinciale un emprunt temporaire de $200,000.00 en attendant la perception des taxes;

7.- Avis de motion - règlement de taxi;

8.- Résolution demandant à la Commission Municipale le renouvellement d'un emprunt temporaire de $250,000.00.

Adoption du budget.
37-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les prévisions budgétaires pour l'année 1971 soient et sont adoptées.

ADOPTE.

Taux de la taxe
38-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le taux de la taxe foncière générale soit porté à $0.95 du $100.-;
Que la taxe spéciale d'aqueduc soit maintenue à $0.35 du $100.-;
Que la compensation d'aqueduc soit portée à $36.00 par logement.

ADOPTE.

Le 8 février 1971.

Adoption - règlement No. 222 39-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 222 concernant la confection d'égout sanitaire, pluvial, chaînes de rues et pavage sur Côte Richelieu et autorisant un emprunt n'excédant pas $29,500.00 à cet effet, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés, soit tenue le 18 février 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Soumission Laurentide Ready Mix 40-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la soumission soumise par Laurentide Ready Mix au montant de $9,105.00 pour la confection d'égout sanitaire et pluvial du règlement No. 222 soit et est acceptée telle que soumise.

ADOPTE.

Avis de motion règlement code de prévention

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement devant prévoir 1 code de prévention des incendies.

Emprunt temporaire $200,000.- 41-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec et à la Banque Provinciale du Canada, un emprunt temporaire de $200,000.00 en attendant la perception des taxes de l'année 1971.

ADOPTE.

Avis de motion règlement des taxis.

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement devant modifier le règlement des taxis existant.

Renouvellement emprunt temporaire $250,000.- 42-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de renouveler l'autorisation d'un emprunt temporaire de $250,000.00 échéant le 7 mars 1971.

ADOPTE.

Le 8 février 1971.

CONSIDERANT que c'est une assemblée spéciale, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande au Conseil s'il n'y a aucune objection à rajouter un item à l'agenda, soit une résolution de principe pour la modification de zonage des lots 138 et 140 en vue de l'implantation d'un Ciné-Parc.
Tous les membres du Conseil se montrent favorables.

Modification de zonage - terrains 138 & 140 43-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection à modifier le zonage des lots 138 & 140 appartenant à M. Armand Charbonneau, en vue de l'implantation éventuelle d'un ciné-parc.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

Robert L. Gouin Maire.

Marc Tessier Greffier.

Le 15 février 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 février 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Roland Alarie, directeur de la police et Yvon Simard, assistant-greffier.

Minutes 44-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les procès-verbaux de l'assemblée régulière tenue le 1er février et l'assemblée spéciale tenue le 8 février soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption - Liste de comptes 45-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de comptes No. 124-C pour un montant total de $13,974.88 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Adoption des mutations 46-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les mutations pour le mois de janvier 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Plaintes au rôle d'évaluation

M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur fait part au Conseil que huit (8) plaintes ont été produites au Greffier dans les délais prescrits par la Loi concernant le rôle d'évaluation déposé le 15 janvier 1971.

Succession Aubry.

Après lecture de la plainte, M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur fait part aux membres du Conseil qu'il ne recommande aucun changement tant qu'à l'évaluation des terrains. A la suite de cet avancé de l'évaluateur, la Succession Aubry, représentée par Mme Thérèse Duberger retire sa plainte.

Le 15 février 1971.

Jean-Jacques Aubry.

Après lecture de la plainte, M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur recommande une diminution de $150.00 dans l'évaluation du terrain seulement, ce qui porte l'évaluation du terrain à $900.00 et la bâtisse à $5,600.00 pour un total de $6,500.00.

Mme André Aubry.

Après lecture de la plainte, M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur recommande de réduire l'évaluation de $4,000.00 soit l'imposition d'une roulotte sur le terrain de Mme André Aubry. L'évaluation est donc portée à $15,250.00.

Mme Laurier Duberger.

Après avoir pris connaissance de la plainte, l'évaluateur recommande que l'évaluation soit portée à $7,150.00 au lieu de $8,750.00.

M. Benoit Gagnon.

Après lecture de la plainte, l'évaluateur recommande de n'apporter aucun changement à l'évaluation de la propriété de ce contribuable.

M. John Mathews

Après lecture de la plainte, l'évaluateur recommande aucun changement à cette évaluation.

M. André Lafrance.

Après lecture de la plainte, l'évaluateur recommande au Conseil de réduire la valeur du terrain de $750.00 soit de le porter à une évaluation de $1,000.00 et la bâtisse à $17,450.00 pour un montant total de $18,450.00.

Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Après lecture de la plainte, l'évaluateur recommande de modifier l'évaluation de la propriété Technical Plastic à $3,100.00 au lieu de $19,900.00.

Homologation du rôle 47-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, Conseiller,

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1971 portant une valeur imposable de $27,023,750.00 et une valeur non imposable de $7,731,600.00 soit et est homologué tel que revisé lors de l'audition des plaintes.

ADOPTE.

Amended 26-7-71 $27,020,500.00 #71

Le 15 février 1971.

Nomination d'un Pro-Maire 48-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Henri Guilbert soit nommé Pro-Maire pour un terme de trois mois.

ADOPTE.

Renouvellement contrat - Roland Alarie. 49-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à la Cité de Trois-Rivières de renouveler le contrat du Lieutenant Roland Alarie comme directeur de police de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour une période de trois mois et ce à compter du 6 mars 1971.

ADOPTE.

Comité intermunicipal - ordures ménagères 50-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit délégué pour siéger sur le Comité Intermunicipal pour la disposition des ordures ménagères.

ADOPTE.

Résolution 276-70 rescindée 51-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution 276-70 passée et adoptée le 23 novembre 1970 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Contrat location de terrain Gaston Cormier 52-71

A cette résolution, le conseiller Gaston Cormier se retire de la discussion.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer un contrat de location de terrain de M. Gaston Cormier pour la somme nominale de $1.00 et autoriser le Maire à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Le 15 février 1971.

Servitude nouveau puits 53-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le notaire Yves Martin-Veillette soit autorisé à préparer un contrat de servitude de passage et d'enfouissement de conduites d'eau sur le terrain de M. Achil. Doucet en vue de la construction d'un nouveau puits.

ADOPTE.

Adoption des salaires 54-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le salaire de M. Marc Tessier, Gérant, de M. Roland Lottinville, ingénieur, de M. J. Emilien Launier, chef des pompiers et de Mme Lucille Girard, secrétaire soient et sont adoptés tels que prévus au budget.

ADOPTE.

Répartitions 55-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les répartitions et taxes spéciales pour l'année 1971 soient et sont adoptées telles que ci-après énumérées:

Règl.	Montant à percevoir	Facteur	Indice
63-N-2	275.67	Superficie	0.156/100 p.c.
73 B	355.61	Pds. lin.	0.165 pd. lin.
77 B	20,510.84	Superficie	1.18/100 p.c.
77 C	5,289.50	Superficie	.842/100 p.c.
77 D	6,173.90	Superficie	.577/100 p.c.
78	3,800.00	Eval. totale	0.711/100. éval.
78 A & N	6,266.63	Superficie	1.752/100 p.c.
88	2,514.43	pds. lin.	.37 pd. lin.
88 N	5,593.25	Superficie	0.274/100 p.c.
88-N-1	139.95	Superficie	0.359/100 p.c.
89, 89 A & 89 N	37,312.74	Eval. totale	0.43 /$100 éval.

Le 15 février 1971.

Règl.	Montant à percevoir	Facteur	Indice.
97	5,215.54	Superficie	1.05/100 p.c.
100-101N	6,245.16	Superficie	0.759/100 p.c.
101	4,237.63	Total	
107 A & B	8,741.95	Eval. totale	0.323/$100. eval.
107 C & D	8,969.49	Superficie	0.483/100 p.c.
109	5,965.64	Superficie	1.267/100 p.c.
112 N	834.67	Superficie	0.37/100 p.c.
125 A	692.95	Eval. totale	0.576/$100. éval.
128	1,326.20	Eval. totale	1.876/$100. ev. ter.
137-N-1	13,205.67	Superficie	1.443/100 p.c.
137-N-2	8,427.66	Superficie	0.912/100 p.c.
148-N-1	271.86	Superficie	0.297/100 p.c.
152-N-1	317.17	Superficie	0.46/100 p.c.
152-N-4A(a)	3,428.63	Pds. lin.	1.165/pd. lin.
152-N-4A(b)	1,714.30	Pds. lin.	0.821/pd. lin.
154-N & 168N	2,028.24	Eval. totale	0.851/$100. éval.
169	1,631.16	pd. lin.	0.793/pd. lin.
170	1,000.95	Superficie	1.584/100 p.c.
170 A	442.20	Superficie	0.301/100 p.c.
180	27,841.21	Superficie	2.272/100 p.c.
181	1,378.25	Superficie	0.054/100 p.c.
181 A	25,417.87	Superficie	2.412/100 p.c.
181-A-1	10,578.78	Eval. terrain	6.532/$100 ev. ter.
188	4,590.18	Eval. terrain plus 25.00 X 62 locaux	2.522/$100. eva. ter.
192	7,205.67	Superficie	1.82/100 p.c.

Le 15 février 1971.

Règl.	Montant à percevoir	Facteur	Indice
196	3,817.19	pd. lin.	0.484/ pd. lin.
204	698.56	Total	
210	300.90	pd. lin.	0.146/ pd. lin.
211	877.62	Eval. terr.	9.275/$100. ev. ter.
212	852.55	Superficie	2.777/100 p.c.
213	1,454.35	pd. lin.	1.36 pd. lin.
214	915.23	Eval. terrain	0.683/$100. val. ter.
215	401.20	pd. lin.	0.379/pd. lin.
216	125.37	pd. lin.	0.10/pd. lin.
218	1,003.00	Superficie	0.212/100 p.c.
220	338.51	Superficie	0.047/100 p.c.
221	388.71	Superficie	0.058/100 p.c.
	$251,114.74		

LUMIERES DE RUES

Terrasse Duvernay, 2e Sect. A.	679.58	0.071/100 p.c.
Notre-Dame	912.38	0.086/$100. éval.
Pothier	91.23	0.264/$100. éval.
Roberge	43.63	0.075/$100. éval.
Guay-Joly	109.05	0.13 /$100. éval.
Nicol	87.25	0.065/$100. éval.
Caisse Populaire	21.81	Total
Centre d'Achats	570.24	Total
Commission Scolaire	113.06	Total
Beaudry	130.88	0.062 pd. lin.
Lacerte	414.97	0.079/100 pds. car.
Duval-Bellemare	729.90	0.11 /100 pds. car.
Bourassa	321.53	0.21/$100. éval.
Delorimier	1,072.06	0.211/100 p.c.
Gélinas	91.26	0.137/100 p.c.
Val-Mauricie	1,642.30	0.16/$100. éval.
Quadrex	963.71	0.26 /100 pd. car.
Ste-Marguerite	741.60	0.082/$100. éval.
Boul. St-Jean	545.29	0.119/$100. éval.
Terr. Duvernay, 1er Sect.	3,365.36	0.132/$100. éval.
Boischatel	45.63	0.044/100 p.c.

Le 15 février 1971.

Dominicains de Sienne	1,368.58	0.109/ pd. lin.
Matton-Doucet	775.52	0.135/ pd. lin.
Carillon	228.10	0.14 pd. lin.
Richelieu-Gagnon	684.29	0.09 pd. lin.
Belmont	182.48	0.265/100 p.c.
Du Fleuve	151.69	0.11/100 p.c.
Terrasse La Montagne	260.03	0.026/100 p.c.
Terrasse Duvernay, 2e Sect. B.	910.10	0.10/100 p.c.
Rouette	107.03	0.089/$100. éval.
Total à recevoir	$17,360.54	

ADOPTE.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Ciné-Parc 56-71

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a pas d'objection à la délivrance d'un permis pour l'implantation d'un Ciné-Parc à Cinéma Le Baronnet Ltée sur les lots 138 et 140 de plans et livre de renvoi officiels, lesquels lots sont situés à plus de deux milles de toute institution publique et privée.

ADOPTE.

3ième auto patrouille 57-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que sur recommandation du directeur Roland Alarie, la Ville se porte acquéreur d'un troisième véhicule pour auto-patrouille.

ADOPTE.

Soumissions pour auto-patrouille 58-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les deux véhicules présentement en usage soient gardés et que l'auto 1971 nouvellement reçue soit achetée sans échange.
Proposition rejetée faute de secondeur.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Marc Tessier, Gérant soit autorisé à faire la demande de soumissions en vue de l'achat d'une nouvelle auto-patrouille 1971 sans échange et que M. Tessier soit autorisé à faire les négociations avec Trois-Rivières Chevrolet en vue qu'ils acceptent en échange la voiture 1970 au lieu du Pontiac 1968 sur l'auto nouvellement acquise.

ADOPTE.

Le 15 février 1971.

Licences de chiens et de bicyclettes 59-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que sur recommandation du directeur Roland Alarie, le tarif des licences de bicyclettes soit porté de $1.00 à $1.50 et le tarif des licences des chiens soit porté de $2.00 à $3.50.

ADOPTE.

Nom de rue Duberger 60-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la rue située en arrière du Motel Duvernay porte dorénavant le nom de Duberger.

ADOPTE.

Ministère des Affaires Municipales

Sous la signature de M. Richard Beaulieu, Sous-Ministre, la résolution demandant l'émission à courte échéance de l'émission de $295,000.00 est adoptée par le Ministère des Affaires Municipales.

Commission Municipale de Québec

Sous la signature de M. Roger Desaulniers, la Commission Municipale de Québec approuve l'approbation de l'émission à courte échéance de l'émission de $295,000.00.

Terrasse Duvernay

Les propriétaires de Terrasse Duvernay et de Terrasse de la Montagne s'opposent à l'aménagement en site résidentiel de l'emplacement réservé pour un parc à l'extrémité sud de la rue Bordeaux et s'objectent au changement de désignation de l'emplacement. Le Conseil Municipal a pris connaissance de cette lettre et en a avisé les représentants concernés, que des décisions seront prises dans un avenir rapproché.

François Aubry

M. François Aubry, représentant de la Succession Aubry demande au Conseil ses intentions concernant le litige entre les deux parties. M. le Maire fait part que sa requête sera étudiée lors d'une prochaine assemblée.

Mme Laurier Duberger

Mme Laurier Duberger, exécutrice testamentaire de la Succession Aubry parle au Conseil que la Succession Aubry est prête à céder sa part de 5% de terrains pour l'implantation d'un parc. On mentionne également que le contrat de servitude pour services d'eau et d'égout enfouit sur leur terrain, appelé communément la Côte Aubry soit annulé. Le Maire prend bonne note des demandes et le cas sera soumis à une prochaine assemblée.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 18 février 1971.

Règlement
No. 222

Claude Masson
M.A.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 222 tenue à 7.00 hres P.M. le 18 février 1971 sous la présidence de ~~Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin~~; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 222, de la résolution adoptant ledit règlement No. 222, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur le règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare le règlement No. 222 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 1er mars 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er mars 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Yvon Simard, assistant-greffier.

Adoption procès-verbal 61-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 février 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 62-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 18 février 1971 concernant le règlement No. 222, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Liste de comptes 125-C 63-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste de comptes No. 125-C pour un montant de $11,878.33 soit approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Ouverture des soumissions auto-patrouille 64-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part au Conseil des soumissions reçues;

Matte Automobiles pour une Ford Custom $3,318.00;

Sirois Automobiles pour Pontiac Laurentian, $3,712.00;

Trois-Rivières Chevrolet, pour une Chevrolet Biscayne, $3,591.00;

Après avoir pris connaissance de ces soumissions, il est

Le 1er mars 1971.

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire soit celle présentée par le garage Matte Automobiles pour un montant de $3,318.00 soit adoptée.

En contreproposition, M. Henri Guilbert, conseiller propose que la soumission présentée par le firme Trois-Rivières Chevrolet Ltée pour un montant de $3,591.00 soit acceptée.

Cette contreproposition est rejetée faute de secondeur.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande aux conseillers s'il n'y aurait pas d'autre contreproposition. Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale adoptée.

ADOPTE.

Concernant le règlement pour l'adoption d'un code de prévention des incendies, il est suggéré par Son Honneur le Maire de reporter cet item à une prochaine assemblée afin que tous les membres du Conseil puissent prendre connaissance du code national de prévention des incendies.

Lumières de rues - Route 2
65-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie de procéder à l'installation de lumières de rues sur la route 2 à partir du pont de Trois-Rivières jusqu'aux limites ouest de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Règlement des taxis 142-N-2
66-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 142-N-2 concernant le tarif des taxis amendant le règlement 142-N-1 soit et est adopté après les modifications suivantes:

1.- ajouter une considération; considérant qu'il est nécessaire que l'identité du conducteur soit connue des usagers;

2.- l'article 3 devient, la carte d'identité devra être affichée à la vue des usagers dans toutes les voitures de taxi;

Le 1er mars 1971.

3.- l'article 3 devient l'article 4;

4.- l'article 4 devient l'article 5.

ADOPTE.

Boul. Jean XXIII, réduction de vitesse
67-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie de réduire la vitesse à 30 milles à l'heure sur le Boulevard Jean XXIII à partir du Boulevard Mauricien en se dirigeant vers l'est.

ADOPTE.

Adoption salaires des pompiers
68-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un montant de $425.00 pour les mois d'octobre, novembre, décembre 1970 et janvier 1971 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Soumissions habillement des policiers
69-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que des demandes de soumissions publiques soient faites pour l'habillement des policiers pour l'année 1971.

ADOPTE.

Modification d'indice au règlement 212
70-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'indice du règlement 212 soit modifié pour se lire $0.36½ du 100 pieds carrés au lieu de $2.77.7 du 100 pieds carrés.

ADOPTE.

Voyage Régie des Eaux
71-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, ingénieur municipal soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux les plans de travaux publics pour le troisième secteur de Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Le 1er mars 1971.

Contrat entretien Hôtel de Ville 72-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'une demande de soumission soit faite aux entreprises locales pour l'entretien de l'Hôtel de Ville pour l'année 1971.

ADOPTE.

Photographe - mosaïque 73-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la soumission présentée par le Studio Henrichon pour la confection d'une mosaïque du nouveau Conseil pour un montant de $250.00 soit adoptée.

En contreproposition il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'une demande soit faite au Studio St-Cyr pour la confection de la mosaïque.
A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.
Votent pour, les conseillers Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry et Henri Guilbert.
Votent contre, les conseillers Jean-Guy Roy et P.E. St-Arnault.
M. Claude Masson, conseiller apporte un amendement à la contreproposition en mentionnant de demander des prix au Studio Zoli.
Cette proposition est rejetée faute de secondeur.
Son Honneur le Maire demande s'il n'y aurait pas d'autre contreproposition . Considérant qu'aucune autre proposition n'est apportée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare la contreproposition du conseiller Gaston Cormier adoptée.

ADOPTE.

Représentant Bibliothèque Centrale de la Mauricie 74-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Claude Masson, conseiller soit le délégué officiel du Conseil auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.

ADOPTE.

En contreproposition, il est

Le 1er mars 1971.

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. P.E. St-Arnault, soit le délégué officiel du Conseil auprès de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Mauricie.
A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.
Votent pour les conseillers Claude Masson, Jean-Guy Roy.
Votent contre les conseillers P.E. St-Arnault, Gaston Cormier, Henri Guilbert, Gérard Landry.
Son Honneur le Maire demande s'il n'y a pas d'autre contreproposition.
Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale adoptée.

ADOPTE.

Condoléances M. Gilles Rousseau 75-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente à M. Gilles Rousseau ainsi qu'à sa famille ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de Mme Arthur Rousseau.

ADOPTE.

Noms des rues 76-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les noms de Place Cherbourg, Place Dijon, Place Fontainebleau, Place La Rochelle, les noms des rues Colombières, Lisieux, Angers, Clermont, Bergerac, Limoges, Montlieux, Dompierre, Nancy, Epinay, Lille Verneuil soient et sont acceptés pour désigner les futures rues du secteur Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Achat de pompe pour travaux publics

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part au Conseil des soumissions reçues pour l'achat d'une pompe de 3" devant servir aux travaux publics.

La Maison Armand Roy & Fils a soumis un prix pour la pompe seulement de $793.00, incluant la taxe fédérale;

La Maison Launier Ltée, a soumis un prix de $938.00 excluant la taxe fédérale et incluant la pompe, les raccordements et 125 pieds de boyaux de décharge et 20 pieds de boyaux de suction.
Devant la difficulté de mettre en parallèle le prix de la pompe seulement, il est suggéré de demander des nouvelles soumissions pour la pompe et pour des équipements neufs en mentionnant clairement dans la soumission que les prix devraient être séparés pour chaque pièce d'équipement.

Le 1er mars 1971.

Commission Municipale de Québec	Approbation de l'emprunt temporaire de $200,000.00 et approbation du renouvellement de l'emprunt temporaire de $250,000.00.
Ministère des Richesses Naturelles	Acceptation par le Ministère des Richesses Naturelles de faire au cours du printemps un relevé hydrogéologique de notre nappe d'eau.
Direction générale de l'administration municipale	Approbation du budget pour l'année 1971 donnée par le Ministère des Affaires Municipales.

MM. Jean-Jacques et Charles Aubry font part au Conseil que M. François Aubry n'est plus mandaté pour agir comme représentant dans toutes négociations avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Robert H. Sauvé _____ Maire.

Marc Tessier _____ Greffier.

Le 15 mars 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 mars 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

M. Gaston Cormier motive son absence pour des raisons personnelles.

Minutes 77-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 1er mars 1971, soit et adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations 78-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois de février 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Négociateur 79-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les services professionnels de M. Arthur Matteau soient retenus par la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour négocier le contrat de travail entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le Syndicat des Policiers et le Syndicat des Employés Municipaux.

ADOPTE.

Soumissions - pompe de 3"

80-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu de nouvelles offres, une de la Maison Armand Roy & Fils qui maintient son prix original et une autre de la Maison Launier Limitée qui offre un prix pour la pompe seulement de $739.50. La Maison Launier ne soumet pas de prix pour les accessoires nécessaires à la pompe. Il est donc,

PROPOSE par Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'offre de la Maison Armand Roy & Fils au montant de $793.00 soit et est adoptée telle que soumise.

ADOPTE.

Le 15 mars 1971.

Action, taxes non payées 81-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procureur de la Ville prenne actions pour les taxes non payées de 1968 et que les mises en demeure soient prises pour les taxes non payées de 1969 et 1970.

ADOPTE.

Ingénieurs-Conseils - puits 82-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Firme Provencher & Desjardins, Ingénieurs-Conseils soit autorisée à préparer les plans pour le contrôle électrique et électronique des puits et d'en faire la surveillance.

ADOPTE.

Camion Protection Civile 83-71

PROPOSE par P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le camion cédé par la Protection Civile serve à tous les départements pour utilité générale.

ADOPTE.

Barbotteuse 84-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'ingénieur de la Ville soit autorisé à présenter les plans pour la barbotteuse au Ministère de la Santé.

ADOPTE.

Règlement de consolidation No. 230 85-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement de consolidation No. 230 au montant de $293,500.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 29 mars 1971, de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 15 mars 1971.

Mosaïque 86-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu une offre de la Maison Studio St-Cyr pour un montant de $200.00 et que la Maison Henrichon a fait une offre au montant de $250.00. Il est donc,

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire soit le Studio St-Cyr au montant de $200.00 soit et est acceptée telle que soumise.

ADOPTE.

Bill 70, Bill 71. 87-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les autorités municipales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuvent le principe des projets de lois 1970 et 1971 intitulé "Lois favorisant l'accès à la justice et lois des cours municipales". Que le Gouvernement du Québec par son Ministère de la Justice assume seul l'administration de la justice dans la Province y compris la constitution, le coût et l'organisation des tribunaux provinciaux, régionaux ou municipaux de la juridiction tant civile que criminelle ainsi que les procédures en matière civile devant ces tribunaux. Que les cours municipales ou régionales aient juridiction pour entendre les causes parvenant des législations municipales. Que les cours municipales ou régionales soient établies et localisées à l'endroit le plus accessible d'une communauté municipale qu'elles puissent être itinérantes pour atteindre l'objectif de favoriser l'accès à la justice dans le droit et l'équité. Que les municipalités ne conservent que les demandes prévues par le règlement municipal qui ont été payées à la municipalité avant sommation par la cour municipale ou régionale. Ces amendes ne couvrent en fait qu'une partie des dépenses occasionnées par la mise en application des législations municipales du service de la police, des services d'urbanisme et de zonage, le service des permis et de la construction, etc. Que les juges soient nommés à temps plein.

ADOPTE.

Ajournement 88-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure soit vers 11.30 hres P.M.

ADOPTE.

Le 15 mars 1971.

Vers 11.30 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Location d'un backoe 89-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu une offre de M. J.H. Normandin pour la location d'un backoe dans un contrat réparti comme suit: 1ère année, 800 heures garanties à $10.00 l'heure; 2ième année, 900 heures garanties à $10.00 l'heure et la 3ième année 1,000 heures garanties à $10.00 l'heure. Il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin et M. Marc Tessier, Greffier soient autorisés à signer un contrat de trois ans avec M. J.H. Normandin pour la location d'un backoe.

ADOPTE.

Association des Chefs de Police & Pompiers

Sous la signature de M. Guy-Paul Simard, l'Association des Chefs de Police et Pompiers demande à la Ville de Trois-Rivières-Ouest de donner soit une réception ou soit une page de publicité dans le programme lors de l'assemblée annuelle des policiers & pompiers qui se tiendra à Trois-Rivières au mois de mai 1971.

Jeune Chambre de Commerce

La Jeune Chambre de Commerce demande à la Ville de Trois-Rivières-Ouest une page de publicité dans le programme lors de la convention annuelle de la Jeune Chambre de Commerce qui se tiendra à Trois-Rivières.

Tous les départements ont soumis au Conseil Municipal les rapports pour le mois de février. Les membres du Conseil en prendront connaissance et si des questions supplémentaires sont requises, les chefs de département seront disponibles lors de la prochaine assemblée pour répondre aux questions du Conseil.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 22 mars 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 22 mars 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, et M. Yvon Simard, Ass.-Greffier, et M. Roland Alarie.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin, pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 22ième jour du mois de mars 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du plan de cadastre du Cinéma Le Baronnet, re; Ciné-Parc;

2.- Transfert du permis de taxi de M. Martineau à M. Sénécal;

3.- Autorisation au notaire à préparer un bail emphytéotique, re: location de terrain des scouts;

4.- Engagement nouveaux policiers;

5.- Modification de contrat Thomas Bellemare & Fils.

Plan de cadastre, re: Ciné-Parc.

CONSIDERANT qu'il manque des données sur le plan de cadastre du Cinéma le Baronnet, cette résolution sera portée à une assemblée ultérieure.

Transfert permis de taxi

Après discussion, il fût décidé de reporter cet item à une autre assemblée afin de connaître les exploitations du poste de taxi.

Bail emphytéotique 90-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Yves Veillette soit autorisé à préparer un bail emphytéotique de 99 ans au sujet de la location de terrain des scouts.

ADOPTE.

Le 22 mars 1971.

Engagement nouveaux poiiciers

M. P.E. St-Arnault, conseiller demande le comité privé sur cet item en raison du caractère personnel des candidats.

Modification de contrat Thomas Bellemare & Fils

M. P.E. St-Arnault demande le comité privé pour cet item.

Ajournement 91-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'environ une heure, soit vers les 10.30 hres P.M.

Vers 10.30 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Engagement nouveau policier 92-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Réjean Paillé soit engagé comme policier de la Sûreté Municipale.

ADOPTE.

Engagement nouveau policier 93-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Michel Parent soit engagé comme policier de la Sûreté Municipale.

ADOPTE.

Modification de contrat Thomas Bellemare & Fils

Après discussion avec M. Raymond Bellemare, il fût décidé de reporter cet item à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 5 avril 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 avril 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

M. Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 94-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15 mars 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, séance spéciale 95-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 22 mars 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption des mutations 96-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les mutations pour le mois de mars 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Liste de comptes 126-C 97-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la liste de comptes No. 126-C pour un montant de $25,223.45 soit approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Le 5 avril 1971.

Ouverture soumissions - habillement des policiers. 98-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part au Conseil des soumissions reçues:

Cartier Limitée: 10 uniformes $950.00; 10 casquettes de policier, $95.00; 40 chemises manches longues, $278.00; 20 chemises, manches courtes, $119.00; 30 cravates, $37.50; pour un total de $1,479.50;

Mercerie de Luxe: 10 uniformes, $835.00; 40 chemises manches longues, $160.00; 20 chemises manches courtes, $120.00; 30 cravates, $45.00; 10 casquettes, $67.45 pour un total de $1,327.45;

R. Héroux: 10 uniformes: $985.00; 10 casquettes, $129.50.

Le Gérant, Marc Tessier suggère de rejeter la soumission de R. Héroux n'étant pas conforme aux demandes.

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'offre de la Maison Cartier soit adoptée.
Cette proposition est rejetée faute de secondeur.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire soit la Mercerie de Luxe, au montant de $1327.45 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Transfert permis de taxi 99-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le permis de taxi de M. Martineau soit transféré à Trois-Rivières Radio Taxi.

ADOPTE.

Démission Marcel Lapointe 100-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil d'une lettre reçue de M. Marcel Lapointe, policier remettant sa démission comme policier.

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la démission de M. Marcel Lapointe comme policier de la Sûreté Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est acceptée.

ADOPTE.

Le 5 avril 1971.

Référendum 101-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la date du 25 avril 1971 soit retenue pour y tenir le référendum pour le règlement de consolidation No. 230.

ADOPTE.

Cession des Boulevards Jean XXIII et St-Jean 102-71

CONSIDERANT que les Boulevards Jean XXIII et St-Jean sont des artères à caractère provincial surtout depuis l'ouverture de la Transquébécoise;

CONSIDERANT que les Boulevards Jean XXIII et St-Jean sont appelés à être élargis vu l'accroissement de la circulation depuis l'ouverture de la Transquébécoise;

CONSIDERANT le coût élevé de l'entretien des Boulevards Jean XXIII et St-Jean;

CONSIDERANT la capacité financière ne permettant pas d'assumer le coût d'entretien des Boulevards Jean XXIII et St-Jean; il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie en vue de retarder la cession des Boulevards Jean XXIII et St-Jean.

ADOPTE.

Adoption salaire des pompiers 103-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un montant de $77.00 pour le mois de février 1971 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Permis Roland Beaudoin 104-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a pas d'objection à la délivrance d'un permis de la Régie des Alcools d'implantation d'un théâtre d'été à la demande de M. Roland Beaudoin.

ADOPTE.

Le 5 avril 1971.

Artères au Coeur du Québec.
105-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest appui le comité des artères au Coeur du Québec.

ADOPTE.

Ajournement
106-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'environ 45 minutes soit vers les 10.30 hres P.M.

Vers 11.00 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants.

Loisirs
107-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le rapport de M. Jean-Paul Normandin, directeur des loisirs, soit accepté en rayant un préposé aux paniers et deux moniteurs et en garantissant aux employés 25 heures par semaine. plutôt que 40 heures par semaine

ADOPTE.

Avis de motion ligne de construction

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement devant porter la ligne de construction sur la rue Nicol à 30 pieds.

Contrat d'entretien - Hôtel de Ville
108-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant Trésorier fait part aux membres du Conseil des soumissions reçues pour le contrat d'entretien de l'Hôtel de Ville.

La Compagnie Lawrason, pour un montant de $305.40;

Spécialité Beauchamp, $813.05;

Laboratoires Choisy Ltée, $318.86.
Etant donné que la soumission de Laboratoires Choisy est un prix fixe, peu importe la quantité employée en plus et que les deux autres soumissions sont au prix unitaire, M. Marc Tessier recommande le Laboratoires Choisy. Il est

...

Le 5 avril 1971.

108-71 (suite)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'offre de Laboratoires Choisy au montant de $318.86 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Avis de motion zonage, théâtre des Variétés.

M. Henri Guilbert, conseiller, fait part aux membres du Conseil qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement devant modifier le zonage d'une partie du lot 71 faisant partie de la zone RG-4 pour devenir la zone T-2.

Ministère de la Voirie

Le Ministère de la Voirie accuse réception de la résolution demandant de réduire la vitesse sur le Boulevard Jean XXIII à 30 milles à l'heure à partir du Boulevard Mauricien.

Ministère de la Voirie

Le Ministère de la Voirie accuse réception de la résolution demandant l'installation d'un lampadaire sur la route 2 et nous avise qu'il transmet notre requête au service de la circulation pour étude et rapport.

Parade des dix sous ($0.10)

Sous la signature de M. Marcel Boily, Président, la Parade des dix sous ($0.10) demande un octroi pour leur campagne aux autorités de la Ville.

Commission des Accidents du Travail

M. Emilien Launier, incapacité partielle temporaire 50% au 31 décembre 1970, réclamation totale de $1,580.82 et incapacité partielle permanente de 15%, revision à tous les ans.

Corporation des Officiers Municipaux du Québec

La Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec demande une contribution, re: congrès les 19, 20 et 21 mai à l'Hôtellerie Le Baron.

Service du Droit d'Association

Le Commissaire Enquêteur fait part aux membres du Conseil du désistement de la plainte de M. Roland Jutras, M. Yves Harnois et M. Marc Brassard.

Ministère de la Justice

Le Ministère de la Justice accuse réception de notre résolution concernant le bill 70 et 71.

Ministère des Affaires Municipales.

Le Ministère des Affaires Municipales accuse réception de notre résolution concernant le bill 70 et 71.

Le 5 avril 1971.

Pétition

Sous la signature de trente-six joueurs, les deux lignes d'adultes qui jouent au ballon-volant le dimanche soir protestent la décision de se servir du gymnase à des fins d'inscription pour les cours de danse ou pour tout autre fin non sportive.

Remerciements

La famille Arthur Rousseau fait part aux membres du Conseil des remerciements pour le témoignage de sympathies des membres du Conseil lors du décès de Mme Anais Rousseau.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 19 avril 1971,

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 avril 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

Adoption procès-verbal 109-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 5 avril 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Théâtre des Variétés 110-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement modifiant une partie de la zone RG-4 en zone T devenant ainsi la zone T-2 tel que tracé sur le plan directeur portant le No. 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements.

ADOPTE.

Plan de cadastre, Ciné-Parc 111-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas pour le Cinéma Le Baronnet soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

M. Gaston Cormier fait son entrée à la table des délibérations.

Coordonnateur Protection Civile 112-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Marc Tessier, Gérant soit nommé coordonnateur de la Protection Civile pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 19 avril 1971.

Demande de soumissions, 3ième Secteur 113-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, ingénieur municipal soit et est autorisé à demander des soumissions publiques pour la confection de l'égout sanitaire, l'égout pluvial, mise en forme de rues et de chaînes de rues pour le troisième secteur de Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

Location Serex 114-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection à la délivrance d'un permis à court terme de la Régie des Transports à la Compagnie de location Serex.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre, scouts 115-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinas pour le compte des scouts, soit et est adopté tel que soumis.

de Duvernay

ADOPTE.

Avis de motion article 30, règlement 200

M. Henri Guilbert, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement devant modifier l'article 30 du règlement 200 pour permettre des cours latérales de 4 pieds pour tout terrain de 60 pieds de façade et moins.

Permis de construction, scouts 116-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'inspecteur de construction, M. Bertrand Gilbert soit autorisé à émettre un permis sans frais à l'Association Scouts de Duvernay.

ADOPTE.

Avis de motion zonage, Ciné-Parc.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier une partie de la zone RG-11 pour permettre l'implantation d'un Ciné-Parc.

Le 19 avril 1971.

Demande emploi d'été

M. et Mme Gaston Panneton sollicitent un emploi au sein du service des loisirs pour leur fille Lise. Cette lettre sera référée au directeur des loisirs M. Jean-Paul Normandin.

Commission de Police du Québec

La Commission de Police du Québec fait part aux membres du Conseil qu'il procèdera à l'audition de l'appel de M. J. Emilien Launier, ancien directeur de police, le 11 mai 1971 à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 3 mai 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 mai 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Roland Alarie, directeur de police.

Choeur de Chant Les Gais Pinsons 117-71

Le Choeur de Chant Les Gais Pinsons, filiale de Trois-Rivières-Ouest sous la direction de Mlle France Levasseur fait part aux membres du Conseil de l'honneur mérité d'une première place lors d'un concours de chorale tenu récemment dans la région. Après une courte démonstration de leur savoir-faire Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin les remercie bien sincèrement de cette présence et il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que la résolution de félicitations soit adressée à Mlle France Lévasseur, directrice du Choeur de Chant Les Gais Pinsons, filiale de Trois-Rivières-Ouest pour cet honneur à l'endroit de la Municipalité.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal 118-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 avril 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 127-C 119-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes No. 127-C au montant de $12,613.15 soit approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Règlement 200-S-8 120-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-8 modifiant l'alignement de construction de la rue Nicol soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le 3 mai 1971.

120-71 (Suite)

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 17 mai 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Règlement No. 200-S-9
121-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-9 modifiant une partie de la zone RG-11 en zone CM devenant ainsi la zone CM-15 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 17 mai 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption salaire des pompiers
122-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un montant de $66.00 pour le mois de mars 1971 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Assemblée des électeurs.
123-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'assemblée des électeurs pour le règlement No. 200-S-7 adopté le 19 avril 1971 soit tenue le 17 mai 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Conférence Provinciale Municipale
124-71

Reçu le 24-5-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Jean-Guy Roy soit délégué pour représenter le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lors de la Conférence Provinciale Municipale qui sera tenue à Québec le 27 et le 28 mai 1971.

ADOPTE.

Le 3 mai 1971.

124-71
(Suite)

Rescindée 154-71 RS

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Gérant Municipal, M. Marc Tessier soit délégué à la Conférence Provinciale Municipale qui sera tenue à Québec les 27 et 28 mai 1971.

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Gérard Landry soit délégué substitut lors de la Conférence Provinciale Municipale qui sera tenue à Québec les 27 et 28 mai 1971.

ADOPTE.

Nomination d'un détective
125-71

Sous la recommandation de M. Roland Alarie, directeur de la police il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Robert Lamy soit nommé détective en permanence pour la Sûreté Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Permis de danse
126-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le directeur de police M. Roland Alarie soit autorisé à émettre les permis de danse en vertu du règlement No. 102 à raison de $50.00 chacun aux établissements suivants:

Association Athlétique Domtar;
Hôtel Môtel Moulin Rouge;
Restaurant Capri Enr.;
El Toro Piano Bar Enr.

ADOPTE.

Permis de danse, discothèque municipale
127-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le directeur de la police M. Roland Alarie soit autorisé à émettre un permis de danse à titre gratuit à la discothèque municipale de l'Ecole Richelieu, régie par la Commission Municipale des Loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 3 mai 1971.

Octroi - Société Canadienne du Cancer
128-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse un octroi de $10.00 à la Société Canadienne du Cancer.

ADOPTE.

Rapport du référendum
129-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le rapport du référendum du 25 avril dernier soumis par M. Marc Tessier, Gérant Municipal soit et est adopté en y apportant la correction suivante: ajouter 64 bulletins en nombre et en valeurs rejetés.

ADOPTE.

Plan des Scouts
130-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer les plans et le livre de renvoi du cadastre des Scouts, groupe Duvernay.

ADOPTE.

Nomination d'un Pro-Maire
131-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Jean-Guy Roy soit nommé Pro-Maire pour un terme de trois mois.

ADOPTE.

Site parc de baseball
132-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le terrain de baseball de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit localisé dans le Parc Industriel au sud de la rue St-Joseph et à l'est de la rue Sidbec.

ADOPTE.

Le 3 mai 1971.

Ajournement 133-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure, soit vers 11.30 hres P.M.

ADOPTE.

Parc & Rues Conrad David 134-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer un acte pour la cession du parc et de certaines rues de la Société Conrad David et autoriser Son Honneur le Maire à signer l'acte pour et au nom de la Ville.

ADOPTE.

Plan de cadastre Gaston Panneton 135-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. Gaston Panneton préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur, soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Avis de motion Règlement de zonage.

M. Claude Masson, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement en vue de détacher lot 161-233 de la zone M-8 en zone U et le lot P.-162 de la zone M-8 en zone habitations jumelées.

Avis de motion règlement de zonage

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement en vue de détacher le lot 143-7 de la zone RG-9 en zone CG.

Institut de Police du Québec

L'Institut de Police du Québec invite le directeur Roland Alarie accompagné d'un délégué du Conseil Municipal à la promotion du 7 mai 1971 qui a lieu à Nicolet.

Cité des Trois-Rivières

La Cité des Trois-Rivières avise les membres du Conseil de leur approbation pour le raccordement du réseau d'aqueduc.

Le 3 mai 1971.

Député de Trois-Rivières

M. Guy Bacon remercie les autorités de Trois-Rivières-Ouest à la suite de la résolution No. 105-71 relativement au réseau routier régional.

Ligue des propriétaires

La ligue des propriétaires de Terrasse Duvernay fait part aux membres du Conseil de son opposition au projet d'ouverture de la rue Picardie vers la Terrasse La Montagne. Cette requête est contre-signée de vingt-huit (28) propriétaires de Terrasse Duvernay.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 14 mai 1971.

Assemblée du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 14 mai 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée: MM. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gérard Landry, et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations: M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, ass.-greffier.

M. P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

L'assemblée débute par la lecture de l'avis de convocation des sessions spéciales et du certificat. Comme il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée a pour but la prise en considération les sujets suivants:

1.- Avis de motion - règlement Côte Rosemont, $46,000.00;

2.- Avis de motion - les rues Terrasse Rosemont, $188,000.00;

Avis de motion Côte Rosemont

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt pour pourvoir à la confection de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme de la Côte Rosemont pour un montant n'excédant pas $46,000.00.

Avis de motion Terr. Rosemont

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement devant pourvoir à la confection d'égouts sanitaire et pluvial, mise en forme, pavage et éclairage et chaînes de rues dans le Secteur Terrasse Rosemont .

Sur ce l'assemblée est levée.

Jean Guy Roy Pro-Maire.

Marc Tessier Greffier.

Le 17 mai 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 mai 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, ass.-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Roland Alarie, directeur de police.

Le conseiller P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 136-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 mai 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Règlement 200-S-10 137-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-10 diminuant les lignes latérales de 6 à 4 pieds sur les terrains de 60 pieds et moins soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 27 mai 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption des mutations 138-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'avril 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE

Le 17 mai 1971.

Heures d'arrosage
139-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les heures d'arrosage des parterres et de remplissage des piscines soient limitées entre 7.00 hres et 9.00 hres P.M. du 1er juin au 1er septembre 1971.

ADOPTE.

Jeux d'Hiver 1972
140-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE à l'unanimité,

Que le Conseil de Ville de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la candidature de la Ville de Shawinigan pour y tenir les Jeux d'hiver de 1972.

ADOPTE.

3ième poste de taxi
141-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Gérald Lechasseur soit autorisé à tenir un poste de taxi chez Trois-Rivières Boatman.

ADOPTE.

Adoption des états financiers 1970
142-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les états financiers 1970 présentés par le Gérant-Trésorier M. Marc Tessier soient et sont adoptés tels que lus.

ADOPTE.

Soumissions Terr. Duvernay
143-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu cinq soumissions pour la Terrasse Duvernay, 3ième Secteur.

Dollard Construction au montant de $72,274.55;

Pavage Nicolet, $98,000.00;

Anatole Proulx, $64,389.00;

Jean-Paul Doyon, $73,998.50;

De L'Orme Construction, $63,079.25;

Le 17 mai 1971.

Il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit De L'Orme Construction au montant de $63,079.25 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Plan de cadastre, Succ. Camiré
144-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par la firme Gariépy et Michaud pour le compte de la Succession Joseph Camirè soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Demande soumissions, rapiéçage des rues
145-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'une demande de soumissions soit faite aux entreprises de la région pour le rapiéçage des rues.

ADOPTE.

Avis de motion pavage et éclairage, rue Estérel

M. Claude Masson, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de $25,000.00 pour le pavage et l'éclairage de la rue Estérel.

ADOPTE.

Adoption du règlement 200-S-11
146-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-11 agrandissant par amendements les deux zones unifamiliales U-19 et U-18 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Excavation Fossé Lacerte
147-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'une demande soit faite au Ministère du Drainage de procéder à l'excavation du fossé Lacerte dans la partie sud du Boul. Royal.

ADOPTE.

Le 17 mai 1971.

Michel de Lavoie
1955 Blvd

Soldes des différents règlements 148-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce aux soldes des règlements suivants:

78-N-1	$ 7,500.00
100	$ 2,900.00
101	$ 702.32
109	$ 4,600.00
175	$12,889.46
188	$ 5,700.00
190-B	$ 9,200.00
201	$13,400.00

ADOPTE.

Adoption du règlement 200-S-12 149-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-12 modifiant une partie de la zone RG-9 en zone CG devenant ainsi la zone CG-34 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 27 mai 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Avis de motion modification règlement 200

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée une demande en vue de modifier le règlement No. 200 pour interdire toute construction si le service d'eau n'est pas extensionné.

Permis de danse Le Domaine Inc. 150-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le directeur de police M. Roland Alarie soit autorisé à émettre un permis de danse en vertu du règlement No. 102 en raison de $50.00 à l'établissement Le Domaine Inc.

ADOPTE.

Vêtements - détective 151-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson,Conseiller,

Que la Ville verse une allocation vestimentaire de $250.00 au détective M. Robert Lamy.

ADOPTE.

Le 17 mai 1971.

Adoption du règlement 225
152-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 225 permettant le prolongement de la Côte Rosemont jusqu'au Boulevard Jean XXIII soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 27 mai 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE

Remerciements aux Aigles
153-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que des remerciements soient adressés au Club de Baseball Les Aigles de Trois-Rivières pour la journée consacrée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le 16 mai 1971.

ADOPTE.

Résolution 124-71 rescindée
154-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution No. 124-71 parue et adoptée le 3 mai 1971 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Conférence Provinciale Municipale
155-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Claude Masson soit délégué pour représenter le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lors de la Conférence Provinciale Municipale qui sera tenue à Québec le 27 et le 28 mai 1971.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Gérard Landry soit délégué pour représenter le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest lors de la Conférence Provinciale Municipale qui sera tenue à Québec le 27 et le 28 mai 1971.

Le 17 mai 1971.

A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.

Votent pour la contreproposition: M. Jean-Guy Roy et M. Claude Masson;

Votent contre: les conseillers Gérard Landry, Gaston Cormier, Henri Guilbert.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande aux conseillers s'il n'y a pas d'autre contreproposition. Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale, soit celle nommant M. Claude Masson.

ADOPTE.

Avis de motion Terrasse La Montagne

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un projet de règlement d'emprunt de l'ordre de $33,000.00 pour Terrasse La Montagne.

Adoption du règlement 226 156-71 .

Rescindée 259-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 226 concernant la confection d'égout sanitaire, d'égout pluvial, mise en forme, chaînes de rues et pavage sur les rues Côte d'Azur, Monaco, Rosemont et De Boulogne et autorisant un emprunt ne dépassant pas $188,000.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Ajournement 157-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée jusqu'au mardi, 18 mai, 4.30 hres P.M.

ADOPTE.

Mardi, 4.30 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants.

Résolution 132-71 - rescindée 158-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution No. 132-71 passée et adoptée le 3 mai 1971 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Le 18 mai 1971.

Site - Parc de Baseball
159-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le terrain de baseball de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit localisé dans le Parc Industriel au nord et au centre des rues Sidbec, De l'Industrie et St-Joseph.

ADOPTE.

Eau - M. Joseph Pérusse
160-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection à ce que la Cité des Trois-Rivières desserve en eau la résidence de M. Joseph Pérusse.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue du rezonage en CG d'une partie de la zone B-9.

Permis de rénovation - M. Gilles Plante
161-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'un permis de rénovation soit accordé à M. Gilles Plante de la rue De Sienne.

ADOPTE.

Avis de motion lots 35-17 et 35-18

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue du rezonage en CG des lots 35-17 et 35-18.

Cadastre Bernard Montour
162-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par la Maison Gariépy & Michaud pour le compte de Bernard Montour soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Le 18 mai 1971.

Rue 59-1
163-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer un contrat en vue de la cession de la rue 59-1 appartenant à M. Bernard Montour à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour une valeur nominale de $1.00

ADOPTE.

Avis de motion renonage B-5 en U et P.

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement modifiant la zone B-5 en U et P.

Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie

La Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie demande au Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest une publicité à l'intérieur de leur programme lors du congrès annuel qui se tiendra prochainement.

Fédération des Oeuvres

La Fédération des Oeuvres demande au Conseil Municipal un octroi pour leur campagne qui s'ouvrira bientôt.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales informe le Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest qu'il approuve l'ouverture de la rue Bordeau et de la rue Picardie à 50 pieds.

Ministère de la Voirie

Le Ministère de la Voirie avise le Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest son approbation d'allonger de 1,500 pieds la zone de 30 milles à l'heure sur le Boulevard Jesn XXIII.

Sur ce l'assemblée est levée.

Jean Guy Roy. Pro- Maire.

Marie Lessard Greffier.

Le 17 mai 1971.

Règlement 200-S-7 Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-7 à 7.00 hres P.M. le 17 mai 1971 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-7, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-7, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que les articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ce règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée M. Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 200-S-7 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Règlement 200-S-8 Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-8 tenue à 7.00 hres P.M. le 17 mai 1971 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-8, la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-8 de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que les articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 200-S-8 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 17 mai 1971.

Règlement 200-S-9 Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-9 tenue à 7.00 hres P.M. le 17 mai 1971 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-9, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-9, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que les articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ce règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 200-S-9 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 27 mai 1971.

Règlement 200-S-10 Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement 200-S-10 tenue à 7.00 hres P.M. le 27 mai 1971 sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-10, la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-10, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement No. 200-S-10 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 27 mai 1971.

Règlement 200-S-11 Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-11 tenue à 7.00 hres P.M. le 27 mai 1971 sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-11, la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-11, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement 200-S-11 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Règlement 200-S-12 Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-12 tenue à 7.00 hres P.M. le 27 mai 1971 sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-12, la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-12, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement No. 200-S-12 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 27 mai 1971.

Règlement 225

Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 225 tenue à 7.00 hres P.M. le 27 mai 1971 sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 225, la résolution adoptant ledit règlement No. 225, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement No. 225 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Règlement 226

Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 226 tenue à 7.00 hres P.M. le 27 mai 1971 sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 226, la résolution adoptant ledit règlement No. 226, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement No. 226 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Marc Tessier
Secrétaire.

Le 1er juin 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er juin 1971, sous la présidence du Pro-Maire, le conseiller Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 1er jour du mois de juin 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1.- Adoption des minutes des séances du 14, 17 et 18 mai 1971;

2.- Adoption des procès-verbaux des assemblées des électeurs;

3.- Adoption du règlement No. 200-S-13;

4.- Adoption du règlement No. 200-S-14;

5.- Adoption du règlement No. 200-S-15;

6.- Résolution pour émettre un permis de danse à M. Jacques Livernoche, re: Salle Duvernay et La Bavaroise;

7.- Résolution autorisant l'ingénieur à présenter les plans à la Régie des Eaux, Terrasse La Montagne;

8.- Nomination d'un secrétaire-opérateur, département de police.

Adoption procès-verbaux 164-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les procès-verbaux des séances du 14, 17 et 18 mai 1971 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux, assemblées des électeurs 165-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal des assemblées des électeurs tenues le 17 mai 1971 concernant les règlements No. 200-S-7, 200-S-8, 200-S-9, 200-S-10 200-S-11, 200-S-12, ainsi que les règlements No. 225 et 226 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 1er juin 1971.

Adoption règlement No. 200-S-13
166-71

Rescindée 209-71 JS

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-13 modifiant une partie de la zone B-9 soit les lots 16-156 et 16-157 en zone CG devenant ainsi la zone CG-35 du plan directeur No. 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 200-S-14
167-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-14 modifiant une partie de la zone U-4 en zone CG devenant ainsi la zone CG-36 du plan directeur No. 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 200-S-15
168-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-15, règlement annulant par amendements la destination de l'étendue de la zone B-5 par la création d'une zone P devenant la zone P.-28 ainsi par l'agrandissement des zones U-7, U-8, U-9 et U-10 du plan directeur portant le No. 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Permis de danse, Jacques Livernoche
169-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le permis de danse à M. Jacques Livernoche pour la Salle Duvernay et la salle La Bavaroise soit retardé tant et aussi longtemps que le litige entre M. Livernoche et la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne sera pas réglé.

ADOPTE.

Plans, Régie des Eaux, Terrasse La Montagne
170-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux, les plans d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc de la Terrasse La Montagne.

ADOPTE.

Le 1er juin 1971.

Secrétaire de police 171-71

En raison du caractère personnel des candidats, le conseiller Claude Masson demande le comité privé sur cet item.

Ajournement 172-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'environ une heure, soit vers les 10.30 hres.

ADOPTE.

Vers les 10.30 hres, le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération le sujet suivant:

Secrétaire de police

Le Conseil manifeste l'intention de rencontrer personnellement les candidats lors de la prochaine assemblée avant de prendre une décision.

L'Association des Officiers en Bâtiment du Québec

Sous la signature de son président, l'Association des Officiers en Bâtiment du Québec demande au Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest une contribution de $100.00 pour son congrès qui sera tenu en octobre prochain.

Comité des Fêtes Nationales

Le Comité des Fêtes Nationales demande au Conseil Municipal de donner une réception le 20 juin 1971 à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Festival de la Chanson de Granby.

Le Festival de la Chanson de Granby demande au Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest une collaboration publicitaire pour son festival de la chanson qui se tiendra prochainement.

Légion Canadienne

L'exécutif de la filiale 35 de la Légion Canadienne invite le Conseil Municipal au dévoilement du monument sur le lot des anciens combattants au cimetière St-Michel de Trois-Rivières, dimanche le 13 juin 1971 à 14.30 hres.

Le 1er juin 1971.

Terrain de base-ball, arrêt-balle

M. Roland Lottinville fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu deux offres, soit une de Armand Roy & Fils se chiffrant à $490.00 pour le matériel et $700.00 pour le temps pour un total de $1,090.00 et de M. Montour au montant de $445.00 pour le matériel et de $400.00 pour le temps, totalisant $845.00. Les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, P.E. St-Arnault, Henri Guilbert et Gérard Landry donnent un accord de principe pour accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit M. Paul-Emile Montour pour un montant de $845.00.

Eclairage, parc de baseball

L'ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville fait part aux membres du Conseil que le coût total pour l'éclairage du parc de baseball comprenant luminaires, poteaux, supports, installation, filage électrique, etc... se chiffrerait à une somme d'environ $6,000.00 à $6,500.00. Le Conseil Municipal prendra une décision si oui ou non on posera l'éclairage au parc de baseball à la prochaine assemblée.

Pompe, puits # 1

L'ingénieur Municipal, M. Roland Lottinville fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu deux offres pour l'achat d'une pompe pour le puits No. 1, une venant de la Compagnie Crane pour un montant de $1,330.00 et une seconde de marque Johnson pour un montant de $1,650.-. Le Conseil est d'accord à l'unanimité pour accepter l'offre du plus bas soumissionnaire, soit la Compagnie Crane au montant de $1,330.00.

Sur ce l'assemblée est levée.

Jean Guy Roy Pro-Maire

Marc Tessier Greffier.

Le 7 juin 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 juin 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gérard Landry Gaston Cormier et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur et M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction.

Adoption procès-verbal
173-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1er juin 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Liste de comptes
128-C
174-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste de comptes No. 128-C au montant de $37,453.70 soit approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Kiosque d'informations
175-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Claude Filion soit autorisé à exploiter un kiosque d'informations en bordure de la route 2 dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Règlement 200-S-16
176-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-16 règlement accessoire au règlement de construction et de zonage No. 200 traitant de restrictions d'émission de permis de construction pour les terrains non longés par au moins une voie publique et par une conduite d'aqueduc publique soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.
Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 17 juin 1971, de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 7 juin 1971.

Adoption salaire des pompiers 177-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un total de $178.00 pour les mois d'avril et mai soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Arrêt-Balle 178-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Maison P.E. Montour soit autorisée à confectionner un arrêt-balle au montant total de $845.00.

ADOPTE.

Nomination opérateur, département de police 179-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a retenu deux applications pour le poste d'opérateur au département de police. Il demanda à M. Yves Champoux et Paul Garceau de se présenter devant les membres du Conseil. A la suite de cette rencontre, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Yves Champoux soit nommé opérateur du département de la police.

ADOPTE.

Pompe, puits # 1 180-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu deux offres pour l'achat d'une pompe pour le puits # 1, une première de la Compagnie Crane au montant de $1,330.00 et une seconde de la Compagnie Johnson au montant de $1,650.00, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit la Compagnie Crane pour un montant de $1,330.00 soit et est adoptée telle que soumise.

ADOPTE.

Le 7 juin 1971.

Contrat Irving
181-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer un contrat de cinq ans avec la Compagnie Irving pour l'achat de gazoline.

ADOPTE.

Suspension Pierre Harnois
182-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'à la suite d'un rapport du directeur de police, l'agent Pierre Harnois soit l'objet d'une suspension sans solde pour une période de trois jours.

ADOPTE.

Eclairage - parc de baseball
183-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'ingénieur municipal soit autorisé à procéder pour l'installation de lampadaires pour l'éclairage du parc de baseball.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'installation de l'éclairage du parc de baseball soit retardée à l'an prochain.
A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.

Votent pour la contreproposition: les conseillers Gérard Landry et Claude Masson;

Votent contre: les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, P.E. St-Arnault et Henri Guilbert.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande aux conseillers s'il n'y a pas d'autre contreproposition. Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale adoptée.

ADOPTE.

Le 7 juin 1971.

Avis de motion rezonage B-6 en zone U

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant une partie de la zone B-6 et CV en zone U soit unifamiliale de rangée.

Avis de motion zone I-7

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant l'article 24 du règlement No. 200 afin de soustraire de la zone I-7 tous les terrains n'appartenant pas à la Ville, cmmpris dans la zone I-7.

Avis de motion rezonage IP-1 et PJ-11

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier les destinations des zones IP-1 et PJ-11 en zone habitation unifamiliale soit la zone UR-1 et créer la zone R-5.

Félicitations Jeux d'hiver 1972 184-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE à l'unanimité,

Que des félicitations soient adressées au Maire Dominique Grenier de Shawinigan pour l'obtention de la tenue des Jeux d'Hiver 1972.

ADOPTE.

Traverse de piétons - Transquébécoise et Jean XXIII 185-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'une nouvelle demande soit faite au Ministère de la Voirie afin de prévoir une traverse de piétons à l'intersection de la Transquébécoise et Jean XXIII et d'y installer un éclairage adéquat.

ADOPTE.

Ministère de la Voirie

Le Ministère de la Voirie fait part aux membres du Conseil qu'il se voit dans l'obligation d'observer le statu quo concernant la demande de l'entretien, Transquébécoise - Jean XXIII.

Conseil Canadien de la Sécurité

Le Conseil Canadien de la Sécurité Routière fait part aux membres du Conseil d'une mention honorable qui a été décernée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour n'avoir subi aucun décès routier durant l'année 1970.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 10 juin 1971.

Règlement 200-S-13

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-13, tenue à 7.00 hres P.M. le 10 juin 1971 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement 200-S-13 de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-13 de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Onze électeurs intéressés ce sont présentés à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement et ont signé une formule demandant le référendum.

Après vérification, un seul électeur était concerné dans la zone B-9, les autres électeurs étant domiciliés dans des zones contigües.

Considérant que seulement trois propriétaires résident dans la zone B-9 et qui sont concernés dans ledit règlement et qu'un seul de ces trois électeurs est venu s'opposer au règlement No. 200-S-13 à 8.00 hres P.M., le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare que le règlement No. 200-S-13 est approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement 200-S-14

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-14, tenue à 7.00 hres P.M., le 10 juin 1971, sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, assistant-Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement 200-S-14, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-14, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M., le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-14 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 10 juin 1971.

Règlement 200-S-15 Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-15, tenue à 7.00 hres P.M. le 10 juin 1971, sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement 200-S-15, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-15, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M., le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement 200-S-15 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 14 juin 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 14 juin 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les conseillers Jean-Guy Roy, Claude Masson, Henri Guilbert et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur Municipal et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

AVIS SPECIAL vous est donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 14ième jour du mois de juin 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 1971;

2.- Adoption des procès-verbaux de l'assemblée des électeurs du 10 juin 1971;

3.- Résolution pour autoriser le Maire à signer le contrat de Bernard Montour;

4.- Adoption du règlement No. 200-S-17;

5.- Adoption du règlement No. 200-S-18;

6.- Adoption du règlement No. 200-S-19;

7.- Résolution pour autoriser le Maire, le Greffier et le négociateur à signer la convention collective des policiers;

8.- Résolution acceptant la résiliation du contrat de Thomas Bellemare & Fils;

9.- Subvention Croix-Rouge;

10- Résolution - biffage de taxes;

11- Résolution pour donner un nom de rue relativement au règlement No. 202 - Bernard Montour;

12- Acceptation plan de cadastre conformément au règlement No. 202;

13- Modifications au règlement No. 223;

Adoption procès-verbal
186-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 14 juin 1971.

Adoption procès-verbaux, assemblée des électeurs.
187-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs du 10 juin 1971 concernant les règlements Nos. 200-S-14 et 200-S-15 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Contrat Bernard Montour
188-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer le contrat de la rue 59-1 propriété de M. Bernard Montour.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-17
189-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-17, règlement modifiant les parties de l'article 24 du règlement No. 200 en précisant le sens des mots: "Sauf dans le Parc Industriel, zone I-7 ou les habitations sont interdites et en redonnant l'alignement de construction prescrit à l'article 27 du susdit règlement No. 200 à tout lot industriel de la zone I-7 façant la voie publique Côte Richelieu soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 28 juin 1971, de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-18
190-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-18 règlement annulant par amendements les zones IP-1 et PJ-11 créant ainsi la zone UR-1; annulant une partie sud quasi centrale de la zone U-2 par agrandissement nord de la zone PJ-2 du plan directeur portant le No. 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 28 juin 1971, de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 14 juin 1971.

Adoption règlement 200-S-19 191-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-19 règlement accessoire au règlement No. 200 créant par amendements les zones U-39 et PJ-11 de la grande partie de la zone B-6 sise côté nord-est du Boulevard Mauricien et par la partie de la zone CV contigüe par son côté sud à la partie de la zone B-6 sus-précitée du plan directeur portant le No. 1280-11, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 28 juin 1971, de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Convention collective policiers 192-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin, le Greffier Municipal M. Marc Tessier et le négociateur M. Arthur Matteau soient autorisés à signer la convention collective des policiers.

ADOPTE.

Résiliation contrat Thomas Bellemare & Fils 193-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la résiliation du contrat d'entretien des chemins d'hiver de Thomas Bellemare & Fils soit et est acceptée.

ADOPTE.

Subvention Croix-Rouge 194-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'une subvention de $25.00 soit octroyée à la Croix-Rouge.

ADOPTE.

Biffage de taxes 195-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les taxes des propriétaires suivants soient biffées pour les années concernés:

Succession A. Biron, $66.77 - 1971 - re: expropriation;
A. Boucher, $10.00 - 1970 et $10.00 - 1971 - compensation d'eau, chalet fermé;

Le 14 juin 1971.

195-71
(Suite)

Bureau Touristique $20.80 - 1971 - participation de la Ville
Caisse Populaire de Trois-Rivières $365.54 - 1970 re: vente à l'enchère A. Betty
Vincent Caron $38.50 - 1970 et $30.00 - 1971 - compensation aqueduc, logement fermé
M. Chouinard $95.31 - 1967 - expropriation Ministère de la Voirie
Corporation Episcopale $93.58 - 1970 - re: Presbytère Ste-Marguerite
Robert Crête $10.00 - 1971 - compensation d'eau chargée par erreur
Alcide Diamond $10.00 - 1971 - compensation d'eau chargée par erreur
Laprairie Motor Sales $36.00 - 1971 - compensation d'eau chargée par erreur
Armand Janvier $84.91 - 1971 - expropriation Ministère de la Voirie
Mme Jos Louis Poirier $44.86 - 1971 - participation de la Ville
Succession Adélard Proulx $10.66 - 1971 - taxe chargée à $1.30 au lieu de $1.00
Albert Proulx $14.71 - 1971 - taxe chargée à $1.30 au lieu de $1.00
Guy Roberge $14.80 - 1970 - expropriation

ADOPTE

Nom de rue
196-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le nom de Montour soit donné à la rue portant le no. 59-1 cédée par M. Bernard Montour.

ADOPTE.

Plan de cadastre
Règlement No. 202
197-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre, minutes 17266 conformément au règlement No. 202 soit et est accepté tel que soumis par l'arpenteur-géomètre Roger Gélinas.

ADOPTE.

Modifications
règlement 223
198-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les modifications suivantes soient apportées au règlement 223:

1.- article 1, ajouter après les mots Secteur Terrasse Duvernay, le tout conformément aux plans et devis préparés par M. Roland Lottinville, ingénieur municipal en date du 12 mars 1971 et joint au présent règlement pour en faire partie intégrante;

2.- ajouter à l'article 10, suivant la superficie des terrains riverains du troisième secteur Terrasse Duvernay;

3.- ajouter article 12, Le Conseil Municipal se porte garant des vices de procédure concernant le règlement 223.

ADOPTE.

Le 14 juin 1971.

Cité des Trois-Rivières

Le Gérant Municipal, M. Jacques Charette fait savoir qu'en raison que la Ville de Trois-Rivières a retardé les travaux d'érection d'un nouveau puits à Trois-Rivières-Ouest, la Ville de Trois-Rivières était disposée à fournir une consommation d'eau quotidienne de deux cents à trois cents mille gallons aux heures de pointe et à titre gratuit.

Thomas Bellemare & Fils

M. Raymond Bellemare, secrétaire de Thomas Bellemare & Fils fait savoir qu'en raison de la clause 21 paragraphe 6 du contrat du 4 août 1969 pour l'entretien des chemins d'hiver que la Firme Thomas Bellemare & Fils désire mettre fin à ce contrat pour des raisons personnelles.

Arthur Matteau

M. Arthur Matteau, négociateur pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la convention collective des policiers de Trois-Rivières-Ouest avise les membres du Conseil qu'il recommande l'acceptation du contrat préparé antérieurement.

Ville de Shawinigan

Le premier magistrat de la Ville de Shawinigan, M. Dominique Grenier fait part aux membres du Conseil de ses remerciements pour le support apporté par la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'obtention des Jeux d'Hiver 1972 à la Ville de Shawinigan.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 17 juin 1971.

Règlement 200-S-16 Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-16, tenue à 7.00 hres P.M. le 17 juin 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement 200-S-16, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-16, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M., le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement 200-S-16 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 22 juin 1971.

Assemblée régulière du Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 22 juin 1971, sous la présidence du Pro-Maire Jean-Guy Roy, conseiller; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert, P.E. St-Arnault et Claude Masson; tenaient également place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-Greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal 199-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux, assemblée des électeurs 200-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs tenue le 10 juin concernant le règlement 200-S-13 et le 17 juin concernant le règlement 200-S-16 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption des mutations 201-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les mutations pour le mois de mai 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Plan de cadastre Jules Montour 202-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre de M. Jules Montour pour les subdivisions Nos. 52-3 à 52-141 inclusivement et préparé par Gariépy & Michaud, arpenteurs-géomètres, soit et est adopté tel que soumis conditionnellement à la cession de 5% de terrain pour les parcs.

ADOPTE.

Plan de cadastre Rousseau & Frères 203-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre de Rousseau & Frères portant le numéro de minutes 18-102A préparé par Roger Gélinas, arpenteur, soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Le 22 juin 1971.

Son Honneur le Maire fait son entrée à la table des délibérations et le Pro-Maire, le conseiller Jean-Guy Roy lui cède la présidence de l'assemblée.

Plan de cadastre Société Conrad David 204-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre de la Société Conrad David Inc. pour le développement de Terrasse La Montagne portant le numéro des minutes 71125 préparé par Gariépy & Michaud, arpenteurs-géomètres soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Permis de construction Bernard Montour 205-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'inspecteur en construction, M. Bertrand Gilbert soit autorisé à émettre un permis à M. Bernard Montour.

ADOPTE.

Félicitations Claude Lajoie 206-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à M. Claude Lajoie ses plus sincères félicitations à l'occasion de son élection comme député de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Félicitations Paul Simoneau 207-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à M. Paul Simoneau ses plus sincères félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Félicitations Jules Montour 208-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse à M. Jules Montour ses plus sincères félicitations à l'oecasion de sa nomination comme Homme de l'Année de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 22 juin 1971.

Résolution 166-71 rescindée 209-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution No. 166-71 passée et adoptée le 1er juin 1971 soit et est rescindée.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution No. 166-71 passée et adoptée le 1er juin 1971 soit maintenue.

A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.

Votent pour la contreproposition: les conseillers Jean-Guy Roy et Gérard Landry;

Contre: les conseillers Gaston Cormier, Henri Guilbert, Claude Masson, et P.E. St-Arnault.

Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale adoptée. Exerçant son droit de veto, Son Honneur le Maire déclare refusé de signer cette résolution pour la reporter à une prochaine assemblée. ADOPTE.

Avis de motion rezonage I-11 en CG et U.

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant une partie de la zone I-11 en zone CG et U.

Félicitations Gabriel Loubier 210-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse ses plus sincères félicitations à M. Gabriel Loubier pour son élection comme Chef de la L'Union Nationale.

ADOPTE.

Avis de motion règlement d'emprunt

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de l'ordre de $100,000.00 pour la confection de services publics sur la rue Jean Racine.

Demande Hydro-Québec 211-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Qu'une demande soit faite à l'Hydro-Québec en vue de fournir gratuitement l'électricité pour le parc de baseball de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 22 juin 1971.

Opinion légale re: règlement No. 200-S-13

Le procureur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest Me Marcel Chartier fait parvenir aux membres du Conseil son opinion légale concernant le règlement No. 200-S-13. Spécifiant que les contribuables voulant apporter un opposition à un règlement doivent être absolument inscrits au rôle d'évaluation.

Régie des Alcools

La Régie des Alcools fait part aux membres du Conseil qu'elle a reçu une demande de M. Roland Beaudoin pour exploiter un permis de la Régie des Alcools et que ce permis lui a été accordé.

Guy Bacon

Le Député de Trois-Rivières à l'Assemblée Nationale, M. Guy Bacon accuse réception de notre résolution demandant une traverse à piétons à l'intersection Boulevard Jean XXIII et Transquébécoise.

Classique Internationale de canots

Le Comité d'organisation de la Classique Internationale de canots dans une lettre adressée au Conseil Municipal de Trois-Rivières-Ouest demande une subvention de l'ordre de $0.04 au prorata de la population représentant un déboursé de $320.00. Le Conseil a alors décidé d'attendre l'attitude des autres municipalités avant d'agir dans ce domaine.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 28 juin 1971.

Règlement No. 200-S-17

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-17 tenue à 7.00 hres P.M. le 28 juin 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée.
L'Assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-17, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-17, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur le règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare le règlement No. 200-S-17 approuvé par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

Règlement No. 200-S-18

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-18 tenue à 7.00 hres P.M. le 28 juin 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée.
L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-18, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-18, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Deux (2) électeurs intéressés étaient présents à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur le règlement, mais aucun ne s'est objecté à l'adoption dudit règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare le règlement No. 200-S-18 approuvé par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

Le 28 juin 1971.

Règlement No. 200-S-19

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-19 tenue à 7.00 hres P.M. le 28 juin 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée.
L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-19, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-19, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication ainsi que des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur le règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare le règlement No. 200-S-19 approuvé par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

Le 29 juin 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 juin 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Claude Masson, Gaston Cormier et Jean-Guy Roy, tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 29ième jour du mois de juin 1971, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 1971;

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour les règlements 200-S-17, 200-S-18 et 200-S-19;

3.- Veto du Maire, résolution No. 209-71, règlement No. 200-S-13;

4.- Adoption des états financiers et rapport du vérificateur;

5.- Résolution permis de danse - Salle Duvernay et Bavaroise;

6.- Appel d'offres - directeur de police.

Adoption procès-verbal 212-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 22 juin 1971, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux, assemblée des électeurs 213-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs tenues le 28 juin 1971,concernant les règlements Nos. 200-S-17, 200-S-18 et 200-S-19 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Veto du Maire 214-71

En vertu de l'article 52 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin exerce son droit de veto dans le délai prévu soit dans les 96 heures de son adoption et a refusé de signer l'approbation de la résolution. Pour cette raison le sujet de la résolution No. 209-71 concernant le règlement No. 200-S-13 est de nouveau rapporté devant les conseillers. Après quelques brèves explications par Son Honneur le Maire sur les raisons de sa demande d'appliquer son droit de veto il est;

Le 29 juin 1971.

214-71 (Suite)

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution No. 209-71 soit maintenue telle que rédigée en date du 22 juin 1971.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

Que la résolution No. 166-71 passée et adoptée le 1er juin 1971, soit maintenue.

La contreproposition est rejetée faute de secondeur, et Son Honneur le Maire déclare la proposition principale adoptée.

ADOPTE.

Adoption états financiers
215-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les états financiers au 31 décembre 1970 préparés par M. Marc Tessier, C.A. Gérant Municipal ainsi que le rapport du vérificateur préparé par la Maison Fortier, Langevin & Associés soient et sont adoptés tels que soumis.

ADOPTE.

Permis de danse Salle Duvernay et La Bavaroise
216-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le directeur de police, M. Roland Alarie soit autorisé à émettre un permis de danse à la Salle Duvernay Inc. ainsi qu'à La Bavaroise.

ADOPTE.

Appel d'offres chef de police
217-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'à la suite de la démission de M. Roland Alarie comme directeur de police par interim, des appels d'offres soient demandés dans le journal Le Nouvelliste ainsi que dans le journal La Presse.

ADOPTE.

Correspondance

Sous la signature de M. Jacques Charette, Gérant Municipal, la Ville de Trois-Rivières nous informe que le Ministère des Transports a accepté le site proposé pour le puits artésien en bordure des terrains de l'aéroport de Trois-Rivières.

Le 29 juin 1971.

La Cité de Shawinigan.

La Cité de Shawinigan adresse ses plus sincères remerciements aux autorités de Trois-Rivières-Ouest pour avoir appuyé la candidature de la Ville de Shawinigan aux Jeux d'Hiver 1972.

M. Roland Paquin

M. Roland Paquin, substitut du Procureur Général fait part qu'il serait préférable que la Cour Municipale de Trois-Rivières-Ouest continue comme elle le fait présentement à exercer sa juridiction et d'entendre les causes touchant les facultés affaiblies.

Sur ce l'assemblée est levée.

Jean Guy Roy. Pro - Maire.

Marc Tessier Greffier.

Le 5 juillet 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 juillet 1971 sous la présidence du Pro-Maire, le conseiller Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gérard Landry, Gaston Cormier et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 218-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 29 juin 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 227 219-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 227, règlement concernant la confection d'égout pluvial, d'égout sanitaire, la mise en forme, chaînes de rues, pavage, éclairage dans le secteur Terrasse La Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas $33,000.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 15 juillet 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Avis de motion, ligne de construction, Boul. Mauricien.

M. Henri Guilbert, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour permettre l'alignement de construction à 25 pieds sur une partie du Boulevard Mauricien.

Soumissions pavage - confection d'égout 220-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

qu'une demande de soumissions soit faite aux entreprises de la région pour le pavage et la confection d'égout dans le secteur La Montagne ainsi que le pavage des rues Sirois et Estérel.

ADOPTE.

Le 5 juillet 1971.

Adoption règlement No. 225 221-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 225 règlement concernant le pavage et l'éclairage de la rue Estérel et autorisant un emprunt n'excédant pas $25,000.00 à cet effet soit et est adopté tel que rédigé dans les livres des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 15 juillet 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

Directeur de police intérimaire 222-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le détective Robert Lamy soit nommé directeur pro tempore de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest pour une période permettant l'engagement d'un nouveau directeur de police.

ADOPTE.

Permis de construction Gaston Lacerte 223-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction soit autorisé à émettre trois permis de construction à M. Gaston Lacerte avant même que les services municipaux soient passés dans le secteur La Montagne et ce en vertu du règlement No. 200-S-16.

ADOPTE.

Félicitations et remerciements Lieutenant Roland Alarie 224-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que des félicitations et des remerciements soient adressés au Lieutenant Roland Alarie de Trois-Rivières pour son excellent travail au cours des six derniers mois.

ADOPTE.

Air Canada 225-71

ATTENDU QUE notre région possède ce service depuis 1963;

ATTENDU QUE ce service est un élément important pour la promotion industrielle;

ATTENDU QUE notre région a une population de 425,000 habitants (région administrative no. 4);

ATTENDU QUE les services en commun offerts au trafic-voyageur vont toujours en diminuant (train-autobus et avion);

Le 5 juillet 1971.

ATTENDU QUE nous voulons que notre région soit desservie par notre Société d'Etat comme toutes les régions canadiennes de même importance;

ATTENDU QUE le parc national de la Mauricie créé en 1970 sera situé dans l'axe de la Transquébécoise (20 milles de l'aéroport) et qu'une source de voyageurs sera ainsi tarie;

ATTENDU QUE l'aéroport de Trois-Rivières est un élément d'infrastructure important pour notre région et que le pont sur le St-Laurent, l'autoroute 40 (du nord) et l'autoroute 55 (transquébécoise) ont été planifiés en regard d'un carrefour aéroport-industries;

ATTENDU QUE nous nous objectons à la fermeture de notre aéroport, étant donné que les cadres d'entreprises, les vols nolisés, etc... peuvent l'utiliser;

EN CONSIDERANT QUE notre région a droit à ce qu'un minimum de services aériens soient maintenus, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que les Cités et Villes et Municipalités de la Mauricie et les organismes intéressés fassent toutes les pressions afin de conserver à Trois-Rivières et à la région les services aériens minimums.

ADOPTE.

Cotisation annuel-le C.E.R.M. 226-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'un montant de $360.00 soit versé en guise de cotisation annuelle au Conseil Economique Régional de la Mauricie.

ADOPTE.

Conseil Economique Régional de la Mauricie

Sous la signature de M. Gérald Durocher, directeur général, le Conseil Economique Régional de la Mauricie fait parvenir une lettre demandant à la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest une cotisation de $0.06 per capita pour un montant de $360.00

Office de Planification et de Développement du Québec

L'Office de Planification et de Développement du Québec fait parvenir une lettre spécifiant que les projets soumis au mois de décembre 1970 n'ont pu être acceptés dans le cadre du budget 1971-72 dans l'entente Canada-Québec sur les zones spéciales et qu'ils sont actuellement sous considération pour le budget 1972-73.

Sur ce l'assemblée est levée.

_____ Maire.

_____ Greffier.

Le 12 Juillet 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois#Rivières-Ouest, tenue le 12 juillet 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Jean-Guy Roy et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, Ingénieur Municipal et M. Yvon Simard, Assistant-greffier. M. Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est, par les présentes, donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil des cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 12è jour du mois de juillet 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

1.-Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 1971;

2.-Adoption de la liste de comptes 129-C pour un montant de $25,561.38;

3.-Résolution autorisant l'arpenteur-géomètre à procéder au cadastre de la rue De Sienne;

4.-Résolution nommant un ingénieur-conseil, Re:confection d'un réservoir Centre-d'Achats;

5.-Avis de motion - règlement engagement et destitution des employés;

6.-Résolution demandant aux Affaires Municipales l'acceptation de certaines rues de moins de 66' (Projet Montour et R. St-Arneault);

Adoption procès-verbal 227-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE

Liste de comptes

Cet item a été reporté à une assemblée ultérieure.

Cadastre Rue De Sienne 228-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller

Que la firme Gariépy et Michaud, arpenteurs-géomètres soit autorisée à procéder au cadastre de la Rue De Sienne.

ADOPTE.

Le 12 juillet 1971.

Réservoir Centre-d'achats. 229-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la firme Labrecque et Vézina, ingénieurs-conseil soit autorisée à préparer les plans et devis et la surveillance des travaux d'une réserve d'eau et de système d'aqueduc pour le compte du Centre-d'Achets de Trois-Rivières-Ouest, le tout conditionnellement à l'obtention d'une demande par écrit et de l'acceptation de la part du Centre d'Achats de défrayer le capital et intérêts sur une période de 20 ans de l'investissement.

ADOPTE

Engagement et destitution des employés

Cet item sera reporté à une prochaine assemblée.

Rues de moins de 66 pieds. 230-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller

Qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales en vue d'obtenir la permission d'ouvrir les rues No. 52-3, 52-4 52-5, sur une largeur de 60 pieds et les rues 52-43, 52-79 sur une largeur de 50 pieds.

ADOPTE.

Ministère de la Voirie.

Faisant suite à une demande de la Ville de procéder à l'installation par le Ministère de la Voirie, d'une traverse à piétons à l'angle de la Transquébecoise et du Boul. Jean XXIII, le Ministère de la Voirie avise les membres du Conseil qu'une étude complète sera faite au mois de septembre en raison des vacances estivales des écoliers.

Ministère de l'agricluture et de la colonisation.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation fait part aux membres du Conseil qu'une étude et l'inspection du cours d'eau Lacerte sera faite à la première opportunité.

Commission scolaire Régionale Vieilles Forges

Sous la signature de M. Fernand Duchaine, la Commission scolaire Régionale des Vieilles Forges demande de rencontrer les autorités municipales le plus tôt possible afin d'en venir à une entente sur les services d'égout et routier de la Polyvalente qui sera construite à compter de Septembre prochain.

Gabriel Loubier

A la suite des voeux de félicitations offerts par les Conseillers et le Maire de Trois-Rivières-Ouest, le chef de l'opposition récemment élu, M. Gabriel Loubier adresse ses remerciements au Conseil.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 15 juillet 1971.

Règlement No. 225 Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 225 concernant le pavage et l'éclairage de la rue Estérel et autorisant un emprunt n'excédant pas $25,000.00 à cet effet, tenue le 15 juillet 1971 à 7:00 hres P.M. sous la présidence du Conseiller M. Jean-Guy Roy; l'assistant-greffier de la ville M. Yvon Simard agit comme sécrétaire de l'assemblée.

l'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, du règlement No. 225, de l'avis public de convocation ainsi que du certificat de publication.

En aucun temps entre 7:00 et 9:00 hres P.M., aucun électeur intéressé de s'est présenté pour demander des éclaircissements et/ou que ledit règlement No. 225 se soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9:00 hres P.M. précises, le Président de l'assemblée, en l'occurence le Conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 225 approuvé par les électeurs intéressés.

Jean Guy Roy Président.

Yvon Simard Sécrétaire.

Le 15 juillet 1971.

Règlement No. 227 Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 227 concernant la confection d'un égoût sanitaire, d'un égoût pluvial, la mise en forme, chaines de rues, pavage, éclairage dans le secteur terrasse La Montagne et autorisant un emprunt n'excédant pas $33,000.00 à cet effet; tenue le 15 juillet 1971 à 7:00 heures P.M. sous la présidence du Conseiller M. Jean-Guy Roy; l'assistant-greffier de la ville M. Yvon Simard agit comme sécrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débute à 7:00 heures P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, durèglement No. 227, de l'avis public de convocation, ainsi que du certificat de publication.

En aucun temps entre 7:00 et 9:00 heures P.M., aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander des éclaircissements et/ou que ledit règlement No. 227 ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9:00 P.M. le président de l'assemblée, en l'occurence le Conseiller Jean-Guy Roy déclare le règlement No. 227 approuvé par les électeurs intéressés.

Jean Guy Roy Président.

Yvon Simard Sécrétaire.

Le 19 juillet 1971.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 juillet 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin: étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Claude Masson et Gérard Landry: tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier C.A. gérant-trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Le Conseiller P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 231-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller

Que le procès-verbal de la séance du 12 juillet 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux 225 & 227 232-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs tenue le 15 juillet 1971 concernant les règlements No. 225 et No. 227 soient et sont adoptés tel que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Liste de comptes 129-C 233-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes No. 129-C au montant de $25,561.38 soit approuvée pour paiement à l'exception de l'item No. 2 (Arno Electrique - Divers travaux $395.33) totalisant ainsi $$25,166.05

ADOPTE.

Adoption Règlement 200-S-20 234-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Règlement No. 200-S-20, modifiant une partie de la zone I-11 du Plan directeur portant le No. 1280-11 par l'établissement des zones CG 37 et U-39 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville.

Veto du Maire

En vertu de l'article 52 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin exerce son droit de Veto dans le délai prévu et refuse de signer l'approbation de ce règlement No. 200-S-20. Pour cette raison, l'adoption du règlement 200-S-20 sera de nouveau rapporté devant les conseillers à une assemblée ultérieure.

Soumissions - Pavage Rues Estérel & Sirois 235-71

Le Gérant municipal M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu deux (2) soumissions concernant le pavage des rues Estérel et Sirois et en fait l'ouverture publique:

Les Pavages Nicolet: $14,826.25

Massicotte & Fils: $15,669.80

Le Conseil demande à l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville de prendre connaissance des deux soumissions et d'en vérifier la conformité. Ce dernier après vérifications souligne que la soumission des Pavages Nicolet ne renferme pas le chèque certifié d'un montant de 10% du total de la soumissions mais que tous les autres points sont conformes: il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller

SECONDE par M. Claude Masson conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Les Pavages Nicolet au montant de $14,826.25 soit et est acceptée.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

Qu'en raison de la non-conformité de la soumission des Pavages Nicolet, que l'offre de Massicotte & Fils soit et est acceptée.

Cette contreproposition est rejetée faute de secondeur. Son Honneur le Maire demande s'il y a d'autre contreproposition, n'ayant aucune autre contreproposition, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale adoptée.

ADOPTEE.

Avis de motion - Réservoir Centre-d'Achats.

Le Conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion a l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement de l'ordre $175,000 pour la construction d'un réservoir pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest de même que la construction d'un système d'aqueduc.

Cours d'eau Lacerte (Partie sud) 236-71

PROPOSE par M. Henri Guilbeft, conseiller

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller

Q'une demande soit faite à l'Office du Drainage de procéder au drainage du Cours d'eau Lacerte en partie sud de la Voie ferrée.

ADOPTE.

Avis de motion - Projet L.J. Deshaies

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement de l'ordre de $95,000. pour la confection d'égout pluvial et sanitaire, la mise en forme et la pavage sur la rue Jean Racine en vue du Projet Laurent J. Deshaies.

Le 19 juillet 1971.

Adoption Règlement 200-S-21
237-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 200-S21, règlement accessoire du règlement de la construction et du zonage No. 200 modifiant une partie Est du Boulevard Mauricien portant de 30 à 25 pieds l'alignement de construction , soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la ville;

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 2 Août 1971 de 7:00 heures à 8:00 heures P.M.

ADOPTE.

Plan de cadastre Projet R. St-Arnault
238-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par la firme Gariépy & Michaud arpenteurs-géomètres pour le compte de Réal St-Arneault soit et est accepté tel que soumis conditionnellement au paiement de 5% de la valeur totale en remplacement du 5% de terrain de parc.

ADOPTE.

Plan de cadastre L. J. Deshaies
239-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par Edouard Lair, arpenteur-géomètre pour le compte de Laurent J. Deshaies soit et est accepté tel que soumis conditionnellement au paiement de 5% en argent de la valeur totale en remplacement du 5% de terrain cédé pour parc.

ADOPTE.

Rues de moins de 66 pieds.
240-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales en vue d'obtenir la permission d'ouvrir les rues No. 37-466, 37-467 et 37-469 sur une largeur de 50 pieds.

ADOPTE.

Avis de motion Projet Réal St-Arneault

A) Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour la confection d'un égout sanitaire sur une partie du Boulevard Mauricien au montant de $41,500.00

B) Le Conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour la construction d'un égoût pluvial et le pavage sur une partie du Boulevard Mauricien au montant de $71,500.00

Le 19 juillet 1971.

Ouverture de la rue Bellefeuille 241-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

SECONDE à l'unanimité

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie d'ouvrir une partie de la rue Bellefeuille à l'ouest de la Transquébecoise jusqu'à Boulevard Mauricien en vue de l'ouverture prochaine des travaux de la Polyvalente de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Etude hydro-géologique 242-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE unanimement

Qu'une demande soit faite à Monsieur Guy Bacon, député de Trois-Rivières afin de faire pression auprès de l'Office de Palnification du Québec pour faire une étude hydr ologique de notre nappe d'eau.

ADOPTE.

Location d'un Backoe 243-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller

Que la résolution No. 89-71 passée et adoptée le 15 mars 1971 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Par es Ch. Ste-Marguerite non-utilisées. 244-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller

Qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir rétrocéder les parties du Chemin Ste-Marguerite inutilisées comme route depuis l'ouverture du Boulevard Jean XXIII:

ADOPTE

Cas Pierre Harnois 245-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller

Que le Conseil Municipal de cette ville approuve la décision du Directeur Roland Alarie concernant la suspension temporaire de Pierre Harnois.

ADOPTE.

Permis de transport B.M.P. Inc. 246-71

ATTENDU que la région du Trois-Rivières métropolitain ne bénéficie pas actuellement d'un service amphibie de transport aérien;

ATTENDU que la population de cet arondissement s'élève à au-delà de 120,000 personnes;

Le 19 juillet 1971.

246-71 (Suite)

ATTENDU que le service amphibie de transport aérien le plus de Trois-Rivières est situé àplusieurs milles de cette cité;

ATTENDU que la ville des Trois-Rivières est entourée d'une nappe d'eau se prêtant admirablement bien au service amphibie aérien;

ATTENDU que la Compagnie "AVIATION B.M.P. INC." est en posture de fournir adéquatement un service amphibie de transport aérien;

ATTENDU qu'il serait de l'avantege de la population en général qu'un tel service existe; IL EST

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son appui à la Compagnie "Aviation B.M.P. Inc." pour l'obtention d'un permis de transport amphibie aérien.

ADOPTE.

Offre d'achat Babin & Rancourt 247-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller

Que l'offre d'achat de MM. Oscar Babin et André Rancourt pour une partie du Lot originaire No. 9 située entre le Chemin Ste-Marguerite et le Boulevard Jean XXIII à raison de 0.17½ le pied carré totalisant $8,000. soit et est acceptée.

ADOPTE.

C.E.R.M.

Le Conseil Economique Régional de la Mauricie (C.E.R.M.) remercie les Autorités municipales pour la cotisation annuelle de 1971.

Claude G. Lajoie

Le nouveau député de Trois-Rivières, Monsieur Claude G. Lajoie remercie les membres du Conseil pour les voeux adressés à sa personne à l'occasion de sa récente élection à ce titre.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire

Greffier

Le 26 juillet 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 26 juillet 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gérard Landry, Claude Masson, Gaston Cormier et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une session spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin, pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 26ième jour du mois de juillet 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juillet 1971;

2.- Adoption des mutations pour le mois de juin 1971;

3.- Adoption règlement No. 200-S-20 (Véto du Maire en date du 19 juillet 1971);

4.- Rescinder résolution 152-71 approuvant le règlement 225 (Terrasse Rosemont);

5.- Avis de motion - Règlement pour travaux publics, Terrasse Rosemont;

6.- Résolution demandant à la Commission de Police de nous seconder dans le choix d'un nouveau Directeur de Police;

7.- Avis de motion - Rezonage de la zone CG-24 (Terrasse Rosemont);

8.- Avis de motion - Règlement pour égout pluvial sur Terrasse Rosemont;

9.- Octroi Classique de Canots;

10- Rescinder résolution 156-71 approuvant le règlement No. 226.

Adoption procès-verbal 248-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 juillet 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations 249-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois de juin 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Le 26 juillet 1971.

Adoption règlement 200-S-20 - Véto du Maire 250-71

En vertu de l'article 52 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin exerce son droit de véto dans le délai prévu et pour cette raison l'adoption du règlement No. 200-S-20 est de nouveau reportée devant les conseillers. Après quelques brèves explications par Son Honneur le Maire sur ses raisons de la demande d'appliquer son droit de véto, il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution No. 234-71 adoptant le règlement No. 200-S-20 soit et est maintenue de même qu'adoptée dans le livre des règlements de la Ville.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la résolution No. 234-71 soit et est rescindée. Cette contreproposition est rejetée faute de secondeur.

Son Honneur le Maire demande s'il y a d'autre contreproposition. N'ayant aucune autre contreproposition apportée par les conseillers, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale adoptée.
Qu'une assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue le 9 août 1971 à 7.00 hres au lieu ordinaire des séances du conseil.

ADOPTE.

Avis de motion résolution No. 152-71

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un avis de motion rescindant la résolution 152-71 concernant le règlement No. 225 - Terrasse Rosemont.

Avis de motion travaux publics

Cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Commission de Police, choix d'un nouveau directeur 251-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission de Police du Québec de seconder les autorités municipales dans le choix d'un nouveau directeur de police.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage zone CG-24

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une assemblée ultérieure un avis de motion dans le but de rezoner la zone CG-24, Terrasse Rosemont.

Avis de motion égout pluvial

Cet item a été reporté à une assemblée ultérieure.

Le 26 juillet 1971.

Classique de Canots 252-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Qu'une subvention de $100.00 soit octroyée aux dirigeants de la Classique Internationale de Canots La Tuque - Trois-Rivières.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne verse aucune subvention aux dirigeants de la Classique Internationale de Canots La Tuque - Trois-Rivières.

Considérant cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.

Votent pour la contreproposition: les conseillers Gérard Landry, P.E. St-Arnault et Claude Masson;
Votent contre cette contreproposition: les conseillers Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Henri Guilbert, de même que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin.

A la suite de ce vote, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare la contreproposition rejetée et par le fait même, la proposition principale adoptée.

ADOPTE.

Avis de motion rescinder résolution 156-71

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un avis de motion en vue de rescinder la résolution 156-71 approuvant le règlement No. 226.

En considération qu'il s'agit d'une assemblée spéciale et que tous les conseillers sont présents et sont d'accord, deux item sont ajoutés à l'ordre du jour.

Avis de motion défaire le règlement 200-S-13

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un avis de motion defaisant le règlement No. 200-S-13.

Remerciements Jean-Guy Vincent et Edgar Lavoie 253-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que des remerciements soient adressés à MM. Jean-Guy Vincent et Edgar Lavoie de la Compagnie Bell Téléphone pour l'aide apportée lors de la construction du parc de baseball de la Commission des Loisirs de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 26 juillet 1971.

L'Union des Municipalités — L'union des Municipalités de la Province de Québec demande aux Villes de faire parvenir une résolution qu'ils jugeront nécessaire dans le plus bref délai.

Les Jeux du Québec — Les dirigeants des Jeux du Québec, section Mauricie remercient les conseillers municipaux pour l'accueil réservé à leur endroit lors de leur visite dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Comité semaine du CANADA — Le Comité semaine du Canada demande un compte-rendu des manifestations tenues à Trois-Rivières-Ouest lors de la Semaine du Canada.

Claude St-Martin, notaire — Le notaire Claude St-Martin offre dans un envoi adressé au Maire et aux Conseillers ses services de notaire pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire

Greffier.

Le 2 août 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 août 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, P.E. St-Arnault et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 254-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 26 juillet 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption salaire des pompiers 255-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un total de $95.00 pour le mois de juin 1971 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Nomination Pro-Maire 256-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Claude Masson, conseiller soit nommé Pro-Maire pour une période de trois mois.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-13-A 257-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-13-A abrogeant le règlement No. 200-S-13 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 12 août 1971, de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 2 août 1971.

Adoption règlement 225-A 258-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 225-A abrogeant le règlement No. 225 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 12 août 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 226-A 259-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 226-A abrogeant le règlement No. 226 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 12 août 1971, de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 228 260-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 228 concernant la confection d'un système d'aqueduc et d'un réservoir devant desservir le Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest et autorisant un emprunt n'excédant pas $175,000.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 12 août 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 229 261-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 229 concernant la confection d'un égout sanitaire et un égout pluvial, de la mise en forme, du pavage de la rue Jean Racine et autorisant un emprunt n'excédant pas $95,000.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 12 août 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 2 août 1971.

Adoption règlement No. 231
262-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 231 concernant la confection d'un égout sanitaire d'une partie du Boulevard Mauricien et autorisant un emprunt n'excédant pas $41,500.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 12 août 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 232
263-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 232 concernant la confection d'un égout pluvial et du pavage sur une partie du Boulevard Mauricien et de la rue Joliet et autorisant un emprunt n'excédant pas $71,500.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 12 août 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption cadastre René Bourassa
264-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud en date du 26 juillet 1971 et portant le numéro de minutes 71171 pour le compte de M. René Bourassa soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Transfert permis Restaurant El Toro
265-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection au transfert de permis de la Régie des Alcools du Québec de M. Clément Dubé à M. Robert Holms du Restaurant El Toro.

ADOPTE.

Modifications au règlement No. 230
266-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les modifications suivantes soient apportées au règlement de consolidation No. 230:

Le 2 août 1971.

266-71
(Suite)

Article 1 devient article 1A;

Article 1 se lira dorénavant comme suit: le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

A l'article 10, ajouter à la troisième ligne après les mots " à un taux suffisant " ajouter d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur à chaque année.

ADOPTE.

Amendement résolution 47-71
267-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1971 pour une valeur imposable de $27,020,500.00 au lieu de $27,023,500.00 tel que rédigé à la résolution 47-71 intitulée homologation du rôle.

ADOPTE.

Ajournement
268-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure soit jusque vers les 10.30 hres P.M.

ADOPTE.

A 10.30 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Rue Sangamo
269-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se désiste des procédures entreprises afin de devenir propriétaire du fond de terrain portant les Nos. P.-2 et 2-16 appartenant à la Compagnie Sangamo, conformément aux dispositions de l'article 430 de la Loi des Cités et Villes, sujet aux conditions suivantes:

1.- Que la Ville de Trois-Rivières devienne acquéreur du fond de terrain P.-2 et 2-16;

2.- Qu'il soit gardé à ces fonds de terrain leur destination de rue;

3.- Que la Ville de Trois-Rivières s'engage à paver ladite rue et d'assumer l'entretien d'hiver et d'été, le tout à ses frais;

4.- Que les terrains riverains situés dans le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soient desservis à même les services d'égout et d'aqueduc existants, propriétés de la Ville de Trois-Rivières, au taux en vigueur;

Le 2 août 1971.

269-71 (Suite)

5.- Que rien dans l'accord qui interviendra entre les autorités municipales de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest ne doit être interprété comme une négociation ou acceptation d'annexion actuelle ou éventuelle du territoire riverain à ce fond de terrain.

ADOPTE.

Rues de 50 pieds 270-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales en vue d'obtenir la permission d'ouvrir les rues Nos. 42-21, 42-116, 42-136, 42-165, 42-196 et 42-202 sur une largeur de 50 pieds.

ADOPTE.

Avis de motion limiter la portée règl. 107-N-1

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de limiter la portée du règlement No. 107-N-1.

Ligue des Propriétaires de Terrasse Duvernay

Sous la signature de son président, M. Collins Wetmore, la Ligue des Propriétaires de Terrasse Duvernay fait mention aux membres du Conseil que présentement un permis de construction a été émis pour une maison unifamiliale (3965 Bordeaux) et que cette maison aura deux étages et ce à l'encontre du règlement 107-N-1 et demande aux autorités municipales de prendre les procédures afin de suivre le règlement No. 107-N-1.

Ministère de la Voirie

M. Benoit Deshaies, ingénieur au bureau du Ministère de la Voirie fait part qu'il a reçu notre résolution demandant de rétrocéder les parties désaffectées de l'ancien Chemin Ste-Marguerite et qu'il réfère le problème à M. Jean-Paul Bonneau ainsi qu'à M. Richard Lamontagne, les priant de bien vouloir examiner cette demande et d'entamer les procédures de remise.

Ministère de la Voirie

M. Benoit Deshaies, ingénieur au Ministère de la Voirie accusé réception de notre lettre du 22 juillet 1971 demandant le prolongement de la rue Bellefeuille à l'ouest de la Transquébécoise jusqu'au Boulevard Mauricien et qu'il réfère cette demande à M. Robert Grégoire le priant de bien vouloir informer le Conseil Municipal dans quelle mesure ces travaux pourront être complétés.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales avise le Conseil que le règlement No. 223 a été adopté.

Commission des Affaires Municipales

La Commission des Affaires Municipales avise les membres du Conseil que le règlement No. 223 a été adopté.

Le 2 août 1971.

Les Pavages Nicolet

Les Pavages Nicolet font parvenir aux membres du Conseil une copie d'une lettre de remerciements adressée à M. Robert Lamy, directeur intérimaire pour le magnifique travail d'entraide apporté lors de la confection des travaux de pavage dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire

Greffier.

Le 9 août 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 9 août 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Yvon Simard, assistant-greffier et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions du Conseil le 9ième jour du mois d'août 1971 et qu'il y sera pris en considération, les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 2 août 1971;

2.- Adoption de la liste de comptes No. 130-C au montant de $19,778.67;

3.- Adoption de la liste des pompiers pour le mois de juillet 1971;

4.- Résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat d'entretien des chemins d'hiver Thomas Bellemare & Fils;

5.- Résolution de non-objection à l'émission d'un permis de la Régie des Alcools du Québec à Mme Denise St-Germain Holms;

6.- Avis de motion - règlement pour travaux publics Terrasse Rosemont;

7.- Avis de motion - règlement pour égout pluvial Terrasse Rosemont;

8.- Autorisation à Provencher & Desjardins à préparer plans et devis pour système d'éclairage de rue, re: Terrasse Lamontagne;

9.- Résolution nommant Yves Champoux secrétaire-opérateur en permanence.

Adoption procès-verbal 271-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 2 août 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 272-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes No. 130-C pour le mois de juillet 1971 soit et est approuvée pour paiement à l'exception de l'item 110 Massicotte & Fils, intérêts pour retard, paiement facture au montantde $257.80 totalisant ainsi $19,520.87, soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Le 9 août 1971.

Adoption salaire des pompiers 273-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un total de $201.00 pour le mois de juillet 1971 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Entretien chemins d'hiver 274-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'entretien des chemins d'hiver Thomas Bellemare & Fils lorsque approuvé par le Contentieux de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Transfert permis Restaurant El Toro 275-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la résolution No. 265-71 soit et est résiliée et que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection au transfert de permis de la Régie des Alcools du Québec de M. Clément Dubé à Mme Denise St-Germain Holms du Restaurant El Toro.

ADOPTE.

Avis de motion travaux publics Terr. Rosemont

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour la confection de travaux publics sur Terrasse Rosemont au montant de $163,000.00.

Avis de motion égout pluvial Terr. Rosemont

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour la construction d'un égout pluvial sur Terrasse Rosemont pour un montant de $23,000.00.

Éclairage de rue Terr. Lamontagne 276-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Firme Provencher & Desjardins, ingénieurs-conseils soit autorisée à préparer les plans et devis en vue de la confection d'un système d'éclairage de rue sur Terrasse Lamontagne.

ADOPTE.

Secrétaire-opérateur de police 277-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Yves Champoux soit nommé secrétaire-opérateur de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest en permanance.

ADOPTE.

Le 9 août 1971.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 9 août 1971.

Règlement No. 200-S-20

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-20 tenue à 7.00 hres P.M. le 9 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises, par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-20, de la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-20, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 200-S-20 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 12 août 1971.

Règlement No. 200-S-13-A

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-13-A tenue à 7.00 hres P.M. le 12 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises, par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-13-A, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-13-A, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Deux (2) électeurs ce sont présentés à l'assemblée pour demander que ledit règlement No. 200-S-13-A soit soumis aux électeurs par voie de référendum. Ne constituant pas la majorité absolue, le président de l'assemblée, en l'occurence le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 200-S-13-A approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 12 août 1971.

Règlement No. 225-A

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 225-A tenue à 7.00 hres P.M. le 12 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises, par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 225-A, par la résolution adoptant ledit règlement No. 225-A, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 225-A approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 226-A

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 226-A tenue à 7.00 hres P.M. le 12 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 226-A, par la résolution adoptant ledit règlement No. 226-A, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 226-A approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 12 août 1971.

Règlement No. 228

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 228 tenue à 7.00 hres P.M. le 12 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 228, par la résolution adoptant ledit règlement No. 228, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 7.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 228 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 229

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 229 tenue à 7.00 hres P.M. le 12 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 229, par la résolution adoptant ledit règlement No. 229, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 7.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 229 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 12 août 1971.

Règlement No. 231

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 231 tenue à 7.00 hres P.M. le 12 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 231, par la résolution adoptant ledit règlement No. 231, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 231 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 232

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 232 tenue à 7.00 hres P.M. le 12 août 1971, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 232, par la résolution adoptant ledit règlement No. 232, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles V-93 et V-99 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 232 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 16 août 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 août 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Claude Masson, Gérard Landry et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal 278-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 9 août 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux, assemblée des électeurs 279-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les procès-verbaux des assembléesdes électeurs tenues les 9 et 12 août 1971 concernant les règlements 200-S-20, 200-S-13-A, 225-A, 226-A, 228, 229, 231 et 232 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Renouvellement emprunt de $50,000.- 280-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale ainsi qu'à la Banque Provinciale de renouveler l'emprunt temporaire de $250,000.00.

ADOPTE.

Renouvellement emprunt de $200,000.0 281-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale ainsi qu'à la Banque Provinciale de renouveler l'emprunt temporaire de $200,000.00.

ADOPTE.

Soumissions - travaux publics Terrasse La Montagne 282-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait l'ouverture des soumissions reçues concernant la confection des travaux publics sur Terrasse La Montagne et en fait part aux membres du Conseil.

Clément Ricard, entrepreneur au montant de $22,188.00;

Le 16 août 1971.

De L'Orme Construction au montant de $23,922.88;

Dollard Construction Limitée, au montant de $29,122.00.

Son Honneur le Maire demande à l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville de prendre connaissance des trois soumissions reçues et d'en vérifier la conformité. Après vérification, M. Roland Lottinville, ingénieur fait part aux membres du Conseil que les trois soumissions sont conformes aux demandes et les estimés préliminaires du service technique de la Ville s'élevaient à $23,500.00. Il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Clément Ricard, Entrepreneur au montant de $22,188.00 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Club de Natation
283-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest ne voit aucune objection à l'incorporation du Club de Natation de Trois-Rivières-Ouest dans le cadre des Clubs Récréatifs.

ADOPTE.

Intensité - réservoir Centre d'Achats
284-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de lignes électriques pour porter à 550 volts le pouvoir desservant le futur réservoir du Centre d'Achats.

ADOPTE.

Mutations
285-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les mutations pour le mois de juillet 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Régie des Eaux
286-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter les plans du projet Réal St-Arnault à la Régie des Eaux.

ADOPTE.

Réservoir Centre d'Achats 287-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Firme Labrecque & Vézina, ingénieurs-conseils soit autorisée à préparer les plans et devis pour la confection du réservoir et d'une station de pompage pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Aqueduc - Centre d'Achats 288-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter les plans de l'aqueduc du Centre d'Achats à la Régie des Eaux.

ADOPTE.

Remplacement Michel Richer 289-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Claude Larouche et M. Luc Langevin soient employés de façon intérimaire pour le service des loisirs à la piscine municipale en remplacement de Michel Richer qui a remis sa démission dernièrement.

ADOPTE.

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

Suite à la résolution No. 236-71, cours d'eau Lacerte, Le Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation fait part aux membres du Conseil qu'il y aurait une étude à faire à la première opportunité.

J.E. Laflamme Limitée

J.E. Laflamme Limitée accuse réception d'une obligation de $1,000.00 au nom de Mme Robert Viger de Ste-Thérèse de Lisieux.

Commission de Police du Québec

La Commission de Police du Québec fait part aux membres du Conseil qu'il y aura un examen pour les trois candidats le 17 août 1971 à 11.00 hres.

Fédération des Oeuvres

Son Honneur le Maire Réal Desrosiers du Cap-de-la-Madeleine au nom de la Fédération des Oeuvres fait un rappel aux autorités municipales d'une demande de subvention.

Sur ce l'assemblée est levée.

Robert Lacerte Maire.

Marc Tessier Greffier.

Le 23 août 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 août 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Claude Masson, Gérard Landry et P.E. St-Arnault, tenait aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier.

Je soussigné, Robert-Louis Gouin, Maire renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 août 1971.

Robert-Louis Gouin, Maire.

Je soussigné, P.E. St-Arnault, Conseiller, renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 août 1971.

P.E. St-Arnault.

Je soussigné, Henri Guilbert, Conseiller, renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 août 1971.

Henri Guilbert.

Je soussigné, Jean-Guy Roy, Conseiller, renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 août 1971.

Jean-Guy Roy.

Je soussigné, Claude Masson, conseiller, renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 août 1971.

Claude Masson.

Je soussigné, Gérard Landry, Conseiller, renonce à l'avis deconvocation de l'assemblée spéciale du 23 août 1971.

Gérard Landry.

Le 23 août 1971.

Je soussigné, Gaston Cormier, Conseiller, renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 23 août 1971.

Gaston Cormier.

Engagement Directeur de Police 290-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Jean-Claude Laroche soit nommé Directeur de Police à compter de sa disponibilité jusqu'à la fin de l'année courante au salaire de $10,000.00. La Ville s'engage à assumer les frais des cours à l'Institut de Police de Nicolet. Son salaire pour l'année 1972 sera porté à $11,000.00 avec une augmentation statutaire de $500.00 pour les trois années subséquentes. Il lui sera alloué une allocation vestimentaire de $25.00.

ADOPTE.

Octroi Classique de Canots 291-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse un octroi de $100.00 au Club Canipco concernant la Classique de Canots.

ADOPTE.

Octroi Claude Houde 292-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse un octroi de $100.00 en commandite du coureur Claude Houde dans le cadre du Grand Prix Molson Trois-Rivières.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage zone B-9 en CG.

Le Conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement afin de permettre que la zone B-9 soit rezonée en CG afin de permettre l'établissement d'un épicerie dans ladite zone.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 7 septembre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 septembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Le conseiller P.E. St-Arnault motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbaux.
293-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les procès-verbaux des séances du 16 et du 23 août 1971 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-N-A
294-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-N-A abrogeant le règlement No. 200-N en donnant au plan directeur portant le No. 1280-11 l'étendue initiale de la zone CG-24 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 20 septembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 233
295-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 233 concernant la construction d'un égout pluvial sur Terrasse Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas $23,000.00 à cet effet , soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 20 septembre 1971, de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 234
296-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 234 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, la mise en forme, chaînes de rues, pavage, éclairage dans le Secteur Terrasse Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas $163,000.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le 7 septembre 1971.

296-71 (Suite)

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 20 septembre 1971, de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 297-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes No. 131-C pour un montant total de $23,747.43 pour le mois d'août 1971, soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Adoption cadastre, rue De Sienne 298-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre de la rue De Sienne préparé par la Firme Gariépy & Michaud soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Adoption cadastre Terrasse Rosemont 299-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre du Secteur Terraase Rosemont, préparé par la Firme Gariépy & Michaud soit et est approuvé tel que soumis conditionnellement à la cession de 5% en terrain ou en argent.

ADOPTE.

Adoption cadastre projet Paul Perreault 300-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre et d'aménagement du projet Paul Perreault soit et est adopté tel que soumis, conditionnellement à la cession de 5% en terrain ou en argent.

ADOPTE.

Contrat - terrain H.-G. Gauthier. 301-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Yves-Martin Veillette soit autorisé à préparer le contrat d'achat de terrain de M. Henri-Georges Gauthier pour la construction du réservoir du Centre d'Achats et que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Le 7 septembre 1971.

Plans Régie des Eaux - projet Deshaies 302-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux les plans d'égout combiné et d'aqueduc du projet Deshaies.

ADOPTE.

Plans Régie des Eaux - Terrasse Rosemont 303-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux les plans d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc de la Terrasse Rosemont.

ADOPTE.

Félicitations préposés à la piscine 304-71

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est classée au quatrième rang des villes de la Mauricie pour les Jeux du Québec 71;

CONSIDERANT QUE la majorité des points obtenus pour mériter à notre Ville ladite position est attribuable à la natation et au plongeon;

CONSIDERANT QUE le personnel des instructeurs de la piscine Richelieu s'est montré à la hauteur de sa tâche, de par les résultats obtenus, au cours de la saison qui se termine;

CONSIDERANT QUE des troubles de régie interne surgissent à la piscine Richelieu pour une deuxième année consécutive.

EN CONSEQUENCE, IL EST

PROPOSE par le conseiller Claude Masson,

Que des félicitations soient adressées au personnel des instructeurs de natation et de plongeon pour les succès obtenus à date et pour les encourager à continuer leur travail chez-nous l'été prochain;

Que le directeur des loisirs soumette, par écrit, au Conseil de Ville, sa politique d'engagement et de destitution du personnel sous ses charges;

Qu'une motion de non confiance soit et est adressée au directeur des loisirs.

Cette résolution est rejetée faute de secondeur.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que des félicitations soient adressées à M. Michel Richer ainsi qu'à tout le personnel de la piscine municipale pour l'excellent travail effectué au cours de la saison qui se termine et pour les résultats obtenus.

ADOPTE.

Le 7 septembre 1971.

Cadastre terrain Henri-Georges Gauthier 305-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Firme Gariépy & Michaud, arpenteurs-géomètres soit autorisée à préparer le plan de cadastre du terrain de M. Henri-Georges Gauthier.

ADOPTE.

Avis de motion lignes de construction

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour porter à 20 pieds la ligne de construction du Garage Jean Fréchette Auto Ltée.

Technical Plastics 306-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre d'achat de Technical Plastics pour la bâtisse située au 5350 St-Joseph et que demande soit faite au Ministère de l'Industrie et du Commerce d'approuver l'approbation de cette transaction.

ADOPTE.

Régie des Alcools

La Régie des Alcools du Québec fait part aux membres du Conseil d'une demande de permis par M. Jean-Jacques Truchon du Motel Moulin Rouge.

Régie des Alcools

La Régie des Alcools du Québec fait part aux membres du Conseil d'une demande de permis par M. Léo Martin - Taverne Bo Léo.

Régie des Alcools

La Régie des Alcools du Québec fait part aux membres du Conseil d'une demande de permis par M. Robert Holms du Restaurant Picador.

Commission Canadienne des Transports

La Commission Canadienne des Transports fait part aux membres du Conseil d'un avis d'audience le 8 septembre 1971 concernant la suspension des services d'Air Canada à l'aéroport de Trois-Rivières.

Sur ce l'assemblée est levée.

_____ Maire.

_____ Greffier.

Le 13 septembre 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13 septembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin, pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 13ième jour du mois de septembre 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 septembre 1971;

2.- Adoption du règlement No. 200-S-22;

3.- Ouverture des soumissions - réservoir Centre d'Achats;

4.- Avis de motion - station de pompage, rues Bellevue et Du Fleuve;

5.- Ouverture des soumissions - éclairage de rues, Terrasse La Montagne;

6.- Résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales la permission d'ouvrir certaines rues à 50 pieds;

7.- Résolution biffage de taxes;

8.- Résolution autorisant le notaire à préparer un contrat de cession de rues de Terrasse Rosemont et autorisant le Maire à signer ledit contrat;

Adoption procès-verbal 307-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 septembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-22 308-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-22 règlement modifiant une partie de la zone B-9, soit les lots 16-156 et 16-157 en zone CG devenant ainsi la zone CG-35 du plan directeur No. 1280-11, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 23 septembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 13 septembre 1971.

Soumissions réservoir Centre d'Achats

L'Assistant-Greffier, M. Yvon Simard fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu deux soumissions concernant la confection d'un réservoir pour le compte du Centre d'Achats et en fait l'ouverture publique.

Pagé Construction Limitée, pour un montant total de 219,040.00

Cap Construction Limitée, pour un montant total de 141,000.00.

A la demande de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin, cet item sera reporté à une assemblée ultérieure, afin de présenter ces deux soumissions aux ingénieurs-conseils de façon à ce qu'il en prenne connaissance pour en vérifier l'exactitude et y apporter leurs commentaires.

Avis de motion Station de pompage.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement en vue de la confection d'une station de pompage sur les rues Bellevue et Du Fleuve.

Soumissions - éclairage de rues 309-71

L'Assistant-Greffier, M. Yvon Simard, fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu trois soumissions concernant l'éclairage de rues sur Terrasse La Montagne, rue Versailles, rue Toulouse et rue Estérel et en fait l'ouverture publique.

Arno Electrique Limitée, $16,838.32;

Guimond Electrique, $19,139.00;

Brassard Electrique Limitée, $21,530.10.

Le Conseil demande à l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, de prendre connaissance des trois soumissions reçues et d'en vérifier la conformité. Ce dernier, après vérification, souligne que toutes les soumissions sont conformes. Il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Arno Electrique Limitée pour un montant de $16,838.32 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire demande que la Firme Provencher & Desjardins en revise la conformité, et nous en fasse un rapport par écrit pour la prochaine assemblée.

Le 13 septembre 1971.

Rues de 50 pi.

En raison du manque de certaines informations, cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Biffage de taxes
310-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les taxes des propriétaires suivants soient biffées pour les années concernées.

Anatole Blais	$ 99.94 (1971 expropriation)
Rosario Boileau	$ 6.00 (1971 compensation chargée en trop)
Emile Bourassa	$ 6.00 (1971 compensation chargée en trop)
Mme Maurice Chabot	$159.95 (1971 expropriation)
François Chamberland	$105.65 (1971 expropriation)
Donat Simoneau	$ 91.46 (1971 expropriation)

En raison d'un manque d'information, le biffage de taxes de Percy Whissel, Bijouterie du Centre d'Achats, Magasin Fifth Avenue et André Deshaies sera reporté à une assemblée ultérieure.

ADOPTE.

Cession de rues Terrasse Rosemont
311-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire Yves-Martin Veillette soit autorisé à préparer un contrat de cession de rues de Terrasse Rosemont et que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Permis de construction Laurent J. Deshaies
312-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'inspecteur en construction, M. Bertrand Gilbert, soit autorisé à émettre un permis à l'entrepreneur Laurent J. Deshaies pour la construction sur tous les lots riverains à la rue Jean Racine, même si cette voie publique n'est pas sillonnée d'une conduite du service d'aqueduc, que la Ville installera d'ici un an maximum.

ADOPTE.

Le 13 septembre 1971.

Permis de construction, Réal St-Arnault 313-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'inspecteur en construction, M. Bertrand Gilbert soit autorisé à émettre un permis de construction à M. Réal St-Arnault pour tous les lots riverains du Projet de l'extension vers le nord de la rue Joliet, même si cette voie publique n'est pas sillonnée d'une conduite du service public d'aqueduc, que la Ville installera d'ici un an maximum.

ADOPTE.

Ministère des Affaires Municipales.

Le Directeur du Contentieux du Ministère des Affaires Municipales, Me François Mathieu demandant copie de l'approbation de la Régie des Eaux du Québec pour les règlements No. 228, 229, 231, et 232 et demandant également une résolution à l'effet de modifier l'article 10 du règlement No. 228.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 20 septembre 1971.

Règlement No. 200-N-A.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-N-A abrogeant le règlement No. 200-N en redonnant au plan directeur portant le numéro 1280-11 l'étendue initiale de la zone CG-24, tenue à 7.00 hres P.M. le 20 septembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-N-A, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-N-A, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare ledit règlement No. 200-N-A approuvé par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

Règlement No. 233.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 233 concernant la construction d'un egout pluvial, sur Terrasse Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas $23,000.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M., le 20 septembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 233, par la résolution adoptant ledit règlement No. 233, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication, et des articles 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare ledit règlement No. 233 approuvé par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

Le 20 septembre 1971.

Règlement No. 234

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 234 concernant la confection d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire, la mise en forme, chaines de rues, pavage, éclairage dans le secteur Terrasse Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas $163,000.00, tenue à 7.00 hres P.M., le 20 septembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 234, par la résolution adoptant ledit règlement No. 234, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare ledit règlement No. 234 approuvé par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

Le 20 septembre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 septembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gérard Landry, Gaston Cormier, P.E. St-Arnault et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Jean-Claude Laroche, directeur de la Sûreté Municipale.

Adoption procès-verbal 314-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 13 septembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux assemblée des électeurs 315-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs tenue le 20 septembre 1971 concernant les règlements Nos. 200-N-A, 233 et 234 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Avis de motion Projet Montour

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour la confection d'égout pluvial, d'un égout sanitaire, d'un émissaire, de la mise en forme et du pavage pour le projet Jules Montour au montant de $132,000.00

Rues de 50 pi. 316-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'une demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales en vue d'obtenir la permission d'ouvrir les rues Nos. 161-234, 161-244, 162-28, 162-26, 162-27, 162-8 sur une largeur de 50 pieds dans le Secteur Terrasse Rosemont.

ADOPTE.

Biffage de taxes 317-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les taxes des propriétaires suivants soient biffées pour les années concernées:

Le 20 septembre 1971.

317-71 (Suite)

Percy Whissel, $93.60, 1971 erreur d'évaluation;

Bijouterie Centre d'Achats, $30.80, 1969 taxe d'eau-faillite;

Fifth Ave Store, $24.00, 1971, abandon des affaires;

André Deshaies, $942.46, 1968-69-70 vente en justice/février 1971.

ADOPTE.

Modification au règlement No. 228
318-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'une modification soit apportée à l'article 10 du règlement No. 228 de façon à ce qu'il se lise dorénavant comme suit:

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur tous les biens-fonds imposables du lot No. 3P-36-41 une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts, des échéances annuelles conformément au tableau ci-annexé.

ADOPTE.

Taxi Centre d'Achats
319-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'une autorisation soit émise pour le transfert d'un poste de trois taxis du Centre d'Achats pour opérer au Restaurant Capri.

ADOPTE.

Ententes Canada-Québec
320-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Qu'une demande soit faite à l'Office de Planification du Québec (O.P.D.Q.) en vue d'obtenir une réponse sur le projet soumis en décembre 1970 dans le cadre des ententes Canada-Québec.

ADOPTE.

Condoléances M. Raymond Bellemare
321-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente à M. Raymond Bellemare ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de M. Thomas Bellemare.

ADOPTE.

Le 20 septembre 1971.

Contrat Arno Electrique 322-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer le contrat de $16,838.32 de la Firme Arno Electrique Limitée pour l'éclairage des rues Terrasse La Montagne, Versailles, Toulouse et Estérel.

ADOPTE.

Ajournement 323-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'environ une heure soit vers 11.30 hres P.M.

ADOPTE.

Vers 11.30 hres P.M., le Conseil se réunit de nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Adoption règlement 200-S-23 324-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-23, règlement portant à 20 pieds la ligne de construction du garage Jean Fréchette Auto du Boulevard Royal à Trois-Rivières-Ouest soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 30 septembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Commission Municipale

La Commission Municipale du Québec fait part aux membres du Conseil qu'elle a approuvé le renouvellement d'un billet au montant de $250,000.00 émisparla Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Commission Municipale

La Commission Municipale du Québec fait part aux membres du Conseil qu'elle a approuvé le renouvellement d'un billet au montant de $200,000.00 émis par la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère des Affaires Municipales

M. Richard Beaulieu, Sous-Ministre fait part aux membres du Conseil que le Ministre M. Maurice Tessier a approuvé l'ouverture des rues de 50 pieds du Projet Deshaies.

Le 20 septembre 1971.

Ministère des Affaires Municipales

Le Sous-Ministre, M. Richard Beaulieu informe les membres du Conseil que le Ministre M. Maurice Tessier a approuvé l'ouverture de rues à 50 pieds, du Projet Réal St-Arnault.

Provencher & Desjardins

M. Fernand Pothier de la Firme Provencher & Desjardins, ingénieurs-conseils informe le Conseil que cette Firme recommande que le contrat de l'éclairage de rues soit accordé à la Firme Arno Electrique pour un montant de $16,838.32. Que cette soumission est conforme à leurs plans et devis.

Labrecque & Vézina

La Firme Labrecque & Vézina, soumet aux membres du Conseil un rapport concernant la confection d'un réservoir et d'une station de pompage pour le Centre d'Achats et recommande la soumission de Cap Construction Limitée étant donné qu'elle est conforme à leurs exigences et que la soumission de Pagé Construction n'est pas conforme en quelques points aux exigences.

Club Nautique de Shawinigan

Le Président, M. René Bellemare tient à remercier sincèrement les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la généreuse collaboration accordée lors de la 38ième Classique Internationale de Canots de la Mauricie.

Guy Bacon

Le Député de Trois-Rivières à l'Assemblée Nationale du Québec, M. Guy Bacon informe les membres du Conseil qu'il a communiqué avec le Sous-Ministre Claude Rouleau du Ministère de la Voirie et qu'il lui a répondu que sa décision était irrévocable, et que par conséquent, le Ministère de la Voirie se voit dans l'obligation de refuser l'entretien du Boulevard Jean XXIII.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 23 septembre 1971.

Règlement No. 200-S-22

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-22, règlement modifiant une partie de la zone B-9 soit les lots 16-156 et 16-157 en zone CG devenant ainsi la zone CG-35 du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 23 septembre 1971, sous la présidence du Conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-22, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-22, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-22 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 30 septembre 1971.

Règlement No. 200-S-23

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-23 réduisant par amendement l'alignement de construction de la partie du Boulevard Royal bornant le lot 2-17, tenue le 29 septembre 1971 à 7.00 hres P.M., sous la présidence de M. Claude Masson, Conseiller; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-23, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-23, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-23 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 4 octobre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 octobre 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Jean-Claude Laroche, directeur de la Sûreté Municipale et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal
325-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée du 20 septembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux
326-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs du 23 septembre 1971 concernant le règlement No. 200-S-22 ainsi que du 30 septembre 1971 concernant le règlement No. 200-S-23 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations
327-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'août 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes
328-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la liste de comptes No. 132-C pour un montant total de $14,933.34 pour le mois de septembre 1971 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Le 4 octobre 1971.

Soumissions Jean Racine 329-71

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu trois soumissions concernant la confection d'un égout combiné, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Jean Racine, et en fait l'ouverture officielle.

De L'Orme Construction Limitée, $62,842.25;

Laurentide Ready Mix, $72,949.00;

Clément Ricard, $65,120.00.

Le Conseil demande à l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, de prendre connaissance des trois soumissions reçues et d'en vérifier la conformité. Ce dernier, après vérification souligne que toutes les soumissions sont conformes. Il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit De L'Orme Construction Limitée pour un montant de $62,842.25 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Taxes non payées 330-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Greffier de la Ville, M. Marc Tessier soit autorisé à procéder à la vente des propriétés dont les taxes de 1969, 1970 et 1971 sont demeurées non payées.

ADOPTE.

Régie des Alcools du Québec

La Régie des Alcools du Québec fait part aux membres du Conseil qu'il y aura audience le 6 octobre prochain, re: M. Léo Martin.

Comité du Salon du Livre et des Arts

Le Comité du Salon du Livre et des Arts demande aux conseillers municipaux l'achat de publicité dans leur programme-souvenir.

Régie des Eaux

La Régie des Eaux du Québec dans une lettre adressée à l'assistant-greffier autorise l'exécution du Projet Réal St-Arnault sur la rue Joliet et une partie du Boulevard Mauricien.

Association des Commissaires Industriels

L'Association des Commissaires Industriels du Québec fait part aux membres du Conseil qu'il y aura congrès du 19 au 22 octobre 1971.

Le 4 octobre 1971.

Ministère des Affaires Municipales

M. Richard Beaulieu, sous-ministre du Ministère des Affaires Municipales fait part aux membres du Conseil de l'approbation du règlement No. 225 décrétant un emprunt de $25,000.00

Commission Municipale du Québec

La Commission Municipale du Québec a approuvé un emprunt par obligations au montant de $25,000.00 concernant le règlement No. 225.

Ministère des Affaires Municipales

M. Richard Beaulieu, sous-ministre, fait part aux membres du Conseil de l'approbation du règlement No. 227, décrétant un emprunt de $33,000.00.

Commission Municipale du Québec

M. Roger Désaulniers de la Commission Municipale du Québec a approuvé un emprunt par obligations au montant de $33,000.00 concernant le règlement No. 227.

Ministère des Affaires Municipales

Le Sous-Ministre, M. Richard Beaulieu, avise le Conseil Municipal que le Ministre des Affaires Municipales a approuvé l'ouverture de certaines rues à 50 pieds de largeur.

Régie des Alcools du Québec

Dans un avis recommandé au Greffier, la Régie des Alcools du Québec avise le Conseil Municipal que M. André Rancourt s'est adressé à la Régie des Alcools pour obtenir le permis d'exploitation de taverne sur le Boulevard Jean XXIII à Trois-Rivières-Ouest.

M. L.R. Beausoleil

M. L.R. Beausoleil fait part aux membres du Conseil de ses commentaires concernant le système de taxation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 18 octobre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 octobre 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Jean-Claude Laroche, directeur de la police et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal
331-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 octobre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Plans du réservoir Centre d'Achats
332-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Firme Labrecque & Vézina, ingénieurs-conseils soit autorisée à présenter les plans du réservoir du Centre d'Achats à la Régie des Eaux.

ADOPTE.

Soumissions réservoir Centre d'Achats
333-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'en date du 14 octobre 1971, date de l'ouverture des soumissions, il a reçu cinq soumissions pour la confection d'un réservoir pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest et en fait la nomenclature.

Cap Construction Limitée	$142,900.00
Les Entreprises Alpha Limitée	$160,000.00
Delmont Construction Limitée	$162,000.00
Constructeurs St-Maurice Limitée	$143,500.00
Babin Construction Inc.	$132,811.00

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin fait remarquer que ces soumissions ont été ouvertes en présence des soumissionnaires, du Maire et du Gérant de même que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville et que ce dernier en a vérifié la conformité et que les cinq soumissions sont conformes. Il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Babin Construction Inc., pour un montant total de $132,811.00 soit et est acceptée et que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTE.

Le 18 octobre 1971.

Entente Commission Scolaire 334-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin et le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., soient autorisés à signer l'entente avec la Commission Scolaire concernant les locaux pour loisirs d'hiver.

ADOPTE.

Modification règlement 234 335-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la modification suivante soit apportée à l'article 11 du règlement No. 234 pour se lire dorénavant comme suit:

"Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement unetaxe spéciale à un taux suffisant et répartie suivant la superficie des terrains riverains tel que décrit à l'annexe "A" du présent règlement et en faisant partie, pour pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt.

ADOPTE.

Permis de danse Môtel Montclair 336-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que suivant les recommandations du Directeur de la Sûreté Municipale, ce dernier soit autorisé à émettre un permis de danse au Môtel Montclair.

ADOPTE.

Cadastre Télesphore Turcotte 337-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre pour le compte de M. Télesphore Turcotte soit et est accepté tel que soumis.

ADOPTE.

Egout Terrasse Rosemont 338-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer une servitude d'égout sur certaines rues de Terrasse Rosemont et que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Le 18 octobre 1971.

Adoption salaire des pompiers 339-71

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un total de $77.00 pour les mois d'août et septembre 1971 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Félicitations Roland Lottinville. 340-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que des félicitations et des meilleurs voeux de bonheur soient adressés à M. & Mme Roland Lottinville à l'occasion de leur mariage.

ADOPTE.

Responsables loisirs d'hiver 341-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste des personnes suivantes soient engagées au taux indiqué comme étant responsables des loisirs d'hiver.

M. Albert Perreault	$ 5.00 1'heure;
Mlle Jacqueline Cloutier	$ 5.00 1'heure;
M. Roger Arbour	$10.00 1'heure;
Mlle Céline Casault & Mlle Nicole Germain	$10.00 pour chaque session de trois heures;
M. Jean-Noël Laganière	$ 6.00 par soir;
M. Jean-Louis Vadeboncoeur	$ 6.00 par soir;
M. Maurice Trempe	$ 1,50 1'heure;
M. Claude Larouche	$ 1.50 1'heure;
M. Maurice Dugré	$ 1.50 1'heure;
M. Claude Cossette	$ 1.50 1'heure;
M. & Mme Jacques Corriveau	$ 5.00 1'heure;
M. Jacques Corriveau	$ 5.00 du cours;
M. Jacques Tremblay	$15.00 1'heure;
Mlle Jocelyne Abott	$ 5.00 1'heure;

Claire & Marc, professeurs de danse seront réservés pour les cours de danse.

ADOPTE.

Permis de construction Terrasse Rosemont 342-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, soit autorisé à émettre certains permis de construction sur Terrasse Rosemont avant même la confection des services publics et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à compléter la confection des services publics dans une période d'un an.

ADOPTE.

Le 18 octobre 1971.

Noms de rues Terrasse Rosemont
343-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,
SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les noms Côte d'Azur, Marseilles, Dijon et Nice soient réservés pour nommer de nouvelles rues dans le Secteur Terrasse Rosemont.

ADOPTE.

Remerciements Guy Bacon
344-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,
SECONDE unanimement,

Que des remerciements soient adressés au Député de Trois-Rivières, M. Guy Bacon, pour l'obtention d'un octroi de $20,000.00 à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'entretien du Boulevard Jean XXIII.

ADOPTE.

Adoption cadastre H.G. Gauthier
345-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,
SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre, pour le compte de H.G. Gauthier Inc. soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

M. Guy Bacon, Député de Trois-Rivières fait part de l'obtention de l'octroi de $20,000.00 pour l'entretien du Boulevard Jean XXIII du Ministère de la Voirie.

Ministère de la Voirie

Le Ministère de la Voirie confirme que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'est vu accorder un octroi de $20,000.00 pour l'entretien du Boulevard Jean XXIII.

Télesphore Turcotte

M. & Mme Télesphore Turcotte adressent des remerciements à Monsieur le Maire et aux membres du Conseil.

Ministère de la Voirie

Le Service de l'Information du Ministère de la Voirie et des Travaux Publics informe les conseillers sur la numérotation routière.

Association des Usagers de la Réserve St-Maurice

L'Association des Usagers de la Réserve St-Maurice fait part d'une invitation à leur assemblée annuelle qui sera tenue le 24 octobre à Shawinigan.

L'office de Planification

L'office de Planification du Développement du Québec fait part aux membres du Conseil que le projet soumis en décembre 70 des ententes Canada-Québec est présentement à l'étude et fait l'objet d'une discussion dans le contexte de la renégociation de l'entente.

Le 18 octobre 1971.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 1er novembre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er novembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Trésorier, M. Yvon Simard, Assistant-Greffier, M. Jean-Claude Laroche, directeur de la police, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal 346-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 18 octobre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations 347-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois de septembre 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Soumissions Terr. Rosemont 348-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'en date du 1er novembre 1971, date de l'ouverture des soumissions il a reçu quatre soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et chaînes de rues sur Terrasse Rosemont et en fait la nomenclature.

De L'Orme Construction Limitée, $116,811.00;

Laurentide Ready Mix, $123,748.69;

Clément Ricard, $128,051.96;

Gaston Bourassa Limitée, $123,623.00.

Son Honneur le Maire demande à l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, de prendre connaissance des quatre soumissions et d'en vérifier la conformité. Après vérification, M. Roland Lottinville, fait part aux membres du Conseil que les quatre soumissions sont conformes aux demandes et les estimés préliminaires du service technique de la Ville s'élevaient à $125,358.00. Il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit De L'Orme Construction Limitée au montant de $116,811.00 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Le 1er novembre 1971.

Soumissions Boul. Levard Mauricien rue Joliet 349-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu deux soumissions pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et de la mise en forme sur les rues Joliet et Mauricien et en fait l'ouverture.

Laurentide Ready Mix, au montant de $42,190.00;

Clément Ricard, $37,740.80.

Son Honneur le Maire demande à l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville de prendre connaissance des soumissions reçues et d'en vérifier la conformité. Après vérification, M. Roland Lottinville fait part aux membres du Conseil que les deux soumissions sont conformes aux demandes et que les estimés préliminaires du service technique de la Ville s'élevaient à $36,327.00. Il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Clément Ricard pour un montant de $37,740.80 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Transfert permis de taxi 350-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le directeur de la Sûreté Municipale, M. Jean-Claude Laroche, soit autorisé à transférer le permis de taxi de M. Marcel Gauthier à M. Paul Perron.

ADOPTE.

Nomination pro-maire 351-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Gérard Landry, conseiller soit nommé pro-maire pour une période de trois mois.

ADOPTE.

Location tentes-roulottes 352-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection à ce que M. Charles Neault opère un commerce de location de tentes-roulottes au 5751 Boulevard Royal à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 1er novembre 1971.

Personnel Loisirs 353-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. René Laroche, professeur en judo soit engagé au taux de $15.00 l'heure en remplacement de MM. Robert Arbour et Gilles Tremblay;

Que M. Roger Goyette, professeur en yoga soit engagé à un taux de $30.00 l'heure et que Mlle Carmen Ouellette soit engagée en remplacement de Mlle Nicole Germain aux cours de couture et ce au même taux, de $1.50 l'heure.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage U-4 en CG

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement qui modifiera la destination unifamiliale du lot No. 37-106 de la zone unifamiliale No. 4 (U-4) du plan directeur de la Ville dont le numéro est 1280-11 par la création d'une nouvelle zone commerciale générale CG.

Avis de motion rezonage zone duplex en U

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier les lots 161-209 à 161-213 inclusivement et 161-201-3 en zone unifamiliale, les lots 161-215 et 162-12 et une partie du lot originaire 161 P.-161 borné par le lot 161-215 du côté droit et par les lots 161-213 et 161-201-3 du côté gauche.

Avis de motion cour latérale de 4 pieds

Rescinded 366-71

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de permettre dans les zones U-19, 25, 26, 28, 33, 34, 35 une cour latérale de 4 pieds pour les terrains de 70 pieds et moins pour les constructions unifamiliales détachées avec mur plein.

Délégué Protection Civile 354-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A. soit délégué du 13 au 17 décembre 1971 à Armprior, Ontario au congrès national de la Protection Civile.

ADOPTE.

Comité Club de Natation

Le Comité du Club de Natation de Trois-Rivières-Ouest fait part aux membres du Conseil de la liste du nouvel exécutif.

Mme Micheline Allard

Mme Micheline Allard, principale, fait des suggestions de circulation pour écoliers aux sorties et entrées des écoles pour l'utilisation de passage pour piétons durant l'hiver pour les écoliers.

Le 1er novembre 1971.

Roger Pomminville — M. Roger Pomminville, conseiller en administration offre ses services à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Morin, Tessier & Associés — La firme Morin, Tessier & Associés offre ses services à la Ville de Trois-Rivières-Ouest comme conseiller en administration.

Protection Civile — La Protection Civile demande que M. Marc Tessier, coordonnateur pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit délégué du 13 au 17 décembre 1971 à Armprior, Ontario.

Rosaire DeGrandMont — M. Rosaire DeGrandmont adresse un accord de principe pour terrain à M. Charles Beault concernant la location de tentes-roulottes.

Régie des Eaux — La Régie des Eaux du Québec fait parvenir l'approbation pour la construction d'un réservoir et de la station de pompage pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest mentionnée dans le règlement No. 228.

Ministère de la Voirie — Le Ministère de la Voirie du Québec refuse la traverse à piétons à l'angle des rues Transquébécoise et Jean XXIII en considération du nombre très peu élevé de piétons qui utilisent cette traverse.

Air Canada — La Société Air Canada fait part qu'elle suspendra définitivement ses services pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 1972.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 8 novembre 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 novembre 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin, pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 8ième jour du mois de novembre 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 1er novembre 1971;

2.- Adoption de la liste des salaires des pompiers pour le mois d'octobre;

3.- Adoption de la liste de comptes No. 133-C;

4.- Adoption du règlement No. 200-S-24;

5.- Adoption du règlement No. 200-S-25;

6.- Adoption du règlement No. 200-S-26;

7.- Avis de motion modifiant le règlement pour abri d'auto temporaire;

8.- Résolution demandant à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec la permission d'emprunter temporairement quant au règlement 223, $76,000.00; quant au règlement 225, $20,000.00 et quant au règlement 227, $26,500.00 pour un total de $122,500.00;

9.- Résolution acceptant la liste des terrains et immeubles à saisir pour taxes non payées depuis trois ans et ordonnant au Greffier de vendre ces terrains et immeubles à l'enchère publique;

Adoption procès-verbal
355-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1er novembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 8 novembre 1971.

Adoption salaire des pompiers 356-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour le mois d'octobre 1971 pour un montant total de $60.00 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Liste de comptes 133-C 357-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes No. 133-C pour le mois d'octobre 1971 soit approuvée pour paiement à l'exception de l'item 28 De L'Orme Construction $190.40 pour devenir un montant total de $26,927.20.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-24 358-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-24 règlement modifiant la destination unifamiliale d'une partie de la zone U-4 par le détachement du lot 37-106 pour lui donner une utilisation commerciale générale par la création de la zone CG-37 du plan directeur portant le numéro 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 18 novembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-25 359-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-25 règlement modifiant en très grande partie la zone B-10 du plan directeur No. 1280-11 en y retranchant les lots 161-209 à 161-213 inclusivement et 161-201-3, 161-215, 162-12 et une partie du lot originaire 161 "P.-161" borné par le lot 161-215 du côté droit et par les lots 161-213 et 161-201-3 du côté gauche soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 18 novembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 8 novembre 1971.

Règlement No. 200-S-26

En raison de la non conformité du texte de ce règlement et du manque de certaines informations, cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Avis de motion abri d'auto

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier le règlement pour abri d'auto temporaire.

Emprunt temporaire 360-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec en vue d'obtenir la permission d'emprunter sur une base temporaire un montant total de $122,500. réparti comme suit: règlement 223, $76,000.00; règlement 225, $20,000.00 et règlement 227, $26,500.00.

ADOPTE.

Saisie pour taxes non payées 361-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à vendre à l'enchère publique les terrains et immeubles listés ci-dessous dont les taxes n'ont pas été payées en 1969, 1970 et 1971.

	1969	1970	1971	Int. au 1/12/71	Total
Succession Donat Aubry	9,117.93	8,808.37	9,355.83	1,591.44	28,873.57
Boisvert Claude	18.64	215.18	281.13	30.05	545.00
Boucher Marcel	41.08	473.79	544.01	61.77	1,120.65
Charbonneau Abd.	85.78	107.06	140.02	19.43	352.29
Cie Placo	7.36	85.19	79.35	10.03	181.93
Dubé Mlle Gyslaine	11.44	131.76	152.46	23.10	318.76
Dumont Philippe	17.16	426.21	803.96	27.72	1,275.05
Dussault Paul G.	29.85	230.90	268.46	30.86	560.07
Filion Lionel	10.40	120.45	115.83	14.41	261.09
Forcier Normand	352.33	297.94	297.51	55.30	1,003.08
Gélinas Bruno	6.58	76.33	103.36	10.79	197.06
Gosselin Nelson	---------	423.24	527.04	55.42	1,005.70
Gouin Lumber	94.61	74.59	83.90	14.76	267.86

Le 8 novembre 1971.

	1969	1970	1971	Int. au 1/12/71	Total
Houde J.-Paul	324.45	253.73	325.10	52.68	955.96
Immeubles Radisson	67.59	56.07	53.15	13.60	190.41
Laroche Jacques	13.22	43.00	87.08	9.14	152.44
Leblanc Mme Claude	18.64	215.48	241.53	27.76	503.41
Lemay Paul	12.64	152.16	283.56	26.07	474.43
Lemieux Mme J.	32.08	370.03	370.20	45.03	817.34
Livernoche Gilles	10.66	122.50	125.89	15.11	274.16
Martineau Marcel	----------	125.42	105.85	32.98	264.25
Matteau Julien	65.28	52.73	53.54	10.83	182.38
Piché Mme J. M.	11.78	136.32	130.44	17.08	295.62
Radisson Construction	171.04	140.74	132.38	25.84	470.00
Roberge Marcel	459.69	418.05	416.21	151.58	1,445.53
Rocheleau Gilles	10.14	116.39	117.79	14.24	258.56
St-Louis Ernest	9.44	109.03	110.31	13.36	242.14
Sauvageau J.-Louis	603.01	1,057.07	1,064.30	141.61	2,865.99
Siedlicky Mme Monick	21.56	249.06	257.61	30.80	559.03
Tardif Alfred	9.26	107.23	134.68	15.45	266.62
Whissell Percy	11.44	131.82	126.65	15.75	285.66
Bolduc Gilles	11.34	131.28	170.89	18.32	331.83
Bourassa Mme Georges	37.00	420.88	428.00	51.69	937.57
	11,817.87	16,628.11	18,353.69	2,780.92	49,580.59

ADOPTE.

Le 8 novembre 1971.

Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec

La Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec fait parvenir aux membres du Conseil des informations sur l'article 203 du Bill 44.

Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités 362-71

Sous la signature de son président, la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités invite la Municipalité de Trois-Rivières-Ouest à devenir membre actif de la F.C.M.M. et il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest devienne membre actif de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités au taux de $0.02½ par habitant comme le veut la cotisation annuelle.

ADOPTE.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales informe les conseillers municipaux qu'il a approuvé en entier les règlements # 229 et 232.

Sur ce l'assemblée est levée.

Robert L. Lorrain Maire.

Marc Tessier Greffier.

Le 15 novembre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 novembre 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 363-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 8 novembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Avis de motion panneaux-réclame

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de limiter les endroits, la localisation, les matériaux et la structure, les dimensions et les droits acquis de panneaux-réclame à l'intérieur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Avis de motion terrains de coin - Rue Matton

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement en vue de détacher de la zone D dans le secteur Rue Matton les lots de coin Nos. 29-6, 29-3, 29-30, 29-17, 29-18, 29-44, 29-45, 29-25 et 29-52 pour ainsi devenir zone unifamiliale.

Avis de motion rezonage lots P. 53 et P. 54

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher les lots P.-53 et P.-54 de la zone CG-26 et d'une partie de la zone RG-1 pour l'implantation d'un parc à roulottes devenant ainsi la zone PR-1.

Biffage taxes d'affaires 364-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Pierre Chainé, inspecteur en taxes d'affaires soit autorisé à biffer les taxes d'affaires de M. Gilles Fréchette, camionneur pour un montant total de $90.00 et de M. Jules Blanchette, vétérinaire pour un montant de $29.23 en frais de recouvrement non perçu par le bureau J.C. Lussier.

ADOPTE.

Le 15 novembre 1971.

Services Ecole Polyvalente 365-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à fournir les services d'égout et d'aqueduc à l'Ecole Polyvalente Chavigny au cours de l'été 1972.

ADOPTE.

Rescinder avis de motion 1er novembre 366-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'avis de motion donné par M. P.E. St-Arnault en date du 1er novembre en vue de permettre une cour latérale de 4 pieds pour les terrains de 70 pieds et moins dans les zones U-19, U-25, U-26, U-28, U-33, U-34 et U-35 pour les constructions unifamiliales détachées avec mur plein soit et est rescindé.

ADOPTE.

Avis de motion cour latérale de 4 pieds

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement en vue de permettre dans les zones U-19 et U-25 une cour latérale de 4 pieds soit celle du côté de l'abri d'auto ou du garage attenant pour les terrains de 70 pieds et moins, pour les constructions unifamiliales détachées avec abri d'auto ou garage attenant.

Union des Municipalités du Québec

L'Union des Municipalités de la Province de Québec invite la Ville de Trois-Rivières-Ouest à une conférence traitant sur la lutte à la pollution qui se tiendra à Montréal le 19 novembre 1971.

Régie des Eaux du Québec

La Régie des Eaux du Québec, sous la signature de M. Roland Mathieu, secrétaire autorise l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout dans le Secteur Terrasse Rosemont.

Compagnie de Transport St-Maurice

Sous la signature de son secrétaire-trésorier, la Compagnie de Transport St-Maurice fait savoir au Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest que des modifications de parcours seront apportées prochainement sur les trajets d'autobus et invite les représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à une réunion d'informations sur les nouveaux trajets qui se tiendra à la fin du présent mois.

Délégué réunion Cie de Transport St-Maurice 367-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin et le directeur de la police M. Jean-Claude Laroche soient délégués à une réunion d'informations sur les nouveaux trajets d'autobus dans le Trois-Rivières Métropolitain. Et qu'en l'absence de Son Honneur le Maire, le Pro-Maire, M. Gérard Landry soit délégué comme remplaçant.

ADOPTE.

Le 15 novembre 1971.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales demande des documents concernant les règlements Nos. 233 et 234.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 18 novembre 1971.

Règlement No. 200-S-24.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-24, règlement modifiant la destination unifamiliale d'une partie de la zone U-4 par le détachement du lot 37-106 pour lui donner une utilisation commerciale générale par la création de la zone CG-37 du plan directeur portant le numéro 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M., le 18 novembre 1971 sous la présidence du conseiller ~~P.E. St-Arnault~~. M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-24, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-24, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

J.G.R. J.G. Roy.

Neuf personnes se sont présentées pour avoir de plus amples renseignements sur ledit règlement et six personnes majeures qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard du lot compris dans le territoire visé par le règlement sont montrées défavorables à la mise en vigueur du règlement et ont demandé que le règlement soit soumis pour approbation par voie de référendum.

Jean Guy Roy
Président.

Bertrand Gilbert
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-25

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-25, règlement modifiant en très grande partie la zone B-10 du plan directeur No. 1280-11 en y retranchant les lots 161-209 à 161-213 inclusivement, 161-201-3, 161-215, 162-12 et une partie du lot originaire 161 "P.-161" bornée par le lot 161-215 du côté droit et par les lots 161-213 et 161-201-3 du côté gauche, tenue le 18 novembre 1971, à 7.00 hres P.M., sous la présidence du conseiller ~~P.E. St-Arnault~~. M. Bertrand Gilbert inspecteur en construction agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précise par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-25, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-25, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

J.G.R. J.G. Roy.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précise, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-25 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Bertrand Gilbert
Secrétaire

Le 22 novembre 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 22 novembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Gaston Cormier, Claude Masson, Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 22ième jour du mois de novembre 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 1971;

2.- Adoption procès-verbaux de l'assemblée des électeurs du 18 novembre pour les règlements Nos. 200-S-24 et 200-S-25;

3.- Résolution autorisant l'échange de l'auto-patrouille anonyme;

4.- Avis de motion en vue de modifier une partie de la rue Des Dominicains en unifamiliale;

5.- Résolution engageant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à fournir les services d'égout sur le Boulevard Des Dominicains au cours de l'été 1972;

6.- Biffage de certaines taxes d'affaires;

Adoption procès-verbal.
368-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 15 novembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux - règl. 200-S-24 & 200-S-25
369-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs du 18 novembre 1971 pour les règlements Nos. 200-S-24 et 200-S-25 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 22 novembre 1971.

Echange auto-patrouille 370-71

M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu deux soumissions concernant l'échange de l'auto-patrouille anonyme. La première de Trois-Rivières Chevrolet Ltée pour un montant de $2,946.00 et la seconde de Sirois Automobile Ltée pour un montant de $2,950.00.

Après avoir vérifié la conformité des deux soumissions, il est:

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Trois-Rivières Chevrolet Ltée soit et est acceptée pour un montant de $2,946.00.

ADOPTE.

Avis de motion rue Des Dominicains

En raison du manque de certains renseignements, cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Services d'égout Des Dominicains

Cette résolution sera reportée à une assemblée ultérieure.

Biffage taxes d'affaires 371-71

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. Pierre Chainé, inspecteur en taxes d'affaires soit autorisé à biffer les taxes d'affaires de M. Marcel Desfossés pour un montant de $27.50; De ~~L'Orme Construction~~ Maurice Lacroix & L'Orme Construction pour un montant de $45.00 et M. Léo Boisvert pour un montant de $25.00. En raison de l'impossibilité de retracer les personnes concernées.

ADOPTE

Régie des Alcools du Québec

La Régie des Alcools du Québec donne avis de convocation concernant le projet de taverne de M. André Rancourt.

Requête résidents rue De Boulogne.

Une requête de résidents de la rue De Boulogne demandant l'éclairage et une autre le pavage de la rue De Boulogne à Trois-Rivières-Ouest.

Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités

Sous la signature de son président, la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités remercie la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'avoir joint les cadres et la Fédération et demande de remplir et retourner un questionnaire joint à cette lettre.

Le 22 novembre 1971.

Union des Municipalités du Québec

L'Union des Municipalités du Québec avise les membres du Conseil qu'une réunion sera tenue à Ste-Foy le 3 décembre et invite le Conseil Municipal à être représenté lors de cette importante réunion.

Succession Donat Aubry

Par une lettre remise au Conseil, la Succession Donat Aubry demande de biffer les taxes des terrains appartenant à cette Succession et demande de réparer le tort causé dans un avis public paru dans le journal local.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 29 novembre 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 novembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier et Jean Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances du Conseil le 29ième jour du mois de novembre 1971 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 1971;

2.- Adoption du règlement No. 200-S-26;

3.- Adoption du règlement No. 200-S-27;

4.- Adoption du règlement No. 200-S-28;

5.- Adoption du règlement No. 200-S-29;

6.- Avis de motion - rezonage de la zone B-10 en unifamiliale;

7.- Adoption du règlement No. 200-S-31;

8.- Résolution décrétant que tout promoteur devra faire la demande six mois à l'avance pour tous travaux publics de la Ville;

9.- Résolution rescindant le règlement No. 200-S-24;

10.- Résolution autorisant l'arpenteur-géomètre à préparer les plans d'homologation de tout le parcours de la rue Du Fleuve;

11.- Avis de motion - règlement égout sanitaire de l'Ecole Polyvalente.

Adoption procès-verbal 372-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 29 novembre 1971.

Adoption règlement 200-S-26 373-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-26, règlement connexe au règlement de construction et de zonage No. 200 modifiant partiellement l'article 30 et autorisant une cour latérale de 4 pieds du côté de l'abri d'auto ou du garage attenant au lieu de 6.5 pieds pour les habitations unifamiliales détachées avec murs pleins sur les lots de 70 pieds de largeur et moins dans les zones U-19 et U-25 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 9 décembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-27 374-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-27 modifiant le zonage de certaines parties de la zone B-4 par le détachement de lots de coin pour leur donner une utilisation unifamiliale soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 9 décembre 1971, de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-28 375-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-28, règlement connexe au règlement No. 200 modifiant l'article 37 paragraphe 2 en vue de permettre l'érection d'abri d'auto temporaire soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-28 soit et est rejeté.

A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote. Votent en faveur de la contreproposition, les conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier et Jean-Guy Roy. Votent contre, les conseillers Claude Masson et P.E. St-Arnault. A la suite de ce vote, Son Honneur le Maire déclare la contreproposition adoptée.

ADOPTE.

Le 29 novembre 1971.

Veto du Maire — En vertu de l'article 52 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin exerce son droit de veto dans le délai prévu. Pour cette raison, l'adoption du règlement No. 200-S-28 sera de nouveau reportée devant les conseillers à une assemblée subséquente.

ADOPTE.

Adoption du règlement No. 200-S-29 — A la suite de la non conformité de la rédaction de ce règlement, cet item sera reporté à une prochaine assemblée.

Avis de motion zone B-10 — Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier la destination de la zone B-10 en créant la zone U-42.

Adoption règlement 200-S-31 — Après avoir pris connaissance de ce règlement, il a été décidé d'ajouter des articles au règlement No. 200-S-31 et pour cette raison cet item sera reporté à une prochaine assemblée.

Travaux publics — Après avoir pris connaissance du contenu et de plus amples détails de cette résolution, le Conseil n'a pas vu l'utilité d'adopter une telle résolution, ajoutant qu'il s'agissait plutôt de planification de régie interne.

Rescinder règlement No. 200-S-24 376-71 — PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-24 en vue de rezoner le lot 37-106 à l'angle de Delormier et de la Route 2 pour devenir zone commerce général soit et est rescindé.

ADOPTE.

Homologation rue Du Fleuve — A la suite du manque d'informations sur le coût de la préparation des plans d'homologation de tout le parcours de la rue Du Fleuve, cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Avis de motion égout sanitaire Polyvalente — Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement de l'ordre de $20,000.00 pour la confection d'un égout sanitaire pour le compte de l'Ecole Polyvalente Chavigny.

Commission Municipale du Québec — La Commission Municipale du Québec fait part d'un approbation de l'emprunt temporaire concernant les règlements Nos. 223, 225 et 227.

Succession Donat Aubry — Mme Thérèse Aubry réitère sa demande au Conseil de biffer son compte de taxes.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 6 décembre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 décembre 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Adoption procès-verbal 377-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 29 novembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations 378-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'octobre 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Liste de comptes No. 134-C 379-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 134-C à l'exclusion de l'item 65 pour un montant total de $61,944.75 pour le mois de novembre 1971 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Adoption salaire des pompiers 380-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour un montant total de $36.00 pour le mois de novembre 1971 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-29

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-29, règlement modifiant une partie de la zone CG-26 en vue de permettre l'implantation d'un parc à roulottes soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Cette proposition est rejetée faute de secondeur.

Le 6 décembre 1971.

Plans Régie des Eaux 381-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter les plans de l'égout sanitaire de la future Ecole Polyvalente de Trois-Rivières-Ouest à la Régie des Eaux du Québec.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 235 382-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 235, règlement concernant la construction d'un égout sanitaire desservant les lots P.-32, P.-33 et le lot 34-1 et autorisant un emprunt n'excédant pas $20,000.00 à cet effet soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 16 décembre 1971 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-28 Veto du Maire 383-71

En vertu de l'article 52 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin exerce son droit de veto dans le délai prévu et pour cette raison l'adoption du règlement No. 200-S-28 est de nouveau reportée devant les conseillers. Expliquant les raisons de sa demande d'appliquer son droit de veto, Son Honneur le Maire souligne que le règlement No. 200-S-28 a été rédigé dans le but de permettre à tous les contribuables quelque soit leur moyen financier de pouvoir jouir d'un peu de confort à un coût beaucoup moins élevé. Il a de plus ajouté que le présent règlement pourrait être modifié par ses spécifications sur les matériaux à être utilisés. Après ces quelques brèves explications, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-28, règlement permettant l'érection d'abri d'auto temporaire soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-28 soit et est rejeté.

Le 6 décembre 1971.

383-71
(Suite)

A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.

Votent en faveur de la contreproposition: les conseillers Henri Guilbert, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et P.E. St-Arnault.

Votent contre: les conseillers Claude Masson et Gérard Landry.

A la suite de ce vote, Son Honneur le Maire déclare la contreproposition adoptée.

ADOPTE.

Taux d'intérêt arrérage de taxe
384-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes pour l'année 1972 soit fixé à 10%.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-31
385-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-31 permettant les panneaux-réclame sur les terrains longeant les rues et chemins publics Boulevard Royal, rue Notre-Dame à partir de la pointe à Lacerte et Avenue Jean XXIII soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 16 décembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Solde de différents règlements
386-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renonce au solde des règlements suivants:

63-N-2	$ 225.00
89-N	$ 2,100.00
128	$ 150.00
181	$17,500.00
125-A	$ 200.00

ADOPTE.

Le 6 décembre 1971.

Responsables loisirs d'hiver 387-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Qu'à la suite de recommandations du directeur des loisirs, M. Jean-Paul Normandin, les personnes suivantes soient nommées responsables des loisirs d'hiver dans leur secteur respectif.

Secteur Ste-Catherine, M. & Mme Jacques Garceau;
Secteur Val Mauricie, M. & Mme Clarence Beaumier;
Secteur Jean XXIII, M. Jacques Dugré;
Secteur Terrasse Duvernay, M. Zoël Lacourse

à un taux de $1.50 l'heure pour une semaine de 28 heures.

ADOPTE.

Animateur socio-culturel 388-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Jean-Claude Provencher soit nommé animateur socio-culturel auprès des adolescents à un taux de $5.00 l'heure.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-30 389-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-30 modifiant la destination de la zone B-10 en créant la zone U-42 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 16 décembre 1971 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Biffage de taxes 390-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les taxes des propriétaires suivants soient biffées pour les années concernées.

M. Lester Lahaie, $211.12, 1971 - erreur;
Mme Emirien Paillé, $321.26, 1970 et $334.88 1971 - erreur.

ADOPTE.

Le 6 décembre 1971.

Adoption cadastre Emile Gagnon 391-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par Roger Gélinas, arpenteur-géomètre portant le numéro de minutes 18589 pour le compte de M. Emile Gagnon, lot 149-72 soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Commission Municipale et Ministère des Affaires Municipales

La Commission Municipale du Québec de même que le Ministère des Affaires Municipales du Québec donnent son approbation pour le règlement No. 228, re: réservoir du Centre d'Achats.

Chartier, Bergeron et Ménard

Sous la signature de Me Marcel Chartier, la Firme Chartier, Bergeron et Ménard fait connaître son point de vue concernant le règlement de taxe d'affaires.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 9 décembre 1971.

Règlement No. 200-S-26

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-26, règlement connexe au règlement de construction et de zonage No. 200 modifiant partiellement l'article 30 en autorisant une cour latérale de quatre pieds du côté de l'abri d'auto ou du garage attenant au lieu de 6.5 pieds pour les habitations unifamiliales détachées d'un étage et d'un étage et demi avec murs pleins sur des lots de 70 pieds de largeur et moins dans les zones U-19, U-25 du plan directeur No. 1280-11 tenue à 7.00 hres P.M. le 9 décembre 1971, sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-26, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-26, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-26 approuvé par les électeurs.

P.E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-27

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-27, règlement modifiant le zonage de certaines parties de la zone B-4 par le détachement des lots de coin Nos. 29-6, 29-3, 29-30, 29-17, 29-18, 29-44, 29-45, 29-25 et 29-52 pour leur donner une utilisation unifamiliale par la création des zones U-40, U-41 et U-42 du plan directeur portant le numéro 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 9 décembre 1971 sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-27, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-27, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-27 approuvé par les électeurs.

P.E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 16 décembre 1971.

Règlement No. 200-S-31

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-31 permettant les panneaux-réclame sur les terrains longeant le Boulevard Royal, la rue Notre-Dame à partir de la Pointe à Lacerte jusqu'aux limites ouest de la Ville et le Boulevard Jean XXIII, tenue à 7.00 hres P.M. le 16 décembre 1971, sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-31, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-31, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Sept personnes se sont présentés pour avoir de plus amples renseignements sur ledit règlement et sept personnes majeures qui sont inscrites comme propriétaires au rôle d'évaluation en vigueur à l'égard dudit règlement se sont montrés défavorables à la mise en vigueur du règlement et ont demandé que le règlement soit soumis pour approbation par voie de référendum.

Jean Guy Roy
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-30

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-30, règlement accessoire au règlement 200 modifiant la destination de la zone B-10 en créant la zone U-42 du plan directeur 1280-11, tenue le 16 décembre 1971 à 7.00 hres P.M. sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-30, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-30, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement No. 200-S-30 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 16 décembre 1971.

Règlement No. 235.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 235 tenue à 7.00 hres P.M. le 16 décembre 1971 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, assistant-greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 235, par la résolution adoptant ledit règlement No. 235, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement No. 235 approuvé par les électeurs.

Jean-Guy Roy
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 20 décembre 1971.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 décembre 1971 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier et Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal 392-71

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Procès-verbal assemblée des électeurs 393-71

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les procès-verbaux des assemblées des électeurs du 9 décembre 1971 pour les règlements 200-S-26 et 200-S-27 de même que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs du 16 décembre 1971 concernant les règlements 200-S-30, 200-S-31 et 235 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Avis de motion règlement de police

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier le règlement 102-N, le règlement 176, le règlement 102 et le règlement No. 116 concernant la circulation à l'intérieur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Vacances Bertrand Gilbert 394-71

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction a fait la demande d'être monnayé pour sa troisième semaine de vacance qu'il n'a pu prendre au cours de l'été en raison d'un surplus de travail. Le Gérant fait remarquer qu'il n'est pas dans les coutumes de la Ville de procéder de cette façon et qu'il y a quelques années on avait passé une résolution à cet effet. Après qu'un conseiller lui ait demandé son avis, le Gérant a mentionné qu'il n'avait aucune objection à accorder cette permission mais que la résolution devrait stipuler qu'il n'y a pas préjudice et/ou droits d'acquis pour le futur. Sur ce il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction ne soit pas monnayé pour sa troisième semaine de vacances.

Le 20 décembre 1971.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

En raison du surplus de travail, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction soit monnayé pour sa troisième semaine de vacances.

Considérant qu'il y a amendement à la proposition principale, Son Honneur le Maire demande le vote sur l'amendement.

Votent pour la contreproposition: les conseillers Gaston Cormier, Gérard Landry et Claude Masson.

Votent contre cette contreproposition: les conseillers Jean-Guy Roy, P.E. St-Arnault et Henri Guilbert.

Considérant l'égalité des voix sur cette contreproposition, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin enregistre son vote en faveur de la proposition principale et à la suite de ce vote, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare la proposition principale adoptée.

ADOPTE.

Estimés finaux Massicotte & Fils, Pavage Nicolet 395-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les estimés finaux et les travaux de Massicotte & Fils au montant de $15,295.80 concernant les rues Dominicains et De Sienne ainsi que de Pavage Nicolet Ltée au montant de $13,649.12 concernant les rues Estérel et Sirois soient et sont autorisés tels que soumis.

ADOPTE.

Acte de vente Rue Sangamo 396-71

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à représenter la Ville et à intervenir dans un acte de vente de la rue Sangamo conditionnellement à l'obtention d'une résolution de la Ville de Trois-Rivières acceptant nos conditions telles que stipulées à la résolution 269-71.

ADOPTE.

Règlement No. 200-S-31 Rescindé.

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Qu'à la suite de l'opposition sur le règlement 200-S-31 de sept électeurs propriétaires, le règlement 200-S-31 soit et est rescindé.

ADOPTE.

Le 20 décembre 1971.

Avis de motion règlement panneaux-réclame

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de permettre l'érection de panneaux-réclame dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Contrat servitude d'égout 398-71

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer les contrats de servitude d'égout dans le Secteur Terrasse Rosemont passé entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et M. Ottorino Barruffaldi, Louis Dargis Inc., Réal St-Arnaud Inc., Les Immeubles de Trois-Rivières Inc., Dame Cécile Perron.

ADOPTE.

Me Jean Méthot

Me Jean Méthot, Directeur du Contentieux pour la Ville de Trois-Rivières fait part de l'acceptation de notre résolution 269-71 par la Ville de Trois-Rivières concernant l'acquisition de la rue Sangamo aux conditions citées dans cette résolution.

Commission Municipale du Québec

La Commission Municipale du Québec fait part aux membres du Conseil qu'elle a approuvé les règlements Nos. 231, 233 et 234.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales approuve les règlements Nos. 231, 233 et 234.

Ville de La Tuque

La Ville de La Tuque demande notre appui concernant leurs revendications auprès du Ministère de l'Education afin que ce Ministère continue de défrayer le coût salarial du policier éducateur.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 28 décembre 1971.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 28 décembre 1971, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier et M. Yvon Simard, assistant-greffier.

Je soussigné, Robert-Louis Gouin, Maire renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 décembre 1971.

Robert-Louis Gouin, Maire.

Je soussigné, P.E. St-Arnault, Conseiller renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 décembre 1971.

P.E. St-Arnault, Conseiller.

Je soussigné, Henri Guilbert, Conseiller renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 décembre 1971.

Henri Guilbert, Conseiller.

Je soussigné, Jean-Guy Roy, Conseiller renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 décembre 1971.

Jean-Guy Roy, Conseiller.

Je soussigné, Claude Masson, Conseiller renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 décembre 1971.

Claude Masson, Conseiller.

Le 28 décembre 1971.

Je soussigné, Gérard Landry, Conseiller renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 décembre 1971.

Gérard Landry, Conseiller.

Je soussigné, Gaston Cormier, Conseiller renonce à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 28 décembre 1971.

Gaston Cormier, Conseiller.

Avis de motion rezonage des lots 16-56, 16-57, 16-58 en zone I

Le conseiller ~~Jean-Guy Roy~~ Elzear St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier une partie de la zone CG-19 en y retranchant les lots 16-56, 16-57, et 16-58 pour devenir zone industrielle (I-).

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 3 janvier 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 3 janvier 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, assistant-Greffier et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Adoption procès-verbal 1-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal 2-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 28 décembre 1971 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 102-A 3-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 102-A, règlement annexe au règlement No. 102 interdisant la distribution et la pose d'annonces et pamphlets dans les endroits publics soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 102-N-A 4-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 102-N-A, règlement annexe au règlement No. 102-N soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 116-N 5-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 116-N, règlement abrogeant l'article 2 du règlement No. 116 défendant le transport de rebuts et déchets par des camions non couverts ou sans être muni de bâche soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 3 janvier 1972.

Adoption règlement 176-N 6-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 176-N, règlement annexe au règlement No. 176 établissant un service de brigadiers séniors soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-31-A 7-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-31-A, règlement permettant l'érection de panneaux-réclame sur les terrains longeant les rues et chemins publics Boulevard Royal, rue Notre-Dame et Avenue Jean XXIII soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 13 janvier 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

A la suite de cette proposition, Son Honneur le Maire demande s'il y a contreproposition. Sur ce, le conseiller Gaston Cormier fait remarquer qu'il n'est pas d'accord sur l'alignement de construction de ces panneaux-réclame et désire enregistrer sa dissension au vote.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes No. 135-C 8-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la liste de comptes No. 135-C soit et est adoptée en y retranchant l'item No. 65 pour un montant total de $53,353.93.

ADOPTE.

Adoption des mutations 9-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois de novembre 1971 soit et sont adoptées telles que présentées par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Le 3 janvier 1972.

Adoption budget 1972
10-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les prévisions budgétaires présentées par le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A. pour l'année 1972 soient et sont adoptées.

ADOPTE.

Taux de la taxe
11-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le taux de la taxe foncière générale soit maintenu à $0.95 du $100.00 d'évaluation; que la taxe spéciale d'aqueduc soit maintenue à $0.35 du $100.00 et que la compensation d'aqueduc demeure à $36.00 par logement.

ADOPTE.

Avis de motion règlement taxe d'affaires

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement abrogeant le règlement actuel de la taxe d'affaires.

Adoption rapport taxe d'affaires et d'amusements
12-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le rapport annuel de la taxe d'affaires et de la taxe d'amusements présenté par M. Pierre Chainé soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Nomination du Greffier
13-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Yvon Simard soit nommé Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'une façon permanente au salaire précédemment budgété.

ADOPTE.

Lumière sur rue Beaudry
14-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'à la suite de demandes formulées par des contribuables de la rue Beaudry, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer 10 lumières d'une intensité de 4,000 lumens chacune sur la rue Beaudry.

ADOPTE.

Le 3 janvier 1972.

Lumières rue
De Boulogne
15-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'à la suite d'une demande formulée par les contribuables de la rue De Boulogne, que demande soit faite à l'Hydro-Québec d'installer 10 lumières d'une intensité de 4,000 lumens chacune sur la rue De Boulogne.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 10 janvier 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 janvier 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des séances du Conseil, le 10ième jour du mois de janvier 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 3 janvier 1972;

2.- Adoption du règlement No. 200-S-32;

3.- Adoption du nouveau règlement de la taxe d'affaires;

4.- Résolution autorisant l'estimé No. 1 de Babin Construction Inc. au montant de $83,211.00, re: réservoir Centre d'Achats.

Adoption procès-verbal 16-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 3 janvier 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-32 17-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-32 modifiant la destination commerciale d'une partie de la zone CG-19 en y retranchant les lots 16-56, 16-57 et 16-58 pour devenir la zone industrielle I-15 du plan directeur No. 1280-11 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 20 janvier 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-32 soit rejeté.

Le 10 janvier 1972.

Cette contreproposition est rejetée faute de secondeur.

A la suite du rejet de cette contreproposition, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 200-S-32 adopté.

ADOPTE.

Adoption règlement taxe d'affaires

En raison de la non conformité de certains articles et d'un manque de renseignements, cet item sera reporté à la prochaine assemblée.

Estimé No. 1 Babin Construction 18-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'estimé No. 1 de Babin Construction Inc. au montant de $83,211.00 re: réservoir Centre d'Achats soit autorisée pour paiement.

ADOPTE.

Régie des Alcools du Québec

La Régie des Alcools du Québec donne avis qu'une demande a été formulée en vue de l'obtention d'un permis de la Régie des Alcools pour le Restaurant Nirvana du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

Régie des Alcools du Québec

La Régie des Alcools du Québec donne avis qu'une demande a été formulée par le Restaurant El Toro Bar en vue d'obtenir un permis de la Régie des Alcools du Québec.

Commission de Contrôle des Permis d'Alcool

La Commission de Contrôle des Permis d'alcool du Québec donne avis d'audience le 10 janvier 1972 en vue d'entendre M. André Rancourt et M. Oscar Babin, re: projet de taverne, Boulevard Jean XXIII à Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire

Greffier.

Le 13 janvier 1972.

Règlement No. 200-S-31-A

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-31-A, règlement annexe au règlement No. 200 permettant les panneaux-réclame sur les terrains longeant des rues et chemins publics Boulevard Royal, Rue Notre-Dame et Avenue Jean XXIII, tenue à 7.00 hres P.M. le 13 janvier 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-31-A, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-31-A, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-31-A approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 17 janvier 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 janvier 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville et M. Roland Lottinville, ingénieur Municipal.

Adoption procès-verbal 19-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 10 janvier 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 20-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 13 janvier 1972 concernant le règlement No. 200-S-31-A en vue de permettre l'implantation de panneaux-réclame dans différents secteurs de la Ville soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption des mutations 21-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois de décembre 1971 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Avis de motion salaire du Maire et des Conseillers

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de porter de $3,600 à $4,800 la rémunération annuelle du Maire et de $1,200.00 à $1,800.00 la rémunération annuelle des Conseillers.

Projets Initiatives Locales 22-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit et est autorisé à présenter les plans d'initiatives locales aux autorités concernées.

ADOPTE.

Le 17 janvier 1972.

Signature convention collective 23-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Son Honneur le Maire, le Greffier et le Négociateur soient et sont autorisés à signer la convention collective des employés municipaux.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage zone U-14

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier la destination unifamiliale de la zone U-14 par la création d'une zone multifamiliale M-14 en vue de permettre l'établissement d'habitations multifamiliales.

Adoption rapport annuel - ingénieur 24-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le rapport annuel du Département Technique soit et est adopté tel que soumis par l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville.

ADOPTE.

Adoption règlement taxe d'affaires 25-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 150-N-2 déterminant, imposant et prélevant certains droits annuels, taxe d'affaires, permis et licences soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Avis de motion homologation rue Bellefeuille

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de renouveler pour une période de 5 ans l'homologation de la rue Bellefeuille en direction nord-est, sud-est.

Adoption cadastre Réal St-Arnault 26-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre préparé par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre portant le numéro 72-2 du lot 162-33-1 pour le compte de Réal St-Arnault soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Le 17 janvier 1972.

Emprunt temporaire $150,000. 27-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec d'emprunter sur une base temporaire la somme de $150,000.00 en ce qui concerne le règlement No. 228 pour la construction d'un réservoir pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage zone CG-19

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier la destination commerciale d'une partie de la zone CG-19 en y retranchant les lots 19-P.-20 et 19-21 pour devenir la zone I-15 du plan directeur 1280-11.

Régie des Eaux du Québec

La Régie des Eaux du Québec, sous la signature de M. Roland Mathieu, secrétaire fait part aux membres du Conseil qu'elle a autorisé l'exécution des travaux d'aqueduc et d'égout de l'Ecole Polyvalente Chavigny tel que décrit dans le règlement No. 235.

Rue Sangamo.

Sous la signature de Me Jean Méthot, Chef du Contentieux, la Ville de Trois-Rivières fait part aux autorités de la Ville de Trois-Rivières-Ouest qu'elle a acceptè dans une résolution du 3 janvier 1972 les conditions mentionnées à la résolution du Conseil de Ville de Trois-Rivières-Ouest No. 269-71 relativement aux terrains appartenant à la rue Sangamo.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire

Greffier.

Le 20 janvier 1972.

Règlement No. 200-S-32.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-32, règlement accessoire au règlement No. 200 modifiant la destination commerciale d'une partie de la zone CG-19 en retranchant les lots 16-56, 16-57 et 16-58 pour devenir la zone I-15 du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 20 janvier 1972, sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-32, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-32, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-32 approuvé par les électeurs.

P.E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 24 janvier 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 24 janvier 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 24ième jour du mois de janvier 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 janvier 1972;

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 20 janvier 1972;

3.- Adoption du règlement 130-N-3 (rémunération du Maire et des Conseillers);

4.- Adoption du règlement 183-A (homologation de la rue Bellefeuille);

5.- Adoption du règlement No. 200-S-33 (zone U-14);

6.- Adoption du règlement No. 200-S-34;

7.- Adoption des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 1971;

8.- Résolution demandant à la Banque Provinciale et à la Commission Municipale de renouveler l'emprunt temporaire de $200,000.00, re: administration budgétaire;

9.- Octroi - tournoi Pee Wee, Trois-Rivières;

10- Résolution pour nommer personnel de la bibliothèque;

11- Résolution nommant nouvelle rue dans le Secteur Démontigny;

12- Adoption du rapport annuel du département des loisirs;

CONSIDERANT que tous les membres du Conseil sont présents et que tous et chacun se disent en faveur, les items suivants seront ajoutés:

13- Avis de motion - retrancher le lot 2-8 de la zone I-1 pour le rezoner en zone B;

14- Modifications au règlement No. 222.

Le 24 janvier 1972.

Adoption procès-verbal 28-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 janvier 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs. 29-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 20 janvier 1972 concernant le règlement 200-S-32 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 130-N-3 30-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 130-N-3 portant de $100.00 à $150.00 la rémunération mensuelle des conseillers et de $300.00 à $400.00 la rémunération mensuelle de Son Honneur le Maire soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 24 février 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 183-A 31-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 183-A concernant l'homologation de la rue Bellefeuille dans une direction nord-est, sud-ouest soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-33 32-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-33 modifiant la destination unifamiliale de la zone U-14 par la création d'une zone multifamiliale (M-14) soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 7 février 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 24 janvier 1972.

Adoption règlement 200-S-34 33-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-34 modifiant la destination commerciale d'une partie de la zone CG-19 en retranchant les lots 19-P.-20 et 19-21 pour devenir la zone I-15 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 7 février 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption des états financiers 34-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et préparés par le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., soient et sont adoptés tels que soumis.

ADOPTE.

Emprunt temporaire de $200,000.00 35-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec de renouveler l'emprunt temporaire de $200,000.00 concernant l'administration budgétaire.

ADOPTE.

Octroi tournoi Pee Wee

CONSIDERANT qu'une demi-page d'annonce au montant de $60.00 sera octroyée au tournoi international Pee Wee de Trois-Rivières à même le budget du hockey mineur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, cet item fera pas le sujet d'une résolution.

Personnel bibliothèque 36-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Mlle Christiane Bélanger soit engagée comme aide au service de la bibliothèque municipale de Trois-Rivières-Ouest et que l'engagement de Mlle Nicole Jutras comme responsable de la bibliothèque de Trois-Rivières-Ouest soit ratifié.

ADOPTE.

Le 24 janvier 1972.

Nom nouvelle rue
37-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le nom de rue Jacob soit et est accepté pour désigner la nouvelle rue dans le Secteur Démontigny.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le nom de rue Guérin soit désigné pour nommer une nouvelle rue dans le Secteur Démontigny, tel que suggéré par le département technique.

Cette contreproposition est rejetée faute de secondeur.

Son Honneur le Maire demande s'il y a d'autre contreproposition. Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare la proposition principale acceptée.

ADOPTE.

Adoption rapport annuel des loisirs
38-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le rapport annuel du département des loisirs soit et est adopté tel que soumis par M. Jean-Paul Normandin, directeur des loisirs.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage du lot 2-8 en B

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de détacher le lot 2-8 de la zone I-1 pour devenir zone B.

Modifications règlement 222
39-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les modifications suivantes soient et sont apportées au règlement No. 222.

1.- l'article 1 devient l'article 1A et le nouvel article 1 se lira dorénavant comme suit:

"ARTICLE 1 - Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante".

2.- l'article 1A se lira dorénavant comme suit:

"ARTICLE 1A - Le conseil municipal de cette Ville est autorisé à faire exécuter par contrat ou en régie les travaux sur Côte

Le 24 janvier 1972.

39-72 (Suite)

Richelieu, le tout conformément aux plans et devis préparés par M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et joint au présent règlement pour en faire partie intégrante et pour pourvoir au paiement de ces travaux et des frais inhérents, le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas $29,500.00.

3.- L'article 11 est abrogé du règlement No. 222.

ADOPTE.

Union des Municipalités du Québec

L'Union des Municipalités du Québec demande la collaboration de la Ville, re: fardeaux financiers imposés aux Municipalités par les Gouvernements Fédéral et Provincial.

Dame Rosaire Maheu

Mme Rosaire Maheu formule une plainte concernant un abri temporaire érigé par la Cantine Mobile sur la rue De Sienne.On demande que des dispositions soient prises à cet effet.

M. André Aubry

M. André Aubry, propriétaire du garage Esso sur l'Avenue Jean XXIII demande le rezonage dans la zone I-8 en zone CG afin qu'il puisse faire la vente de mini-roulottes à son commerce.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 31 janvier 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 31 janvier 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gérard Landry et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 31ième jour du mois de janvier 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 24 janvier 1972;

2.- Résolution demandant au Ministère de la Voirie de procéder à l'installation d'une lumière clignotante jaune à l'entrée ouest du Boulevard Royal;

3.- Octroi à la Société Canadienne du Cancer ($10.00);

4.- Cotisation à la Société Canadienne d'Urbanistes, $7.50;

5.- Ouverture des soumissions - autobus scolaire;

6.- Résolution entérinant l'engagement des employés permanents ci-dessous mentionnés:

Pierre Chainé, 16 juillet 1965;
René Bourassa, 1er novembre 1965;
Gustave Dufresne, 30 avril 1961;
Mme Lucille Girard, 18 novembre 1965;
Gilles Gagnon, 3 février 1957;
Yves Harnois, 15 janvier 1969;
Roger Champagne, 1er juillet 1966;
Armand Bourassa, 1er avril 1964;
Roland Crête, 17 avril 1963;
Maurice Chabot, 17 avril 1961;
François Beaudry, 20 mai 1970;
Claude Levasseur, 5 décembre 1964;
Albert Proulx, 18 avril 1966;
Arthur Dupont, 20 avril 1965;

7.- Résolution entérinant l'engagement des employés à temps partiel ci-dessous mentionnés:

Roland Jutras, 3 juillet 1967;
Maurice Trempe, 25 avril 1969.

Le 31 janvier 1972.

8.- Adoption du règlement No. 200-S-35;

Adoption procès-verbal 40-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 24 janvier 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Lumière jaune Boul. Royal 41-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'en considération de la forte densité du traffic et de la visibilité très réduite, que demande soit faite au Ministère de la Voirie de procéder à l'installation d'une lumière clignotante jaune sur l'ilôt central situé à l'entrée ouest du Boulevard Royal face au Môtel Montclair.

ADOPTE.

Octroi Société du Cancer 42-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que tel que prévu au budget, une subvention de $10.00 soit accordée à la Société Canadienne du Cancer, section de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Cotisation Urbanistes 43-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'un montant de $7.50 soit versé comme cotisation annuelle à l'Association Canadienne d'Urbanistes.

ADOPTE.

Soumissions - autobus scolaire 44-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu six soumissions concernant l'achat d'un autobus scolaire neuf et en fait l'ouverture officielle.

Autobus Girardin Ltée, G.M.C. 1972, $12,850.00;
Trois-Rivières Chevrolet Ltée, Thomas 1972, $11,452.51;
Matte Automobiles Ltée, Supérieur,1972, $12,450.00;
Les Pétroles Irving, G.M.C. 1971, $9,950.00;
G.M.C. 1972, $11,950.00;
Autobus Corbeil Ltée, G.M.C. 1972,$12,888.00;
Chevrolet Truck Center, Thomas 1971, $9,500.00;
Thomas 1972, $11,200.00;

A tous ces prix, s'ajoute la taxe provinciale de 8%.

Le 31 janvier 1972.

44-72
(Suite)

Après avoir vérifié la conformité des soumissions, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Chevrolet Truck Center de Montréal pour un autobus Thomas 1971, 72 passagers au montant de $9,500.00 plus taxe provinciale soit et est acceptée sujet à vérification et approbation d'un expert concernant les exigences provinciales de sécurité.

ADOPTE.

Entérinement engagement des employés
45-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'engagement des employés plus bas mentionnés soit entériné à leur date respective d'engagement:

Pierre, Chainé, 16 juillet 1965;
René Bourassa, ler novembre 1965;
Gustave Dufresne, 30 avril 1961;
Mme Lucille Girard, 18 novembre 1965;
Gilles Gagnon, 3 février 1957;
Yves Harnois, 15 janvier 1969;
Roger Champagne, ler juillet 1966;
Armand Bourassa, ler avril 1964;
Roland Crête, 17 avril 1963;
Maurice Chabot, 17 avril 1961;
François Beaudry, 20 mai 1970;
Claude Levasseur, 5 décembre 1964;
Albert Proulx, 18 avril 1966;
Arthur Dupont, 20 avril 1965;

ADOPTE.

Entérinement engagement employés temps partiel
46-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'engagement des employés à temps partiel ci-dessous mentionnés soit entériné à leur date respective d'engagement:

Roland Jutras, 3 juillet 1967;
Maurice Trempe, 25 avril 1969.

ADOPTE.

Le 31 janvier 1972.

Adoption règlement 200-S-35 47-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-35 modifiant l'utilisation industrielle d'une partie de la zone I-1 en y retranchant le lot 2-8 pour devenir la zone B-13 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 10 février 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Société Canadienne du Cancer

La Société Canadienne du Cancer, division de Trois-Rivières demande un octroi à la Ville de Trois-Rivières-Ouest en vue de la campagne du cancer présentement en cours.

Commission Municipale du Québec

La Commission Municipale du Québec dans un envoi daté du 26 janvier 1972 approuve un emprunt temporaire n'excédant pas $150,000.00 contracté par la Corporation de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 7 février 1972.

Règlement No. 200-S-33

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-33, règlement accessoire au règlement de construction No. 200 modifiant la destination unifamiliale de la zone U-14 par la création d'une zone multifamiliale (M-14) du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 7 février 1972, sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-33, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-33, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-33 approuvé par les électeurs.

P. E. S. Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-34

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-34, règlement accessoire au règlement No. 200 modifiant la destination commerciale d'une partie de la zone CG-19 en retranchant les lots 19-P.-20 et 19-21 pour devenir la zone I-15 du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 7 février 1972, sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7.00 hres P.M. p précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-34, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-34, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-34 approuvé par les électeurs.

P. E. S. Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 7 février 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 février 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal 48-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 31 janvier 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Emprunt $50,000.00 fonds de roulement 49-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec d'emprunter la somme de $50,000.00 du fonds de roulement en attendant la perception des taxes.

ADOPTE.

Taxe maisons mobiles

Dans le but de permettre une étude plus approfondie sur l'imposition d'une taxe pour les maisons mobiles dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, il est décidé de reporter cette imposition de taxe à l'an prochain dans le but de permettre aux évaluateurs professionnels d'incorporer cette taxe sur l'évaluation quinquennale qui sera soumise en 1973 et afin de permettre également l'étude d'un taux qui sera équitable pour tout le monde.

Rapport annuel Sûreté 50-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le rapport annuel de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest soit et est adopté tel que soumis par le directeur, M. Jean-Claude Laroche.

ADOPTE.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales informe le Conseil que la demande soumise par la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le cadre des programmes d'initiatives locales au coût estimatif de $11,975.00 a reçu l'assentiment du Gouvernement de la Province et est transmise au Gouvernement du Canada afin qu'elle **soit** agréée par ce dernier.

Le 7 février 1972.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales avise le Conseil Municipal que la demande formulée par la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le cadre des programmes d'initiatives locales au coût estimatif de $35,000.00 a reçu l'assentiment du Gouvernement Provincial et que cette demande est transmise au Gouvernement du Canada afin qu'elle soit agréée par ce dernier.

Pierre Beaudoin Jean Cartier et Armand Bettey

Dans une lettre sous leur signature, ces trois contribuables formulent l'intention d'exposer verbalement leur point de vue relativement à l'imposition d'une taxe aux résidants de maisons mobiles lors de la séance du Conseil du 7 février 1972.

Questions de la salle

Une forte délégation de contribuables, plus précisément 66 se sont présentés pour recevoir des éclaircissements concernant la taxe sur les maisons mobiles et les abris temporaires. Tout d'abord, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin a fait mention que l'état de compte qui a été envoyé aux propriétaires de maisons mobiles était le fruit d'une erreur et qu'il avait été décidé en comité privé de ne pas imposer de taxe sur les roulottes pour l'année 1972 et que cet item sera reporté au prochain rôle qui sera soumis en 1973 par les évaluateurs professionnels. Plusieurs questions ont alors surgi de la salle mais le Maire Robert-Louis Gouin a souligné qu'une étude sera entreprise au cours de l'année afin de fixer un taux de taxe équitable pour tout le monde pour les propriétaires de maisons mobiles. Le Maire a de plus signalé qu'il était beaucoup trop tôt pour savoir de quelle façon seront imposées ces maisons mobiles. D'autre part les contribuables ayant reçu un avis sur la réglementation des abris temporaires s'informent auprès du Conseil des procédures qui seront prises contre cet avis protextant que la saison est beaucoup trop avancée pour songer à déplacer ou reconstruire des abris d'auto temporaires. Sur ce, le Maire a informé les contribuables qu'il s'agissait plus tôt d'un avis à l'effet qu'un règlement sur les abris temporaires sera institué au cours de l'été et que l'an prochain tous les contribuables devront s'y conformer.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 10 février 1972.

Règlement No. 200-S-35

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-35, règlement accesoire au règlement No. 200 modifiant l'utilisation industrielle d'une partie de la zone I-1 en y retranchant le lot 2-8 pour devenir la zone B-13 du plan directeur portant le numéro 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 10 février 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-35, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-35, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-35 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 14 février 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 14 février 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gérard Landry, Jean-Guy Roy et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police et M. Jean-Paul Normandin, directeur des loisirs.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 14ième jour du mois de février 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 1972;

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 7 février 1972 et adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 10 février 1972;

3.- Adoption de la liste de comptes No. 136-C pour un montant de $92,579.11;

4.- Résolution accordant une option d'achat sur le lot 9-3 au prix de $0.25 du pied carré à M. André Boisvert moyennant un dépôt de 10%;

5.- Nomination d'un troisième opérateur de police permanent;

6.- Résolution donnant un nom à la rue de l'Ecole Polyvalente Chavigny;

7.-Résolution nommant deux rues dans le Secteur Montour.

Adoption procès-verbal 51-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 février 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux 52-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 7 février 1972 concernant les règlements Nos. 200-S-33 et 200-S-34 de même que l'adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 10 février 1972 concernant le règlement No. 200-S-35 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 14 février 1972.

Adoption liste de comptes 53-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 136-C se terminant au 31 janvier 1972 pour un montant total de $92,579.11 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Option d'achat lot 9-3

En considération de la position géographique avantageuse de ce lot No. 9-3 et d'une meilleure utilisation qui pourrait lui être apportée, cet item est rejeté.

Troisième opérateur de police

Cette résolution sera reportée à une assemblée ultérieure.

Nom de rue Polyvalente 54-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le nom de Chavigny soit donné à une rue projetée ayant façade à la future Ecole Polyvalente Chavigny et s'étendant entre la route 2 et la rue Bellefeuille homologuée.

ADOPTE.

Nom de rues, Secteur Montour 55-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les noms de Pascal et DesPrés soient donnés à deux nouvelles rues situées dans le nouveau Secteur Montour.

ADOPTE.

Commission Municipale du Québec

La Commission Municipale du Québec fait part d'une autorisation pour l'emprunt temporaire de $200,000.00.

Commission Municipale du Québec

La Commission Municipale du Québec a approuvé le règlement No. 235 pour un montant de $20,000.00 concernant la confection d'égouts de la future Ecole Polyvalente Chavigny.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales a approuvé le règlement No. 235 pour un montant n'excédant pas $20,000.00 concernant la confection d'égouts pour la future Ecole Polyvalente Chavigny.

Fédération des Maires et des Municipalités

La Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités invite le Conseil Municipal à son congrès 1972 qui sera tenu dans la Ville de Québec.

Le 14 février 1972.

Charles DeRouyn

M. Charles DeRouyn se plaint d'une évaluation trop élevée à sa propriété.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 21 février 1972.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 février 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée , MM. les Conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. gérant-trésorier, M. Yvon Simard, Greffier, M. J.C. Laroche Directeur de Police et M. Rolland Lottinville, ingénieur.

Le Conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 56-72

PROPOSE par M. Claude Masson, Conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 14 février 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations 57-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations du mois de janvier 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enrégistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Soumissions pour obligations. 58-72

Le Gérant municipal, M. Marc Tessier C A. fait part aux membres que cinq (5) soumissions pour obligations au montant total de $615,000 ont été reçues et en fait l'ouverture officielle:

Cliche et Associés	97.93	7½%	10 ans	$615,000
Raymond Camus & Ass.	97.55	7¼%	10 ans	$201,000
		7½%	1982	$414,000
Dominion Security	97.60	7½%	10 ans	$201,000
		7½%	1982	$414,000
Banque Provinciale	97.59	7½%		$615,000
Banque Canadienne Nationale	97.67	7¼%	10 ans	$201,000
		7½%	1982	$414,000

A la suite de l'ouverture publique de ces cinq (5) soumissions, le gérant municipal souligne aux membres du Conseil que ces soumissions seront retransmises à la Commission municipale du Québec qui, après en avoir pris connaissance pourra indiquer la soumission la plus avantageuse pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 21 février 1972.

Soumissions pour obligations 58-72 (Suite)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre du soumissionnaire offrant le plus bas rendement soit et est acceptée.

ADOPTE.

Taxe biffée 59-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la taxe d'affaire de M. François Thibeault au montant de $50.00 soit biffée en raison de l'impossibilité de retracer le débiteur.

Achat de terrains par le Greffier. 60-72

PROPOSE par M. Paul-Elzéar St-Arnault, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'achat des terrains de MM. Camille Beaudet et Roméo Laperrière ainsi que de Dame Maurice Blanchette vendus à l'enchère publique devant shériff, achat contracté par le Greffier de la Ville M. Yvon Simard soit et est ratifié

ADOPTE.

Avis de motion Inspection des viandes

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un réglement en vue de régir l'inspection des viandes.

Commission de Police du Québec

La Commission de Police du Québec fait part aux membres du Conseil de ses recommendations relatives au Service de la Sûreté municipale à l'intérieur d'un rapport sur une enquête effectuée à l'été 1971.

Club de Natation

Le Comité du Club de Natation de Trois-Rivières-Ouest remercie les membres du Conseil pour l'octroi qui leur a été accordé.

Commission Municipale Ministère des Affaires Municipales

La Commission Municipale du Québec ainsi que le Ministère des Affaires Municipales du Québec ont approuvé le règlement 222 pour un montant n'excédant pas $29,500.00

Ministère Voirie

Suite à une demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'installer une lumière clignotante jaune à l'entrée ouest du Boul. Royal, le Ministère de la Voirie du Québec informe le Conseil municipal qu'une lumière sera installée à cet endroit afin de donner une meilleure visibilité aux indications routières.

Commission scolaire des Vieilles Forges.

La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges demande à la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'accélérer les travaux de voix d'accès et de confection de la Rue Chavigny.

C.S.N.

La Fédération des Employés des Services publics porte un grief à la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'effet que les paies du 12 et du 19 janvier de MM. Yves Harnois et de Roger Champagne de comprenaient pas la prime prévues au paragraphe 8.04 de la convention collective de travail.

Club Natation T.R.O.

Le Club de Natation de Troiis-Rivières-Ouest demande l'utilisation de l'autobus du Service des Loisirs pour véhiculer les personnes inscrites au cours de natation donnés à la Marina de Trois-Rivières.

Maire

Greffier.

Le 24 février 1972.

Règlement
No. 130-N-3

Assemblée des électeurs propriétaires ou locatairescomme étant inscrites au rôle d'évaluation en vigueur concernées dans le règlement No. 130-N-3, règlement portant de $100.00 à $150.00 la rémunération mensuelle des conseillers municipaux et de $300.00 à $400.00 la rémunération mensuelle de son Honneur le Maire, tenue à 7:00 heures P.M. le 24 février 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme sécrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 heures P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement 130-N-3, par la résolution adoptant ledit règlement 130-N-3, de l'avis public de la convocation, du certificat de publication et des articles 64, 35 et 36 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur le dit règlement.

A 9:00 heures P.M. précises, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare ledit règlement 130-N-3 approuvé par les électeurs.

Président.

Sécrétaire.

Le 28 février 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 28 février 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gérard Landry, Jean-Guy Roy et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 28ième jour de février 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 1972;

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 24 février 1972 pour le règlement No. 130-N-3;

3.- Adoption du rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 préparé par les vérificateurs Fortier, Langevin et Associés;

4.- Résolution acceptant la meilleure offre d'achat de l'autobus Kiwanis;

5.- Adoption du règlement No. 236 - inspection de la viande;

6.- Grief de MM. Yves Harnois et Roger Champagne présenté par la Fédération des Employés des Services Publics;

7.- Résolution autorisant une charge supplémentaire de $430.10 sur la confection du réservoir du Centre d'Achats;

8.- Résolution autorisant le transfert de permis de M. Anérée Mongrain à M. Louis Garceau;

9.- Résolution acceptant la soumission de la Banque Canadienne Nationale offrant le meilleur rendement (7.8199) sur les obligations de $615,000.00;

10- Résolution autorisant le Maire et le Gérant à signer le contrat de fourniture d'électricité par l'Hydro-Québec à la station de pompage du réservoir du Centre d'Achats;

11- Résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer un acte de vente de cession de rue, lot 35-163 (Projet Cyrenne) à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour $1.00.

Le 28 février 1972.

Adoption procès-verbal 61-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 21 février 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 62-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 24 février 1972 concernant le règlement 130-N-3, règlement portant de $300.00 à $400.00 la rémunération mensuelle du Maire et de $100.00 à $150.00 la rémunération mensuelle des conseillers soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption rapport financier 63-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et préparé par les vérificateurs Fortier, Langevin & Associés soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Offre d'achat autobus

L'item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Adoption règlement No. 236 64-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 236 concernant l'inspection des viandes dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Grief Yves Harnois - Roger Champagne 65-72

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin fait lecture d'une lettre reçue de M. Arthur Matteau, qui explique dans cette lettre que le grief placé par MM. Yves Harnois et Roger Champagne n'est pas fondé puisque la prime dont il est fait mention dans ce grief s'adresse exclusivement aux employés travaillant de 8.00 hres à 5.00 hres P.M. et que les heures effectuées le soir ou la nuit dans le cas des deux employés précités, deviennent des heures normales de travail. A la lumière de cet avis de M. Arthur Matteau, il est

Le 28 février 1972.

65-72 (Suite)

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le grief de MM. Yves Harnois et Roger Champagne soit et est rejeté en raison de sa non validité.

ADOPTE.

Charge supplémentaire - réservoir 66-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Babin Construction Inc. soit autorisée à l'installation d'une vanne sur la conduite du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest et entrainant ainsi une charge supplémentaire de $430.10.

ADOPTE.

Transfert de permis 67-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le directeur de la Sûreté Municipale, M. Jean-Claude Laroche soit autorisé à transférer le permis de taxi de M. Anérée Mongrain à M. Louis Garceau.

ADOPTE.

Soumission - B.C.N. sur obligations 68-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la soumission de la Banque Canadienne Nationale offrant le meilleur rendement, soit 7.8199 sur les obligations de $615,000.00 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Contrat électricité - réservoir 69-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin et le Gérant Municipal M. Marc Tessier, C.A. soient autorisés à signer le contrat de fourniture d'électricité par l'Hydro-Québec à la station de pompage du réservoir du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Cession de rue lot 35-163

En considération de la date hâtive de cette demande, cette résolution sera reportée à une assemblée subséquente.

Le 28 février 1972.

Ministère de la Main d'Oeuvre et de l'Immigration

Le Ministère de la Main d'Oeuvre et de l'Immigration dans un télégramme adressé à la Ville de Trois-Rivières-Ouest annonce l'acceptation du projet No. 212-861 projet concernant la construction d'un garage municipal pour un montant de $5,265.00.

Association des Consommateurs du Canada

Sous la signature de sa présidente, Mme Jocelyne Renault, l'Association des Consommateurs du Canada, chapitre de Trois-Rivières demande au Conseil Municipal d'adopter une loi régissant l'inspection des viandes dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Labrecque, Vézina & Ass.

M. Daniel Poisson, ingénieur à la Firme Labrecque, Vézina & Associés fait part de son approbation d'une charge supplémentaire de $430.10 pour l'installation d'une vanne sur la conduite du réservoir pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère de la Main-d'Oeuvre

En raison de l'insuffisance de mois-hommes de travail, le Ministère de la Main-d'Oeuvre et de l'Immigration du Canada refuse de donner suite au projet des travaux de peinture à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières-Ouest.

M. Arthur Matteau

M. Arthur Matteau donne son avis sur le grief placé par MM. Yves Harnois et Roger Champagne, grief qui selon M. Matteau n'est pas valide puisqu'une prime de $0.10 ou $0.15 l'heure selon le cas s'adresse qu'aux employés travaillant de 8.00 hres le matin à 5.00 hres l'après-midi et que MM. Harnois et Champagne travaillant alternativement de soir et de nuit ne peuvent bénificier de cette prime, vu que les heures de soir ou de nuit font parti de leur travail régulier et selon les besoins du service.

M. Roland Fréchette

M. Roland Fréchette du garage Fréchette Auto Body fait part aux membres du Conseil d'une lettre accompagnée d'une pétition de 20 propriétaires voyant aucune objection à ce que M. Fréchette entoure un terrain dont il est propriétaire d'une clôture afin d'y entreposer des voitures dont il a la garde pour réparations.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 6 mars 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 mars 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal 70-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 28 février 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Pro-Maire 71-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Gaston Cormier soit nommé Pro-Maire pour une période de quatre mois.

ADOPTE.

Offre d'achat Autobus Kiwanis 72-72

Rescindée (84-72)

M. Yvon Simard, Greffier de la Ville fait part aux membres du Conseil de la réception d'une lettre du Club Kiwanis de Trois-Rivières-Ouest concernant l'autorisation conditionnelle de céder l'autobus du Kiwanis qui auparavant servait au service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest. Les deux conditions stipulées par le Kiwanis sont premièrement que la Ville appose deux écussons du Kiwanis, un de chaque côté de l'autobus et deuxièmement que la Ville exige du futur propriétaire que toute identification du Club Kiwanis y soit enlevée. Après avoir pris connaissance de cette lettre, le Conseil Municipal ne voit pas d'un bon oeil une identification quelconque d'un Club social ou autre soit apposée sur les véhicules municipaux, mais suggère plutôt qu'une plaque ou plaquette commémorative soit apposée à l'intérieur du nouvel autobus. La deuxième condition est cependant acceptée unanimement.

Deux offres sont parvenues à la Ville pour l'achat de l'ancien autobus du Kiwanis; la première de M. Jacques Péloquin pour un montant de $411.28 et la seconde de Mme Philippe Baril pour un montant de $800.00. A la lumière de cette lettre du Kiwanis et des deux offres d'achat il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'ancien autobus du service des loisirs soit vendu au meilleur offrant, soit Dame Philippe Baril pour un montant de $800.00, conditionnellement à ce que toute identification du Club Kiwanis ou de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit enlevée dans un délai raisonnable.

ADOPTE.

Le 6 mars 1972.

Amendement des règlements émission de $615,000.00 73-72

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant total de $615,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard du chacun d'eux:

REGLEMENT NUMERO	POUR UN MONTANT DE
223	$ 80,000.00
225	$ 20,000.00
227	$ 25,000.00
228	$175,000.00
229	$ 80,000.00
231	$ 35,000.00
232	$ 60,000.00
233	$ 15,000.00
234	$125,000.00

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises; il est par conséquent

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

ET RESOLU UNANIMEMENT

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de $615,000.00:

1.- Les obligations seront datées du 15 mars 1972;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec de la Banque Provinciale du Canada, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 7½% l'an sera payé semi-annuellement le 15 mars et le 15 septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation;

ADOPTE.

Le 6 mars 1972.

Emission courte échéance $615,000.00 74-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $615,000.00, fait en vertu des règlements numéros 223, 225, 227, 228, 229, 231, 232, 233, 234 demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 20 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par chacun desdits règlements, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE.

Cadastre Dame Napoléon Vézina 75-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot numéro 162-76 appartenant à Dame Napoléon Vézina, préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre portant le numéro de minutes 18634 soit et est adopté.

ADOPTE.

Dépôt du rôle 76-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

$30,452,425.00 ($30,409,975.00 (96-72))

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1972 portant une valeur imposable de $30,409,975.00 et une valeur non imposable de $7,810,950.00 soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTE.

La Commission de Contrôle de Permis d'Alcool du Québec

La Commission de Contrôle de Permis d'Alcool du Québec donne avis que M. Robert Homes du Restaurant Picador s'est adressé à la Commission de Contrôle pour obtenir le permis d'un bar additionnel situé au 3870 Boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest.

Club Kiwanis T.R.O.

Sous la ~~présidence~~ SIGNATURE de son président, M. Réal Fleury, le Club Kiwanis de Trois-Rivières-Ouest fait part de son autorisation conditionnelle de céder le premier autobus qui avait été offert par le Club Kiwanis de Trois-Rivières-Ouest ou deux conditions stipulées sont premièrement que la Ville appose un écussion de chaque côté de l'autobus, écusson du Kiwanis de la grandeur convenable et deuxièmement que la Ville exige du futur propriétaire de cet autobus que toute identification du Club Kiwanis soit enlevée.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 13 mars 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13 mars 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 13ième jour du mois de mars 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 1972;

2.- Adoption de la liste de comptes No. 137-C au montant de $18,583.70;

3.- Offre d'achat - autobus Kiwanis;

4.- Avis de motion - règlement d'emprunt, re: projet Montour (émissaire d'égout sanitaire);

5.- Avis de motion - règlement d'emprunt, re: projet Montour (égout sanitaire, égout pluvial, mise en forme et pavage);

6.- Résolution autorisant l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville à présenter les plans d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc à la Régie des Eaux pour approbation, re: projet Montour;

7.- Résolution nommant certaines rues;

8.- Résolution de non objection à l'émission d'un permis de location d'auto à Shawinigan Auto Location Inc. en vue d'opérer chez Trois-Rivières Chevrolet Ltée.

Adoption procès-verbal 77-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 mars 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 78-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de comptes No. 137-C pour un montant total de $18,583.70 soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTE.

Le 13 mars 1972.

Offre d'achat autobus Kiwanis

Cette résolution sera reportée à une assemblée ultérieure.

Avis de motion égout projet Montour

Cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Avis de motion égout, pavage projet Montour

Cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Plans Régie des Eaux 79-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux du Québec les plans d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc relativement au projet Montour.

ADOPTE.

Noms de rues 80-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Qu'à la suite à une nécessité de donner des nouveaux noms à certaines rues de la Ville, les noms de Angers, Arnault, Bourget, Gill, Gravel, Hémon, Lebeau, Lenoir et Ménard soient désignés à cette fin.

ADOPTE.

Permis location d'auto 81-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection à ce que Shawinigan Auto Location Inc. exploite un commerce de véhicules de promenade et de véhicules de commerce avec droit d'opération au garage Trois-Rivières Chevrolet Ltée, Boulevard Royal, Trois-Rivières-Ouest, et que le Conseil Municipal n'a aucune opposition à ce que la Régie des Transports accorde un permis à cet effet.

ADOPTE.

Fédération des Employés des Services Publics

La Fédération des Employés de Services Publics par son conseiller syndical , M. Raynald Drolet apporte ses commentaires sur le rejet de la Ville de Trois-Rivières-Ouest du grief Harnois-Champagne et donne avis que ce grief sera soumis à l'arbitrage et demande à la Ville de faire connaître le choix de son arbitre.

Le 13 mars 1972.

Shawinigan Auto Location Inc.

M. Marcel Houle, Président de Shawinigan Auto Location Inc. donne avis au Conseil Municipal que cette Compagnie désire exploiter un service de location de voitures de promenade et de commerce chez Trois-Rivières Chevrolet Ltée et demande une résolution de non objection à l'émission d'un permis à cette fin.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 20 mars 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 mars 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier et Jean-Guy Roy, Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Adoption procès-verbal 82-72

PROPOSE PAR M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 13 mars 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Mutations 83-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les mutations pour le mois de février 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Rescinder résolution 72-72 84-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la résolution No. 72-72 acceptant l'offre d'achat de Mme Philippe Baril pour l'autobus Kiwanis soit et est rescindée.

ADOPTE.

Offre d'achat Autobus Kiwanis 85-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'offre de Turcotte Auto Parts au montant de $450.00 pour l'achat de l'autobus Kiwanis et du camion Télécon soit et est acceptée.

ADOPTE.

Répartitions 86-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les répartitions et taxes spéciales pour l'année 1972 soient et sont adoptées telles que ci-dessous énumérées:

Le 20 mars 1972.

86-72
(Suite)

REGLEMENT #	MONTANT A PERCEVOIR	FACTEUR	INDICE
63-N-2	$ 306.91	Superficie	0.174%
73-B	$ 366.87	Pds. lin.	0.17
77-B	$21,760.64	Superficie	1.262%
77-C	$ 5,562.70	Superficie	0.886%
77-D	$ 7,895.33	Superficie	0.787%
78	$ 3,750.79	Eval. totale	0.696%
78-A & N	$ 6,920.64	Superficie	1.935%
88	$ 2,835.18	Pds. lin.	0.417
88-N	$ 5,753.76	Superficie	0.281%
88-N-1	$ 142.75	Superficie	0.366%
89, 89-A, 89-N	$41,927.80	Eval. totale	0.387%
97	$ 5,380.69	Superficie	1.059%
100 & 101-N	$ 6,666.42	Superficie	0.825%
101	$ 4,371.81	Centre d'Achats - total	
107-A & B	$ 9,018.76	Eval. totale	0.325%
107-C & D	$ 9,250.05	Superficie	0.497%
109	$ 6,407.28	Superficie	1.36%
112-N	$ 929.24	Superficie	0.412%
125-A	$ 894.78	Eval. totale	0.782%
128	$ 1,303.88	Eval. terr.	1.844%
137-N-1	$13,669.54	Superficie	1.494%
137-N-2	$ 8,473.07	Superficie	0.917%
148-N-1	$ 273.32	Superficie	0.299%
152-N-1	$ 318.88	Superficie	0.463%
152-N-4-A (a)	$ 3,574.66	Pds. lin.	1.214 pd.
152-N-4-A (b)	$ 1,787.33	Pds. lin.	0.856 pd.
154-N & 168-N	$ 2,063.36	Eval. totale	0.874%
169	$ 1,639.95	Pds. lin.	0.797 pd.
170	$ 1,038.85	Superficie	1.644%
170-A	$ 451.24	Superficie	0.30%
180	$30,326.51	Superficie	2.97%
181	$ 1,449.44	Superficie	0.058%
181-A	$28,287.25	Superficie	2.738
181-A-1	$12,308.34	Eval. totale	6.972
188	$ 4,797.94	Eval. totale	2.674%
192	$ 7,880.92	Superficie	2.152%
196	$ 3,895.50	Pds. lin.	0.494 pd.
204	$ 713.17	Domtar	total
210	$ 1,057.68	Eval. totale	0.14%
211	$ 2,207.26	Eval. terrain	6.898%
212	$ 2,144.20	Superficie	2.786
213	$ 4,657.75	Pds. lin.	3.422 pd.
214	$ 2,301.85	Eval. terr.	1.717%
215	$ 1,009.03	Pds. lin.	0.954%
216	$ 315.33	Pds. lin.	0.244 pd.
218	$ 2,522.59	Superficie	0.534%
220	$ 851.37	Superficie	0.119%
221	$ 946.21	Superficie	0.142%
223	$ 3,200.00	Superficie	1.197%
225	$ 800.00	Superficie	0.359%
227	$ 1,000.00	Superficie	0.825%
228	$ 7,000.00	Centre d'Achats - total	

Le 20 mars 1972.

86-72
(Suite)

REGLEMENT #	MONTANT A PERCEVOIR	FACTEUR	INDICE
229	$ 3,200.00	Superficie	0.883%
231	$ 1,400.00	Superficie	0.598%
232	$ 2,400.00	Superficie	1.569%
233	$ 600.00	Eval. terr.	1.515%
234	$ 5,000.00	Superficie	1.256%
	$305,707.92		

LUMIERES DE RUES

Terrasse Duvernay, 2e Secteur A	$ 679.58	0.071/100 p.c.
Notre-Dame	$ 912.38	0.086/$100. éval.
Pothier	$ 91.23	0.264/$100. éval.
Roberge	$ 43.63	0.075/$100. éval.
Guay-Joly	$ 109.05	0.13/$100. éval.
Nicol	$ 87.25	0.065/$100. éval.
Caisse Populaire	$ 21.81	Total
Centre d'Achats	$ 570.24	Total
Commission Scolaire	$ 113.06	Total
Beaudry	$ 130.88	0.062 pd. lin.
Lacerte	$ 414.97	0.079/100 pds. car.
Duval - Bellemare	$ 729.90	0.11/100 pds. car.
Bourassa	$ 321.53	0.21/$100. éval.
Delormier	$ 1,072.06	0.211/100 pds. car.
Gélinas	$ 91.26	0.137/100 pds. car.
Val-Mauricie	$ 1,642.30	0.16/$100. éval.
Quadrex	$ 963.71	0.26/100 pds. car.
Ste-Marguerite	$ 741.60	0.082/$100. éval.
Boulevard St-Jean	$ 545.29	0.119/$100. éval.
Terrasse Duvernay, 1er Secteur	$ 3,365.36	0.132/$100. éval.
Boischatel	$ 45.63	0.044/100 pds. car.
Dominicains - de Sienne	$ 1,368.58	0.109/ pd. lin.
Matton - Doucet	$ 775.52	0.135/ pd. lin.
Carillon	$ 228.10	0.14 / pd. lin.
Richelieu - Gagnon	$ 684.29	0.09 / pd. lin.
Belmont	$ 182.48	0.265/100 pd. car.
Du Fleuve	$ 151.69	0.11/100 pd. car.
Terrasse La Montagne	$ 260.03	0.026/100 pd. car.
Terrasse Duvernay, 2e Secteur B	$ 910.10	0.10/100 pd. car.
Rouette	$ 107.03	0.089/$100. éval.
Garceau	$ 1,531.14	.203/$100. éval.
Total à recevoir	$18,891.68	

ADOPTE.

Le 20 mars 1972.

Cadastre - Dame Napoléon Vézina 87-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 162-75 appartenant à Dame Napoléon Vézina et portant le numéro de minutes 18634 soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Cadastre - Dame Léonard Gosselin 88-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 162-77 appartenant à Dame Léonard Gosselin soit et est adopté tel que soumis par Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Coordonnateur-Adjoint - Protection Civile 89-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Yvon Simard soit nommé coordonnateur-adjoint à la Protection Civile.

ADOPTE.

Emprunt temporaire $22,000.00 90-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec d'emprunter temporairement la somme de $22,000.00 relativement au règlement # 222, Terre Panneton.

ADOPTE.

Renouvellement émission d'obligations 91-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

CONSIDERANT QUE la Ville de Trois-Rivières-Ouest, comté de Trois-Rivières a adopté les règlements ci-dessous aux dates indiquées, décrétant les emprunts suivants par obligations pour les termes notés:

REGLEMENT #	DATE ADOPTEE	EMPRUNT AUTORISE	TERME
78-A	11 septembre 1961	$45,000.00	20 ans
100	11 septembre 1961	$34,800.00	15 ans
106	27 novembre 1961	$30,000.00	15 ans
109	5 mars 1962	$32,100.00	15 ans

Le 20 mars 1972.

91-72
(Suite)

CONSIDERANT QUE la Corporation a fait une émission d'obligations au montant de $115,000.00 en date du 1er mai 1962, comprenant toutes les obligations des règlements 106 et 109 ainsi que $29,000.00 sur le règlement 78-A et $23,900.00 sur le règlement No. 100;

CONSIDERANT QU'en vertu de permissions accordées par le Ministre des Affaires Municipales, la Corporation avait émis les $115,000.00 d'obligations en vertu desdits règlements pour une période plus courte que celle autorisée, soit pour une période de 10 ans;

CONSIDERANT QUE le terme de 10 ans, pour l'émission d'obligations de $115,000.00 sur ces susdits règlements, expire le 1er mai 1972;

CONSIDERANT QUE sur ces montants ainsi émis, il restera au 1er mai 1972 un solde global net non amorti et renouvelable de $64,500.00 dont $21,000.00 sur le règlement 78-A, $16,500.00 sur le règlement No. 100, $10,000.00 sur le règlement No. 106, et $17,000.00 sur le règlement No. 109;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations au montant de $64,500.00 pour rencontrer les échéances annuelles à compter du 1er mai 1973, jusqu' à la fin de la période de remboursement;

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'amender les règlements Nos. 78-A, 100, 106 et 109 pour décréter la date des nouvelles obligations, un nouveau taux d'intérêt pour déterminer les endroits de paiement, pour stipuler que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation et qu'elles seront remboursées d'après un nouveau tableau de remboursement et pour stipuler que les obligations seront signées par le Maire et le Greffier et que les coupons d'intérêts porteront un fac-similé imprimé, gravé ou lithographié de la signature du Maire et du Greffier;

EN CONSEQUENCE, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest décrète:

1.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations, en date du 1er mai 1972, au montant de $64,500.00 pour couvrir les échéances futures sur les montants d'emprunt contractés en vertu des règlements Nos. 78-A, 100, 106 et 109 mentionnés au préambule, tel que modifié et conformément au tableau de remboursement ci-annexé et faisant partie de cette résolution tout comme s'il était ici récité au long.

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 8½% l'an sera payé semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les intérêts seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

3.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la Province de Québec, et au bureau principal, à Toronto de la Banque Provinciale du Canada. Pour les fins de remboursement de capital et des intérêts sur cette émission, les fonds de la Corporation seront déposés dans un "compte spécial" à la succursale de Trois-Rivières-Ouest de ladite Banque.

Le 20 mars 1972.

91-72 (Suite)

4.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5.- Lesdites obligations seront signées par le Maire et le Greffier. Un fac-similé de la signature du Maire et du Greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts. La signature du Maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

ADOPTE.

Emprunt temporaire $64,500.00

Résolution de demande d'emprunt temporaire au montant de $64,500.00

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 10 ans

Lors de l'échéance du 1er mai 1972 au montant global de $74,403.17 sur l'émission de $115,000.00 datée du 1er mai 1962 faite en vertu des règlements 78-A, 100, 106 et 109.

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre Corporation à emprunter temporairement une somme égale audit solde non amorti et renouvelable, ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTE.

Avis de motion refinancement $6,500.00

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant les coûts de refinancement au montant de $6,500.00 en vertu des règlements 78-A, 100, 106 et 109.

Le 20 mars 1972.

Emprunt temporaire $250,000.00 93-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec d'emprunter de façon temporaire la somme de $250,000.00

ADOPTE.

Vente Lot P.-9 94-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'il soit accepté de vendre le lot P.-9 au montant de $8,000.00 à MM. Oscar Babin et André Rancourt; le contrat de vente projeté faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTE.

Cadastre - Delton Development 95-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots Nos. 3-36-2 à 3-36-5 incl. et Nos. 4-1-1 et 4-1-2 présenté par Georges Gariépy, arpenteur-géomètre portant le numéro de minutes 71367 pour le compte de Delton Development Inc. soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Amendement résolution 76-72 96-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le rôle d'évaluation pour l'année 1972 pour une valeur imposable soit de $30,452,425.00 au lieu de $30,409,475.00 tel que rédigé dans la résolution No. 76-72, résolution intitulée dépôt du rôle.

ADOPTE.

M. Guy Bacon, Député

Le député de Trois-Rivières à l'assemblée nationale, M. Guy Bacon fait part aux membres du Conseil d'un octroi de $1,600.00 qui a été accordé à la Ville de Trois-Rivières-Ouest de la part du Haut Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports.

Banque Canadienne Nationale

La Banque Canadienne Nationale, Service du Placement donne avis qu'un chèque de $594,460.32 (émission d'obligations) a été porté au crédit de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Cercle de l'Age d'Or.

Le Cercle de l'Age d'Or, section de Trois-Rivières demande au Conseil Municipal l'achat d'une annonce dans leur bottin.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 19 juin 1972.

Personnel - Loisirs 199-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que Mlle Louise Larivière et M. Paul Hamelin soient et sont engagés de façon permanente respectivement à titre de bibliothécaire et d'animateur du Club 15-20 à un taux de $1.50 l'heure.

ADOPTE.

Avis de motion ligne de construction du lot 2-6

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de porter à 10 pieds l'alignement de construction du lot 2-6 faisant face à la rue Girard.

Commission Scolaire Régionale de Vieilles Forges

La Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges demande au Conseil de faire diligence relativement à l'installation des égouts pluvial et sanitaire devant desservir la future Polyvalente Chavigny.

Hydro-Québec

Acceptation conditionnelle de la cession de terrain pour ouverture de rue dans le Secteur Terrasse Rosemont.

Comité Baseball T.R.O.

Sous la signature de M. Maurice Pitt, le comité baseball de Trois-Rivières-Ouest fait part aux membres du Conseil du nouvel exécutif en fonction pour 1972.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 4 avril 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 avril 1972 sous la présidence du Pro-Maire M. Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 97-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 mars 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Liste de comptes 138-C 98-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes pour le mois de mars 1972 portant le No. 138-C au montant de $77,986.10 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Avis de motion panneaux-réclame

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement permettant l'implantation de panneaux-réclame sur les terrains longeant les rues et chemins publics Boulevard Royal, rue Notre-Dame et Avenue Jean XXIII et abrogeant le règlement No. 200-S-31-A, lesquels panneaux-réclame seront permis dans les zones CG, CR, CM et I.

Adoption règlement de refinancement # 237. 99-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 237 règlement concernant les coûts de refinancement au montant de $6,500.00 en vertu des règlements 78-A, 100, 106 et 109 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Ouverture des soumissions habillement des policiers 100-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que quatre soumissions ont été reçues, deux pour les chaussures des policiers, deux pour l'habillement des policiers et en fait l'ouverture officielle.

Le 4 avril 1972.

CHAUSSURES POUR POLICIERS

Lajoie Chaussures (kid noir) $19.90 la paire

Lajoie Chaussures (veau noir) $24.50 la paire

HABILLEMENT DES POLICIERS

R. Héroux, $1,439.85

Mercerie de Luxe, $1,436.50

Après avoir vérifié la conformité de ces soumissions, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les offres de Lajoie Chaussures (veau noir) à $24.50 la paire et de Mercerie de Luxe pour un montant de $1,436.50 soient et sont acceptées.

ADOPTE.

Tarif fausse alarme 101-72

A la suite d'une recommandation du directeur de la Sûreté Municipale, M. Jean-Claude Laroche, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le tarif imposé aux commerces lors de fausses alarmes soit majoré de $5.00 à $10.00.

ADOPTE.

Représentant Bibliothèque Centrale 102-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que M. Claude Masson soit nommé représentant de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour siéger aux assemblées de la Bibliothèque Centrale de Prêts de la Mauricie.

ADOPTE.

Réaménagement jonction Trans-québécoise. 103-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'une autorisation soit donnée à l'arpenteur-géomètre, M. Roger Gélinas de préparer un dossier afin de réétudier le réaménagement de la jonction ouest de la Transquébécoise et du Boulevard Jean XXIII conditionnellement à ce que les frais d'honoraires soient payables par M. Armand Charbonneau.

Rescindé (132-72)

ADOPTE.

Le 4 avril 1972.

Ville de T.R. dans le comté de T.R. 104-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie fortement le Député de Trois-Rivières, M. Guy Bacon dans ses démarches déjà entreprises afin que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit réinstallée dans le comté électoral de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Bibliothèque Centrale de Prêts de la Mauricie

La Bibliothèque Centrale de Prêts de la Mauricie demande à la Ville de Trois-Rivières-Ouest de désigner un représentant pour siéger à ses assemblées.

Chartier, Bergeron & Ménard

Sous la signature de Me Jean Ménard, Chartier, Bergeron & Ménard donne un avis légal concernant les réclamations des contribuables mentionnant que la Ville ne devrait donner d'accuser réception, ni donner aucune nouvelle à ses contribuables.

Institut de Police

L'Institut de Police informe les membres du Conseil à l'effet que le Directeur de Police de Trois-Rivières-Ouest, M. Jean-Claude Laroche a suivi des cours de gestion policière réussissant avec succès. Après avoir pris connaissance de cette nouvelle, les conseillers félicitent le Directeur Laroche.

Ministère des Richesses Naturelles

Le Ministère des Richesses Naturelles accuse réception des documents relativement à l'étude hydrogéologique dans Trois-Rivières-Ouest.

Jeux du Québec

A la demande du Maire de Chicoutimi et de son président, les Jeux du Québec à Chicoutimi demandent l'appui financier de $35.00 à la Ville de Trois-Rivières-Ouest. N'étant pas prévu au budget et ne voulant pas créer de précédents, le Conseil refuse une telle demande.

Ministère des Affaires Municipales

Autorisation à émettre obligations à courte échéance.

Commission Municipale du Québec

La Commission Municipale du Québec donne son approbation à la résolution No. 73-72 concernant la modification des règlements.

Sur ce l'assemblée est levée.

Pro-Maire Gaston Cormier

Greffier.

Le 10 avril 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 10 avril 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 10ième jour du mois d'avril 1972 et qu'il y sera pris en considération; les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 1972;

2.- Adoption du règlement No. 200-S-31-B - panneaux-réclame;

3.- Résolution autorisant un notaire à préparer un contrat de cession du parc Terrasse Rosemont;

4.- Ouverture des soumissions - tracteur à gazon;

5.- Résolution pour biffer certaines taxes, re: vente de terrains;

6.- Résolution autorisant un urbaniste ou un arpenteur à préparer un plan d'aménagement aux alentours de la Polyvalente;

Adoption procès-verbal 105-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 avril 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-31-B 106-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-31-B permettant les panneaux-réclame sur les terrains longeant les rues et chemins publics Boulevard Royal, rue Notre-Dame et Avenue Jean XXIII et abrogeant le règlement No. 200-S-31-A soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 20 avril 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 10 avril 1972.

Contrat cession parc Rosemont

Avant de prendre une décision à ce sujet, le Conseil est d'avis qu'il serait préférable d'inviter les intéressés à venir rencontrer le Conseil pour étudier la question et pour cette raison, cet item est reporté à une assemblée subséquente.

Soumissions - tracteur à gazon
107-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que trois soumissions ont été reçues pour l'achat d'un tracteur servant à tondre le gazon et fait l'ouverture des soumissions reçues:

Ben Deshaies: tracteur de 7 forces de marque Jacob Sem, tondeuse de 36 pouces, $743.00;

Brouillette Auto Centre: tracteur de 7 forces, tondeuse 36 pouces, $772.62;

M.C. Equipment: tracteur de 8 forces avec couple de 38 pouces, $1,000.00.

A ces prix, s'ajoute 8% de taxe provinciale et après avoir vérifié la conformité de ces soumissions, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Ben Deshaies pour un tracteur Jacob Sem de 7 forces avec une tondeuse de 36 pouces au montant de $743.00 plus taxe, soit et est acceptée.

ADOPTE.

Biffage de taxes - vente de terrains

En raison du manque d'informations, cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Plan d'aménagement aux alentours Polyvalente
108-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'arpenteur-géomètre, M. Paul Michaud soit autorisé à préparer un plan d'aménagement aux alentours de la future Polyvalente Chavigny.

ADOPTE.

Considérant que tous les membres du Conseil sont présents et que tous et chacun se disent en faveur, les items suivants seront rajoutés:

Avis de motion garages peinture et débosselage

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue d'autoriser les garages de peinture et de débosselage dans la zone I-7.

Le 10 avril 1972.

Adoption cadastre Armand Charbonneau 109-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre No. 138-2 appartenant à M. Armand Charbonneau soit et est adopté tel que soumis par Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Commission Municipale du Québec.

La Commission Municipale du Québec fait parvenir son autorisation de l'emprunt temporaire de $22,000.00 concernant le règlement No. 222.

Commission Municipale du Québec.

La Commission Municipale du Québec fait part aux membres du Conseil de son autorisation de l'emprunt temporaire de $64,500.00 relativement au refinancement.

Ministère des Affaires Municipales.

Le Ministère des Affaires Municipales du Québec donne son approbation sur le budget 1972 de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tel que soumis par M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier.

Chartier, Bergeron & Ménard

Me Marcel Chartier, aviseur légal de la Ville donne une opinion légale concernant le rezonage pour parc à roulottes d'un terrain que voudrait s'acquérir M. Armand Bettey. L'Aviseur légal déconseille fortement la modification de zonage de ce terrain protextant que le propriétaire pourrait éventuellement exiger à la Ville les services.

Commission Municipale

La Commission Municipale du Québec donne son approbation aux modifications des règlements 78-A, 100, 106 et 109.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 17 avril 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 avril 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Jean-Claude Laroche, directeur de police et M. Jean-Paul Normandin, directeur des loisirs.

Adoption procès-verbal 110-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 10 avril 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-36 111-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-36 autorisant les garages de peinture et débosselage dans la zone I-7 pour les terrains non bornés aux voies publiques Jean XXIII, Côte Richelieu et St-Joseph soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 27 avril 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Soumissions - camion voirie 112-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., fait part aux membres du Conseil que quatre soumissions ont été reçues pour l'achat d'un camion de voirie et en fait l'ouverture officielle.

Garage Charest & Frères - camion International $6,645.00;
Sirois Automobiles Ltée - G.M.C. $7,400.00;
Trois-Rivières Chevrolet Ltée - camion Chevrolet $7,006.00;
Trois-Rivières Chrysler Ltée - camion Dodge $6,455.00.

Le Conseil Municipal demande à l'ingénieur, M. Roland Lottinville, de vérifier le contenu de ces soumissions et après vérification par l'ingénieur municipal de la conformité de ces soumissions, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Trois-Rivières Chrysler Ltée pour un camion Dodge au montant de $6,455.00 plus taxe soit et est acceptée.

ADOPTE.

Le 17 avril 1972.

Avis de motion amendement règlement 57-D

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue d'amender le présent règlement d'aqueduc No. 57-D.

Canalisation cours d'eau Bettez
113-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à l'Office du Drainage de procéder à la canalisation du cours d'eau Bettez sur sa partie située au sud du chemin de fer.

ADOPTE.

Ratifier mesures disciplinaires
114-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que les mesures disciplinaires datées du 7 et du 9 avril 1972 prises par le directeur de police, M. Jean-Claude Laroche contre certains policiers de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest soient ratifiées et entérinées.

ADOPTE.

Cession rue Jean Racine
115-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer un contrat de cession de la rue Jean Racine dans les cadres du projet Laurent J. Deshaies.

ADOPTE.

Démission Caporal Léo-Paul Désilets
116-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la démission de M. Léo-Paul Désilets comme caporal et membre de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest soit et est acceptée.

ADOPTE.

Semaine du Canada
117-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la semaine du 26 juin 1972 au 2 juillet 1972 soit proclamée "Semaine du Canada".

ADOPTE.

Le 17 avril 1972.

Labrecque, Vézina & Ass. — Dans une lettre, sous la signature de M. Daniel Poisson, ingénieur la Firme Labrecque, Vézina & Ass. dresse un rapport sur les modifications à apporter au point de vue installation électrique au réservoir du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

Maisons Mobiles Trois-Rivières Inc. — M. Armand Bettez, secrétaire-trésorier de Maisons Mobiles Trois-Rivières Inc. demande une entrevue en comité privé avec les membres du Conseil afin d'exposer les faits et d'obtenir une réponse sur sa demande de changement de zonage de la zone CG-26 pour devenir zone CM afin d'implanter en bordure de la Route 2 un parc à roulottes.

Comité Semaine du Canada — Le Comité de la Semaine du Canada demande au Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de désigner la Semaine du Canada à une date précise.

Fortier, Langevin & Ass. — Constatations et recommandations sur livres et états financiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 20 avril 1972.

Règlement No. 200-S-31-B

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-31-B, règlement annexe au règlement No. 200 permettant les panneaux-réclame sur les terrains longeant des rues et chemins publics Boulevard Royal, Rue Notre-Dame et Avenue Jean XXIII et abrogeant le règlement No. 200-S-31-A, tenue à 7.00 hres P.M. le 20 avril 1972, sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'Assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-31-B, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-31-B, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement No. 200-S-31-B approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 24 avril 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 24 avril 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 24ième jour du mois d'avril 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 1972;

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 20 avril 1972 relativement au règlement No. 200-S-31-B;

3.- Résolution ratifiant l'engagement du personnel des loisirs - été 1972;

4.- Avis de motion - règlement modifiant les lots 38-291 et 38-290 de unifamiliale en commerce général;

Adoption procès-verbal 118-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 avril 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal - règlement No. 200-S-31-B 119-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 20 avril 1972 relativement au règlement No. 200-S-31-B permettant l'implantation de panneaux-réclame dans les zones CG, CM, CR et I soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 24 avril 1972.

Personnel loisirs été 1972
120-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'engagement du personnel des loisirs pour l'été 1972 tel que décrit ci-après soit et est ratifié.

PISCINE

Régisseur	Georges Marchildon	$2.00/hr.	40 hrs.
Entretien	Claude Larouche	$1.60/hr.	40 hrs.
Instructeurs	Hélène Therrien	$1.50/hr.	40 hrs.
	Pierre Lafontaine	$1.50/hr.	40 hrs.
	Daniel Bellerive	$1.50/hr.	40 hrs.
	Danny Richer	$1.50/hr.	40 hrs.
	Jean Milette	$1.50/hr.	40 hrs.
	Danielle Héon	$1.50/hr.	40 hrs.
Vestiaire	Johanne Abbott	$1.50/hr.	40 hrs.
	Lise Morin	$1.50/hr.	40 hrs.

PARCS DE JEUX

Responsable	Albert Perreault	$3.00/hr.	25 hrs.
Club 15 - 20	Jacqueline Cloutier	$2.00/hr.	25 hrs.
Animateurs	Aline Girard	$1.50/hr.	25 hrs.
	Carmen Ouellette	$1.50/hr.	25 hrs.
	Monique Rousseau	$1.50/hr.	25 hrs.
	Louise Vallières	$1.50/hr.	25 hrs.
	Louise Dugré	$1.50/hr.	25 hrs.
	Joane Baril	$1.50/hr.	25 hrs.
	Louise Précourt	$1.50/hr.	25 hrs.
	Suzanne Dugré	$1.50/hr.	25 hrs.

BASEBALL

Responsable	Jacques Garceau	$60.00 par semaine
Aides	Réjean Bouchard	$20.00 par semaine
	Daniel Pitre	$20.00 par semaine
	Daniel Levasseur	$20.00 par semaine.

ADOPTE.

Avis de motion lots 38-290 & 38-291 en CG

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement en vue de retrancher de la zone unifamiliale les lots 38-291 et 38-290 pour devenir commerce général.

Cercle de L'Age d'Or

Sous la signature de sa présidente, le Cercle de l'Age d'Or tient à remercier le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour lui avoir accordé une subvention de $50.00.

Le 24 avril 1972.

M. André Godin M. André Godin du 3890 Boulevard St-Jean, à Trois-Rivières-Ouest déclare s'opposer fortement à l'implantation d'un commerce de mini putt sur les terrains voisins à sa propriété et demande au Conseil Municipal de ne pas changer ou amender le règlement de zonage du terrain en question.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 27 avril 1972.

Règlement No. 200-S-36.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-36, règlement connexe au règlement No. 200 autorisant les garages de peinture et débosselage dans la zone I-7 du plan directeur No. 1280-11 pour les terrains non bornés aux voies publiques Jean XXIII, Côte Richelieu et St-Joseph, tenue à 7.00 hres P.M., le 27 avril 1972, sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, Greffier, agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-36, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-36, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-36 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 1er mai 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 1er mai 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Adoption procès-verbal 121-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 24 avril 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, règlement 200-S-36 122-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 27 avril 1972 concernant le règlement No. 200-S-36 en vue de permettre l'implantation de garage de peinture et de débosselage dans la zone I-7 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Avis de motion lot 38-291 en CG

Le conseiller Jean-Guy Roy donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher de la zone unifamiliale U-38 le lot 38-291 et redevenir commerce général zone CG-37.

Adoption liste de comptes 123-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes pour le mois d'avril 1972 portant le numéro 139-C au montant de $12,338.78 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Avis de motion pavage rue De Boulogne

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de procéder au pavage de la rue De Boulogne suivant les estimés de l'ingénieur municipal s'élevant à $17,000.00 .

Le 1er mai 1972.

Soumissions peinture Hôtel de Ville 124-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., fait part aux membres du Conseil que trois soumissions ont été reçues pour les travaux de peinture de l'Hôtel de Ville et en fait l'ouverture officielle:

Yvon Couture Inc., $3,200.00 Hôtel de Ville et $1,150.00 caserne des pompiers pour un total de $4,350.00.

Raymond Foisy Inc. $4,470.00 Hôtel de Ville; $950.00 caserne des pompiers pour un total de $5,420.00.

Robert Frenette Inc. $3,250.00 Hôtel de Ville; $470.00 caserne des pompiers pour un total de $3,720.00.

Sur ce, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Robert Frenette Inc., pour un montant de $3,720.00 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Personnel loisirs d'été 125-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'à la suite d'une recommandation du directeur des loisirs, M. Jean-Paul Normandin que Mlle Jocelyne Godin soit nommée animatrice au parc de jeux pour l'été 1972 au taux de $1.50 l'heure pour 25 heures par semaine en remplacement de Mlle Monique Rousseau.

ADOPTE.

Soumissions - auto-patrouille 126-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., fait part aux membres du Conseil que seulement deux soumissions ont été reçues pour l'achat de deux nouvelles autos-patrouille et en fait l'ouverture officielle.

Trois-Rivières Chevrolet Ltée, deux autos-patrouille $5,009.00 plus taxe.

Matte Automobile Ltée, deux autos-patrouille, $4,450.00 plus taxe.

Il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Matte Automobile Ltée pour un montant de $4,450.00 soit et est acceptée pour l'achat de deux nouvelles autos-patrouille.

ADOPTE.

Le 1er mai 1972.

Avis de motion modifications taxe d'affaires

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier le règlement de taxe d'affaires portant le numéro 150-N-2 portant de $75.00 à $25.00 la taxe d'affaires pour épicerie licencier et de $75.00 à $50.00 la taxe d'affaires pour bar salon et club.

Bail garage municipal 127-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'offre de M. Maurice Maréchal pour la location d'un garage de 4 portes à raison de $125.00 par mois durant 5 ans soit et est acceptée en vue d'être utilisé pour le garage municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Contrat servitude Dame Cécile Perron-Fortier 128-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le Maire Robert-Louis Gouin soit autorisé à signer un contrat de servitude entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Dame Cécile Perron-Fortier.

ADOPTE.

Cadastre lot P.-9 129-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots 9-12 et 9-10, terrain vendu à MM. André Rancourt et Oscar Babin soit et est adopté tel que soumis par l'arpenteur-géomètre, M. André Roy.

ADOPTE.

Signature cadastre lots 9-12 & 9-10 130-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer le plan de cadastre d'une partie du lot 9, soit les lots 9-12 et 9-10.

ADOPTE.

Rue 9-11 largeur de 50 pi. 131-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales en vue d'obtenir la permission d'ouvrir la rue 9-11 sur une largeur de 50 pieds.

ADOPTE.

Le 1er mai 1972.

Résolution 103-72 rescindée 132-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la résolution No. 103-72 passée et adoptée en date du 4 avril 1972 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Jonction Transquébécoise - Jean XXIII 133-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'une autorisation soit donnée à l'arpenteur-géomètre, M. Roger Gélinas, de préparer un dossier afin de réétudier le réaménagement de la jonction ouest de la Transquébécoise et du Boulevard Jean XXIII conditionnellement à ce que les frais d'honoraires soient payables par M. Adélard Dugré.

ADOPTE.

Taxes biffées 134-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le compte de taxes 1972 de Mme Jos Louis Poirier au montant de $44.86 soit et est biffé pour des raisons d'indigence.

ADOPTE.

Contrat de remplissage 135-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le contrat de remplissage de terrain de l'ordre de $6,000.00 payable à raison de $2,000.00 pendant trois ans soit et est accordé à Thomas Bellemare & Fils.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage des lots 16-56, 16-57, 16-58, 19-20 & 19-21

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher de la zone I-15 les lots 16-56, 16-57, 16-58, 19-P.-20 et 19-21 pour leur donner une utilisation commerciale générale soit dans la zone CG-19.

Guy Bacon

Le Député de Trois-Rivières à l'assemblée nationale, M. Guy Bacon accuse réception d'une lettre du 6 avril accompagnée de la résolution 104-72 par laquelle le Conseil Municipal demande au député de faire pressions afin de garder la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le comté de Trois-Rivières.

Le 1er mai 1972.

Institut de Police du Québec

L'Institut de Police du Québec remercie les membres du Conseil et le personnel de l'Hôtel de Ville pour l'utilisation des locaux de l'Hôtel de Ville durant les deux semaines de la grève des fonctionnaires provinciaux.

Labrecque, Vézina & Ass.

Acceptation provisoire des travaux du réservoir et d'une station de pompage pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest.

Enquête - Riverains au Chemin Ste-Marguerite.

Une requête de six contribuables demeurant en bordure du Chemin Ste-Marguerite demandent au Conseil Municipal d'être exemptés des taxes d'amélioration locale pour une partie des terrains, soit le talus situé face au Chemin Ste-Marguerite.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 8 mai 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 8 mai 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 8ième jour du mois de mai 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 1er mai 1972;

2.- Adoption du règlement No. 200-S-37;

3.- Adoption du règlement No. 238;

4.- Résolution de sympathies à l'égard de la famille Jean-Paul Lavergne;

5.- Résolution transférant le permis de taxi de M. Anérée Mongrain à M. Marcel Martineau;

6.- Résolution acceptant de vendre les lots 9-10 et 9-12 au prix de $8,000.00 à MM. Oscar Babin et André Rancourt décrétant que le contrat projeté fait partie intégrante de la résolution et autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat de vente;

7.- Résolution acceptant de vendre les lots 9-3 et 9-4 au prix de $15,611.40 à Béton Belto Inc. décrétant que le contrat projeté fait partie intégrante de la résolution et autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat de vente;

8.- Résolution appuyant le Député Guy Bacon dans ses démarches pour obtenir des dirigeants de la Domtar le dépôt des plans de rénovation pour fins de subvention provinciale;

CONSIDERANT que tous les membres du Conseil sont présents et que tous et chacun se disent en faveur, les items suivants sont rajoutés:

9.- Demande à l'Hydro-Québec de faire étude sur l'éclairage de la rue Roberge;

10- Avis de motion - modifications de l'article 3A du règlement No. 206-Z;

11- Résolution demandant que tout terrain dans le Parc Industriel soit ou puisse être utilisé pour d'autres fins qu'industrielles;

Le 8 mai 1972.

12.- Ouverture des soumissions - équipement de baseball;

13- Adoption du règlement No. 150-N-3;

14- Félicitations à Son Honneur le Maire pour sa récente nomination à titre de Bâtonnier de Trois-Rivières.

Adoption procès-verbal 136-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 1er mai 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-37 137-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-37, règlement en vue de modifier la destination unifamiliale d'une partie de la zone U-38 par la création de la zone commerciale générale CG-37 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil le 18 mai 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 238 138-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 238, concernant le pavage de la rue De Boulogne et de la rue Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas $17,000.00 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le 18 mai 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Sympathies famille J.P. Lavergne 139-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que des sincères sympathies soient adressées à la famille Jean-Paul Lavergne à la suite du décès de M. Jean-Paul Lavergne.

ADOPTE.

Le 8 mai 1972.

Transfert permis de taxi 140-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

à la suite de l'approbation et aux recommandations du directeur de police M. Jean-Claude Laroche, que le permis de taxi de M. Anérée Mongrain soit transféré à M. Marcel Martineau.

ADOPTE.

Vente lots 9-10 et 9-12 141-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Qu'il soit accepté de vendre les lots 9-10 et 9-12 au prix de $8,000.00 à MM. Oscar Babin et André Rancourt décrétant que le contrat projeté fait partie intégrante de la présente résolution et autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat de vente.

ADOPTE.

Vente lots 9-3 et 9-4 142-72

Rescindée (170-72)

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert., conseiller,

Qu'il soit accepté de vendre les lots 9-3 et 9-4 au prix de $15,611.40 à Béton Belto Inc. décrétant que le contrat projeté fait partie intégrante de la présente résolution et autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat de vente.

ADOPTE.

Subvention Domtar 143-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appui le Député Guy Bacon dans ses démarches pour obtenir des dirigeants de la Domtar le dépôt des plans de rénovation pour fins de subvention provinciale.

ADOPTE.

Eclairage rue Roberge 144-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'étude sur l'éclairage de la rue Roberge.

ADOPTE.

Avis de motion ligne de construction rue Notre-Dame

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier l'article 3 A du règlement 206-Z pour permettre l'alignement de construction à 40 pieds sur la rue Notre-Dame à partir de la jonction rue Notre-Dame-Boulevard Royal se dirigeant vers l'est jusque face à la rue Nicol.

Le 8 mai 1972.

Soumissions équipement de baseball 145-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du Conseil que trois soumissions ont été reçues pour l'achat d'équipement de baseball du service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et en fait l'ouverture officielle:

André Germain Inc. $1,392.39;
P.A. Gouin Ltée, $1,155.66;
Marcel Ménard Sports, $1,187.78.

Sur ce, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la soumission de Marcel Ménard Sports au montant de $1,187.78 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Adoption règlement 150-N-3 146-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 150-N-3 imposant une licence de $50.00 à tous les établissements exploitant un permis de boissons alcooliques et de $25.00 à tous propriétaires d'épiceries licenciées, à compter du 1er janvier 1973 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Utilisation de terrains - Parc Industriel 147-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales et à la Commission Municipale du Québec que tout terrain situé dans le Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit et puisse être utilisé pour d'autres fins qu'industrielles.

ADOPTE.

Félicitations Bâtonnier Trois-Rivières 148-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que des félicitations soient offertes à Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin à l'occasion de sa récente nomination à titre de Bâtonnier du District de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Le 8 mai 1972.

Béland Tire Shop

Béland Tire Shop offre ses services pour vente de pneus à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 15 mai 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 15 mai 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Adoption procès-verbal 149-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 8 mai 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 206-Z-1 150-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 206-Z-1, règlement portant de 55 à 40 pieds l'alignement de construction d'une partie de la rue Notre-Dame soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 25 mai 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Offre d'échange autos-patrouille 151-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre d'échange soumise par Trois-Rivières Chevrolet Ltée pour l'échange de deux autos-patrouille pour une période de trois ans à raison de $1,975.00 chacune par année soit et est acceptée telle que soumise.

ADOPTE.

Avis de motion réfection rue Demontigny

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de procéder à la réfection de la rue Demontigny pour un montant n'excédant pas $61,500.00 suivant les estimés du Département Technique de la Ville.

Heures d'arrosage 152-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les heures d'arrosage de parterres et de remplissage des piscines soient limitées entre 7.00 hres et 9.00 hres P.M. à compter du 1er juin jusqu'au 1er septembre 1972.

ADOPTE.

Le 15 mai 1972.

Limite de vitesse Boulevard Jean XXIII 153-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la limite de vitesse soit portée à un maximum de 30 milles à l'heure sur toute la longueur du Boulevard Jean XXIII.

ADOPTE.

Avis de motion pavage rue Du Fleuve

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de procéder au pavage de la rue Du Fleuve entre les rues transversales Bellevue et Pratte.

Option d'achat lots P.-9 et P.-10 154-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'option d'achat du Cinéma Le Baronnet Inc. pour une partie du lot 9 et une partie du lot 10 d'une superficie de 640,000 pi. car. soit 800 pi. de façade sur la rue St-Joseph par 800 de profondeur longeant le terrain de l'Hydro-Québec dans le Parc Industriel de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 90 jours soit et est accepté au prix de .147 le pied carré.

ADOPTE.

Lumière angle Jean XXIII et Boul. Mauricien 155-72

Rescindé (167-72)

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec afin qu'une lumière sentinelle soit installée à l'angle du Boulevard Jean XXIII et Boulevard Mauricien en considération de la visibilité réduite et des dangers d'accident à cette intersection.

ADOPTE.

Avis de motion partie de la zone RG-7

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher une partie de la zone RG-7 pour devenir zone IS-M.

Ciné-Parc 156-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a aucune objection à l'implantation d'un ciné-parc sur une partie des lots P.-9 et P.-10 situés dans le Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 15 mai 1972.

Avis de motion amender le règlement 200-S-4

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande qu'un avis de motion soit donné pour rescinder le règlement No. 200-S-4. Aucun conseiller ne donne avis de motion à cet effet.

Commerce de roulottes Georges Drouin

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande qu'une résolution soit adoptée afin que le commerce de roulottes de M. Georges Drouin opérant sur l'Avenue Jean XXIII ne soit pas obligé de construire une bâtisse à superficie minimale de 800 pi. car., tel que le veut le règlement No. 204-Z. Aucun conseiller ne proposant son adoption, cette résolution est rejetée.

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

Accusé réception d'une demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour procéder à la canalisation du cours d'eau Bettez.

Semaine du Canada

Le comité de la Semaine du Canada offre du matériel publicitaire gratuitement.

Fédération des Maires et des Municipalités du Canada

La Fédération des Maires et des Municipalités du Canada demande au Conseil Municipal de lui faire savoir le nom de ses deux délégués en vue du prochain congrès qui se tiendra à Québec du 21 au 25 mai prochain.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 18 mai 1972.

Règlement No. 200-S-37

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-37, règlement accessoire au règlement de construction No. 200 modifiant la destination unifamiliale d'une partie de la zone U-38 par la création d'une zone commerce général (CG-37) du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 18 mai 1972, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-37, par la résolution adoptant ledit règlement No. 200-S-37, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 200-S-37 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Secrétaire.

Règlement No. 238

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 238, règlement concernant le pavage de la rue De Boulogne et de la rue Rosemont et autorisant un emprunt n'excédant pas $17,000.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 18 mai 1972, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, Greffier agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 238, par la résolution adoptant ledit règlement No. 238, de l'avis public, de la convocation et du certificat de publication et des articles 593 et 599 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 238 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 23 mai 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, tenue le 23 mai 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les Conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gérard Landry et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., gérant-trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, Ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Le Conseiller Gaston Cormier motive son absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 23ème jour du mois de mai 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 mai 1972;

2.- Adoption des procès-verbaux de l'assemblée des électeurs tenue le 18 mai 1972, relativement aux règlements No. 238 et No. 200-S-37;

3.- Résolution acceptant l'estimé final du réservoir du Centre d'Achats (Oscar Babin Construction);

4.- Ouverture des soumissions - Matériaux d'aqueduc;

5.- Biffage de taxes d'affaires: -Gaston Lacerte $112.50
-François Chamberland $37.50;

6.- Sympathies à la famille Hormidas Martin.

7.- Commission - Agent d'immeuble.

Adoption procès-verbal 157-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, Conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, Conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 15 mai 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbaux ass. des électeurs. 158-72

PROPOSE par M. Claude Masson, Conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que les procès-verbaux de l'assemblée des électeurs tenue le 18 mai 1972 relativement aux règlements No. 238 et No. 200-S-37 soient et sont adoptés tels que rédigés dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 23 mai 1972.

Estimé final réservoir Centre-d'Achats.
159-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, Conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, Conseiller,

Qu'à la suite des recommandations de Labrecque, Vézina & Ass., que l'estimé final de la construction du Réservoir et de la station de pompage du Centre d'Achats de Trois-Rivières Ouest au montant de $10,351.45 soit et est accepté.

ADOPTE.

Biffage Taxes d'affaire
160-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, Conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

Que les taxes d'affaires de Gaston Lacerte Construction au montant de $112.50 pour l'année 1972 (faillite) et de M. François Chamberland au montant de $37.50 pour l'année 1971 (décès) soient et sont biffées.

ADOPTE.

Soumissions - Matériaux d'aqueduc.
161-72

Le Gérant municipal, M. Marc Tessier C.A. fait part aux membres du Conseil que cinq (5) soumissions ont été reçues pour l'achat de matériaux d'aqueduc et en fait l'ouverture officielle:-

Fred. Poliquin Ltée	$837.81
Saillant Inc.	$883.54
Albert Viau Ltée	$853.55
J.U. Houle Ltée	$886.29
Francis Hankin	$873.44

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, Conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire Fred. Poliquin Ltée au montant total de $837.81 soit et est acceptée pour l'achat des matériaux d'aqueduc.

ADOPTE.

Sympathies Famille Hormidas Martin.
162-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, Conseiller,

SECONDE unanimement,

Que de profondes sympathies soient adressées à M. Hormidas Martin et sa famille à la suite du décès de Mme Hormidas Martin.

ADOPTE.

Le 23 mai 1972.

Commission - Agent d'immeuble.	Cette résolution sera présentée à une assemblée ultérieure.
Retrait Avis de motion Pavage Rue Demontigny	Suite à une assemblée d'information à laquelle étaient présents la plupart (32) des résidants de la Rue Demontigny relativement à la réfection et/ou au pavage de cette rue, le Conseiller Gérard Landry retire l'avis de motion donné à cet effet lors de la dernière assemblée en considération de l'objection de toutes les personnes présentes à cette assemblée d'information.
Canadian Underwriters' Association	Acceptation conditionnelle des installations de réservoir et de station de pompage pour le compte du Centre d'Achats de Trois-Rivières Ouest.
Comité du Tricentenaire de Nicolet	Le Comité Général d'Organisation du Tricentenaire de la Ville de Nicolet sollicite une souscription à l'occasion des fêtes qui marqueront le tricentenaire.
Société Centrale d'Hypothèques et de Logement.	Acceptation conditionnelle que les mini parcs verts ne soient pas implantés dans le Secteur Terrasse Rosemont.
Syndicat des Employés Municipaux	Avis d'acceptation de la date du 1er juin à 2:30 hrs P.M. pour l'audition du Grief Harnois/Champagne.
Guy Bacon	Accusé reception de la résolution du Conseil Municipal appuyant ses démarches à la Compagnie Domtar.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 25 mai 1972.

Règlement No. 206-Z-1

Assemblée des électeurs propriétaires concernée dans le règlement No. 206-Z-1, règlement portant de 55 à 40 pieds l'alignement de construction sur une partie de la rue Notre-Dame et amendant l'article 3a du règlement No.206-Z, tenue à 7:00 heures P.M. le 25 mai 1972, sous la présidence du Conseiller M. Gaston Cormier; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme sécrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 hrs P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement 206-Z-1, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Un seul électeur intéressé s'est présenté pour demander des éclaircissements mais ne s'est pas opposé à l'adoption du règlement No. 206-Z-1.

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le Conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 206-Z-1 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Sécrétaire.

Le 29 mai 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 29 mai 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry et Jean-Guy Roy; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 29ième jour du mois de mai 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mai 1972;

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du règlement No. 206-Z-1 tenue le 25 mai 1972;

3.- Adoption du règlement No. 239 (Mise en forme, pavage rue Du Fleuve);

4.- Adoption des mutations pour le mois de mars 1972;

5.- Avis de motion - pavage de la rue Guay;

6.- Résolution rescindant la résolution No. 155-72;

7.- Résolution demandant à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière d'une intensité de 20,000 lumens à l'angle des Boulevards Jean XXIII et Mauricien;

8.- Engagement d'un nouveau policier;

9.- Résolution rescindant la résolution No. 142-72;

10- Résolution acceptant de vendre les lots 9-3 et 9-4 au prix de $15,611.40 à Ciments Maski Ltée décrétant que le contrat projeté fait partie intégrante de la résolution et autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat de vente;

11- Résolution demandant à la Commission Municipale du Québec et au Ministère de l'Industrie et du Commerce de soustraire une partie des lots P.-9 et P.-10 de la Loi des Fonds Industriels;

12- Adoption du plan de cadastre de la 2ième partie du Secteur Terrasse Rosemont;

13- Résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales la permission d'ouvrir certaines rues à 50 pieds de largeur;

Le 29 mai 1972.

Considérant que le Conseil Municipal est au complet et que tous et chacun des conseillers se disent en faveur, les résolutions suivantes seront ajoutées:

14- Engagement de M. Daniel Cyrenne comme moniteur des cours de plongeon;

15.- Engagement de M. Gaéton Perron comme animateur du Club 15-20;

16- Résolution interdisant l'arrosage des parterres pour mardi le 30 mai, mercredi le 31 mai et jeudi le 1er juin et pour interdire l'arrosage le lundi, mercredi, vendredi de chaque semaine pour la période estivale;

Adoption procès-verbal 163-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 23 mai 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal assemblée des électeurs 164-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 25 mai 1972 relativement au règlement No. 206-Z-1, règlement portant de 55 à 40 pieds l'alignement de construction sur une partie de la rue Notre-Dame soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 239 165-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 239 concernant le pavage et la mise en forme d'une partie de la rue Du Fleuve et autorisant un emprunt n'excédant pas $7,800.00 à cet effet, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 8 juin 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 29 mai 1972.

Adoption des mutations 166-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les mutations pour le mois de mars 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Avis de motion pavage rue Guay

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de procéder au pavage de la rue Guay et autorisant un emprunt n'excédant pas $17,000.00 à cet effet.

Résolution 155-72 rescindée 167-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la résolution No. 155-72 passée et adoptée le 15 mai 1972 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Lumière angle Jean XXIII - Mauricien 168-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec afin qu'une lumière d'une intensité de 20,000 lumens soit installée à l'angle des Boulevards Jean XXIII et Mauricien en considération de la visibilité très réduite et des dangers d'accidents à cette intersection.

ADOPTE.

Engagement nouveau policier 169-72

Suite aux recommandations préalablement fournies par le directeur de police, M. Jean-Claude Laroche, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. André Boucher soit engagé à titre de policier permanent de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. René Gagnon soit engagé à titre de policier permanent au sein de la Sûreté Municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 29 mai 1972.

169-72 (Suite)

A la suite de cette contreproposition, Son Honneur le Maire demande le vote.

Votent en faveur de la contreproposition: les conseillers P.E. St-Arnault, Claude Masson, Gaston Cormier et Gérard Landry.

Votent contre cette contreproposition: les conseillers Jean-Guy Roy et Henri Guilbert.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande aux conseillers s'il n'y a pas d'autre contreproposition. Considérant qu'aucune autre contreproposition n'est apportée, Son Honneur le Maire déclare acceptée, la contreproposition, soit celle nommant M. René Gagnon policier au sein de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Résolution 142-72 rescindée 170-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la résolution No. 142-72 passée et adoptée en date du 8 mai 1972 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Vente des lots 9-3 et 9-4 à Ciments Maski Ltée 171-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'il soit accepté de vendre les lots 9-3 et 9-4 au prix de $15,611.40 à Ciments Maski Ltée décrétant que le contrat projeté fait partie intégrante de la résolution et autorisant Son Honneur le Maire et le Greffier à signer ledit contrat de vente.

ADOPTE.

Utilisation des terrains Parc Industriel 172-72

Considérant que la Ville de Trois-Rivières-Ouest pourrait vendre les lots P.-9 et P.-10 situés dans le Parc Industriel à d'autres fins qu'industrielles, soit pour l'implantation d'un Ciné-Parc;

Considérant que les lots P.-9 et P.-10 sont bornés à l'est par le lot 8 appartenant à l'Hydro-Québec, au nord par la rue 9-9 et 10-18 appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à l'ouest par le lot 12 appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et faisant partie de son Parc Industriel et au sud par l'emprise du chemin de fer du Canadien Pacific, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, Conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Et résolu, UNANIMEMENT

Le 29 mai 1972.

172-72 (Suite)

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec et au Ministère de l'Industrie et du Commerce de soustraire les lots P.-9 et P.-10 de l'application des articles 4 à 7 de la Loi des Fonds Industriels.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre Terr. Rosemont

En considération d'un manque d'informations, cette résolution sera reportée à une assemblée subséquente.

Rues à 50 pi.

En considération d'un manque d'informations, cette résolution sera reportée à une assemblée subséquente.

Nouvelle zone PM

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande qu'un avis de motion soit donné afin de créer une nouvelle zone PM du plan directeur, soit pour la vente saisonnière des produits maraichers et que le lot P.-56 en fasse partie. Aucun conseiller ne désirant donner avis de motion à cet effet, cet item est biffé de l'ordre du jour.

Engagement - personnel loisirs d'été 173-72

Suivant les recommandations du directeur du service des loisirs, M. Jean-Paul Normandin, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Gaétan Perron soit engagé à titre d'animateur du Club 15-20 pour l'été 1972 en remplacement de Mlle Jocelyne Cloutier et que son engagement soit effectif immédiatement à un taux de $1.50 l'heure.

ADOPTE.

Engagement - personnel loisirs d'été 174-72

Suite aux recommandations du directeur des loisirs, M. Jean-Paul Normandin, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Daniel Cyrenne soit engagé à titre de professeur des cours de plongeon pour l'été 1972 à un taux de $1.50 l'heure.

ADOPTE.

Consommation d'eau, arrosage des parterres 175-72

Suite à des graves problèmes actuels de pénurie d'eau dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest, et aux recommandations de l'ingénieur municipal M. Roland Lottinville, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'arrosage des parterres soit formellement interdit pour mardi le 30 mai, mercredi le 31 mai et jeudi le 1er juin et qu'à compter de lundi le 5 juin 1972, l'arrosage des parterres sera interdit le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine.

ADOPTE.

Le 29 mai 1972.

Commission Municipale du Québec — La Commission Municipale du Québec dans une lettre datée du 18 mai 1972 a approuvé un prêt au montant de $50,000.00 à être fait par le fonds de roulement de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Commission Municipale du Québec — La Commission Municipale du Québec a autorisé un emprunt temporaire de la Banque Provinciale de la somme de $250,000.00.

Ministère des Affaires Municipales — Informations concernant les modifications à l'utilisation des terrains dans le Parc Industriel.

Chartier, Bergeron & Ménard — Opinion légale sur la taxe d'amusement.

Hydro-Québec — Sous la signature de M. Claude Le Rouzès, l'Hydro-Québec informe les membres du Conseil sur les retards qui sont apportés à l'éclairage de la rue Roberge. Egalement dans cette même lettre, il est mentionné que l'Hydro-Québec est disposée à faire l'installation d'une lumière de rue de 20,000 lumens à l'intersection Boulevard Jean XXIII-Boulevard Mauricien.

Directeur - La Corvée — Dans une lettre du 14 mai 1972, sous la signature de son secrétaire M. Guy Martel, la direction de la Corvée fait part aux membres du Conseil de la démission en bloc de ses directeurs.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 5 juin 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 5 juin 1972, sous la présidence du Pro-Maire, M. Gaston Cormier; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy et Gérard Landry; prenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 176-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 29 mai 1972, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 177-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 140-C pour le mois de mai 1972, soit et est adoptée en y biffant l'item No. 52 au montant de $4.61 pour un nouveau total de $16,705.50.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 240 178-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 240 concernant la mise en forme et le pavage de la rue Guay et autorisant un emprunt n'excédant pas $17,000.00 à cet effet soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 15 juin 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Avis de motion re: commerçant propriétaire du fond de terrain

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée, un règlement de construction à l'effet que tout commerçant soit propriétaire du fond de terrain où il exploite son commerce.

Le 5 juin 1972.

Avis de motion cueillette des vidanges

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement sur la cueillette des vidanges.

Avis de motion nouvelle zone PM

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement créant une nouvelle zone PM pour la vente saisonnière des produits maraîchers et qu'une partie du lot 56 longeant le côté sud de la rue Notre-Dame sur une distance de 250 pieds par 125 pieds de profondeur fasse partie de ladite zone.

Vente des lots 10-3-3 & 10-4-2 à Réal St-Arnault Inc.
179-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'il soit accepté de vendre les lots 10-3-3 & 10-4-2 à Réal St-Arnault Inc. au prix de $0.15 le pied carré décrétant que le contrat projeté fait partie intégrante de la résolution et autorisant Son Honneur le Maire et le Greffier à signer ledit contrat de vente.

ADOPTE.

Adoption cadastre Alain L'Allier
180-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 15-345 appartenant à M. Alain L'Allier portant le numéro de minutes 189034 soit et est adopté tel que soumis par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Adoption cadastre G.-Emile Drouin
181-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 130-4 propriété de M. Georges-Emile Drouin portant le numéro de minutes 18963 soit et est adopté tel que soumis par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

En contreproposition, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest obtienne un projet d'aménagement de l'ensemble du secteur avant d'adopter le plan de cadastre du lot No. 130-4.

A la suite de cette contreproposition, le Pro-Maire, M. Gaston Cormier demande le vote.

Votent en faveur de la contreproposition: les conseillers Jean-Guy Roy et Henri Guilbert. Votent contre la contreproposition: les conseillers P.E. St-Arnault, Claude Masson et Gérard Landry. A la suite de ce vote, le Pro-Maire déclare la proposition principale, soit celle acceptant le plan de cadastre du lot 130-4 acceptée.

ADOPTE.

Le 5 juin 1972.

Annulation rue 36-186
182-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'emplacement original de la rue portant le numéro de cadastre 36-186 soit et est annulé.

ADOPTE.

Adoption cadastre Georges Cyrenne.
183-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre portant le numéro de minutes D-3104 préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-Géomètre pour le compte de M. Georges Cyrenne soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Entretien du Calvaire.
184-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'entretien de la place de la Croix du Calvaire soit accordé à Mme Maxime Gélinas pour la somme de $100.00 annuellement.

ADOPTE.

Commission Municipale du Québec

Approbation du règlement No. 237 - coût de refinancement au montant de $6,500.00.

Ministère des Affaires Municipales

Approbation d'un emprunt par obligations au montant de $6,500.00 pour fins et conditions mentionnées au règlement No. 237.

Société National d'Evaluation

Lettre d'intention au nom de la Compagnie Irving Ltée sur la construction d'une bâtisse d'environ 2,000 pi. car. sur un terrain que cette compagnie possède sur le Boulevard Jean XXIII dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Accusé réception du dossier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant la soustraction d'une partie des lots P.-9 et P.-10 du Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 8 juin 1972.

Règlement No. 239

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 239, règlement concernant la mise en forme et le pavage d'une partie de la rue Du Fleuve (De Bellevue à la rue Pratte) et autorisant un emprunt n'excédant pas $7,800.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 8 juin 1972, sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 239, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Trois électeurs se sont présentés pour demander des éclaircissements mais ne se sont pas opposés à l'adoption du règlement No. 239.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 239 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 14 juin 1972.

Règlement No. 240.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 240, règlement concernant la mise en forme et le pavage de la rue Guay et autorisant un emprunt n'excédant pas $17,000.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 14 juin 1972, sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 240, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement No. 240 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 19 juin 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 19 juin 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Roland Lottinville, ingénieur municipal.

Le conseiller Henri Guilbert motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 185-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 juin 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 186-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 239, règlement d'emprunt de $7,800.00 pour le pavage d'une partie de la rue Du Fleuve tenue en date du 8 juin 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 187-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant le règlement No. 240, règlement d'emprunt de $17,000.00 concernant la mise en forme et le pavage de la rue Guay tenue le 14 juin 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 200-S-38 188-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-38 concernant la création d'une zone nouvelle ISM, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-38 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 4 juillet 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 19 juin 1972.

Adoption règlement No. 200-S-39 189-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-39, règlement créant une nouvelle zone PM pour la vente saisonnière des produits maraîchers, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-39 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 4 juillet 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption des mutations avril 190-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'avril 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre lot 18-1 191-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 18-1 préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre pour le compte de M. Pierre Dubois portant le numéro de minutes 553 soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Transfert permis de taxi 192-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Qu'à la suite des recommandations du directeur de la Sûreté Municipale, M. Jean-Claude Laroche, que le permis de taxi de M. Laurent Senéchal soit transféré à M. Joseph Dionne.

ADOPTE.

Cession d'un terrain Hydro-Québec 193-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à étudier les conditions soumises par l'Hydro-Québec relativement à la cession d'un terrain pour ouverture de rue des lots P.-166 et P.-162-1 et à préparer un projet de contrat pour la cession de ces terrains qui sera soumis au Conseil pour acceptation finale.

ADOPTE.

Le 19 juin 1972.

Adoption cadastre lot 162-78 à 162-82
194-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le plan de cadastre portant le numéro A-10017 préparé par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre pour le compte des Immeubles de Trois-Rivières Inc. relativement au cadastre des lots 162-78, 162-79, 162-80, 162-81 et 162-82 soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Contrat entretien Hôtel de Ville
195-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Qu'il soit accepté de renouveler le contrat d'entretien de l'Hôtel de Ville des Laboratoires Choisy pour la période du 5 avril 1972 au 5 avril 1973 pour un montant de $584.32, taxe fédérale et taxe provinciale incluses.

ADOPTE.

Adoption cadastre lots 162-33-2 162-33-3.
196-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots Nos. 162-33-2 et 162-33-3 propriété de Réal St-Arnaud Inc. portant le numéro de minutes A-10006 soit et est adopté tel que soumis par Paul Michaud, arpenteur-géomètre, conditionnellement à ce que ces terrains ne servent qu'à y ériger des habitations jumelées.

ADOPTE.

Modification article 11 du règlement No. 238.
197-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'article 11 du règlement No. 238 soit modifié pour se lire dorénavant comme suit:

ARTICLE 11 - Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement une taxe spéciale à un taux suffisant répartie suivant la superficie des terrains riverains pour pourvoir au paiement des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt tel que décrit à l'annexe "A".

ADOPTE.

Mutations mai 1972
198-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations du mois de mai 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Le 4 juillet 1972.

Règlement No. 200-S-38.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-38, règlement créant une nouvelle zone ISM en retranchant une partie des lots 62, 63, 85 et 86 de la zone RG-7 pour devenir la zone U-39 et ISM-1, tenue à 7.00 heures P.M. le 4 juillet 1972, sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hrs P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-38, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur ne s'est présenté pour demander des éclaircissements sur ledit règlement No. 200-S-38.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-38 approuvé par les électeurs.

P.E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-39.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-39, règlement créant une nouvelle zone PM (pour la vente des produits maraîchers) en retranchant une partie du lot 56 de la zone U-7, tenue à 7.00 hres P.M. le 4 juillet 1972, sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-39, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur ne s'est présenté pour demander des éclaircissements sur ledit règlement No. 200-S-39.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 200-S-39 approuvé par les électeurs.

P.E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire

Le 4 juillet 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 juillet 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier et Henri Guilbert; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville et M. Jean-Marie Gouin.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 200-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 19 juin 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption Pro-Maire 201-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que M. P.E. St-Arnault soit nommé maire suppléant pour une période de quatre mois.

ADOPTE.

Adoption règlement d'aqueduc 57-S 202-72

Après lecture faite du règlement No. 57-S, règlement concernant la construction, l'entretien et l'administration du service de l'aqueduc et pour fixer la compensation de la taxe d'eau et abrogeant les règlements 57-A, 57-B, 57-B-1, 57-N-2 et une partie du règlement No. 57 et après y avoir apporté certaines modifications relativement au taux par mille gallons sur les compteurs d'eau à l'effet que ce taux demeure le même qu'auparavant, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 57-S soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le conseiller Jean-Guy Roy dépose une contreproposition à l'effet que le règlement No. 57-S soit rejeté. Cette contreproposition est rejetée faute de secondeur.

Sur ce, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare le règlement No. 57-S adopté.

ADOPTE.

Le 4 juillet 1972.

Adoption liste de comptes No. 141-C. 203-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la liste de comptes pour le mois de juin 1972 portant le numéro 141-C au montant total de $16,117.73 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Ouverture soumissions - rues Guay - Du Fleuve 204-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que trois soumissions ont été reçues concernant la confection d'un égout sanitaire sur les rues Guay et Du Fleuve et en fait l'ouverture officielle.

De L'Orme Construction Ltée	$ 8,618.49
Clément Ricard	$11,459.95
Anatole Proulx	$ 9,578.00

Après que M. Jean-Marie Gouin du service technique en a vérifié la conformité, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le contrat de confection d'un égout sur les rues Du Fleuve et Guay soit accordé au plus bas soumissionnaire, soit De L'Orme Construction Ltée au montant de $8,618.49.

ADOPTE.

Ouverture soumissions pavage 205-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que trois soumissions ont été reçues pour le pavage des rues De Boulogne, Rosemont, Terrasse Rosemont, Jean Racine et Du Fleuve et une partie de Côte Richelieu et en fait l'ouverture officielle.

Pavage Nicolet Ltée	$60,542.95
Régional Asphalte Ltée	$62,111.83
Massicotte & Fils Ltée	$58,364.46

Après que M. Jean-Marie Gouin du service technique de la Ville en ait vérifié la conformité, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire concernant le pavage de certaines rues, soit Massicotte & Fils pour un montant de $58,364.46 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Le 4 juillet 1972.

Ouverture soumissions égout pluvial Du Fleuve - Pratte 206-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que cinq soumissions ont été reçues concernant la confection d'un égout pluvial sur les rues Du Fleuve et Pratte et en fait l'ouverture officielle.

De L'Orme Construction Ltée	$ 4,992.16
Noé Veillette Inc.	$ 5,637.60
Laurentide Ready Mix Ltée	$ 5,680.80
Clément Ricard	$ 6,251.78
Anatole Proulx	$ 6,712.40

Après que M. Jean-Marie Gouin du service technique de la Ville en ait vérifié la conformité, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit De L'Orme Construction Ltée pour un montant total de $4,992.16 soit et est acceptée.

ADOPTE.

Cession de rue - Projet Perreault 207-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le notaire François St-Arnault soit autorisé à préparer une servitude de passage d'égout, une cession de rue et une cession de parc pour le compte du projet Paul Perreault et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Engagement personnel d'été loisirs 208-72

Suite aux modifications apportées par M. Jean-Paul Normandin et M. Georges Marchildondu service des loisirs à la cédule du personnel de la piscine, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que M. Jean Arel soit engagé par le service des loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour le comité de baseball à raison de $20.00 par semaine durant la période estivale. Que Mlle Carmen Charest soit engagée à titre de commis au vestiaire de la piscine au coût de $1.50 l'heure pour la période estivale.

ADOPTE.

Le 4 juillet 1972.

Adoption règlement No. 200-S-41. 209-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-41, portant à 10 pieds l'alignement de construction du lot 2-6 en bordure de la rue Girard, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-41 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

M. J.-Hormidas Martin et sa famille témoignent des remerciements pour le message de sympathies adressé par le Conseil Municipal lors du décès de Mme J.-Hormidas Martin.

Ministère des Affaires Municipales

Sous la signature de Me François Mathieu, le Ministère des Affaires Municipales a approuvé la vente de terrains à Ciments Maski dans le Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

M. Jacques Dugré

M. Jacques Dugré, propriétaire d'un terrain en bordure du Boulevard Jean XXIII demande le rezonage d'une partie de son terrain en zone PM.

Syndicat des Camionneurs

Le Syndicat des Camionneurs de Trois-Rivières demande qu'une entente soit conclue avec la Ville et le Syndicat des Camionneurs concernant l'engagement des camions pour des travaux effectués pour le compte de la Ville.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 17 juillet 1972.

Règlement No. 200-S-41

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-41, règlement portant à 10 pieds l'alignement de construction sur le lot 2-6 en bordure de la rue Girard tenue à 7.00 hres P.M. le 17 juillet 1972 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-41, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement No. 200-S-41.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement No. 200-S-41 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy.
Maire.

Bertrand Gilbert
~~Greffier~~. SECRETAIRE

Le 17 juillet 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 17 juillet 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Henri Guilbert et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Adoption procès-verbal 210-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, règlements Nos. 200-S-38 & 200-S-39 211-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 4 juillet 1972 concernant le règlement No. 200-S-38 créant une nouvelle zone ISM et concernant le règlement No. 200-S-39 créant une nouvelle zone PM soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 94-D 212-72

Après lecture faite du règlement No. 94-D, règlement concernant la salubrité publique, les déchets et ordures ménagères et la manière d'en disposer et abrogeant les règlements Nos. 94, 94-A, 94-B et 94-C, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 94-D soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-40 213-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-40, règlement décrétant que tout propriétaire de tout terrain loué pour fins commerciales ou autres respecte et fasse respecter les règlements relatifs à l'utilisation de zonage desdits terrains, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-40 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTE.

Le 17 juillet 1972.

Octroi 24 heures La Tuque 214-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Qu'une somme de $100.00 soit octroyée à l'organisation du marathon de nage des 24 heures de La Tuque.

ADOPTE.

Cotisation 1972 C.E.R.M. 215-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'il soit versé un montant de $360.00 au Conseil Economique Régional de la Mauricie (C.E.R.M.), montant représentant l'adhésion de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour 1972 au taux de $0.06 per capita.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage lots 2-7 et 2-8

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de rezoner les lots 2-7 et 2-8 en commerce général CG.

Réaménagement site des Vieilles Forges 216-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie les démarches déjà entreprises et est favorable à la réalisation du réaménagement du site des Vieilles Forges.

ADOPTE.

Avis de motion lot 37-267 en C G.

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher le lot 37-267 de la zone B-6 pour devenir zone CG.

Expropriation rues 16-123 & 16-121 217-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Qu'à la suite de l'expropriation du Ministère de la Voirie des rues P.-16-123 et P.-16-121, la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande qu'une compensation lui soit accordée en raison du non accès de ces rues vers l'autoroute 755.

ADOPTE.

Avis de motion terrain 38-291

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher le terrain 38-291 de la zone CG-37 pour devenir unifamiliale, zone U-38.

Le 17 juillet 1972.

C.E.R.M. — Le Conseil Economique Régional de la Mauricie demande l'adhésion de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1972 pour un montant total de $360.00.

Cité de Charlesbourg. — La Cité de Charlesbourg demande une résolution appuyant un amendement au Code de Procédures Civiles.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 7 août 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 7 août 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers P.E. St-Arnault, Claude Masson, Jean-Guy Roy, Gaston Cormier, Henri Guilbert et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Adoption procès-verbal 220-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 17 juillet 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal 24 juillet 221-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 24 juillet 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, règlement No. 200-S-41 222-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 17 juillet 1972 concernant le règlement No. 200-S-41, règlement portant à 10 pieds l'alignement de construction sur le lot 2-6 en bordure de la rue Girard soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-42 223-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-42, règlement connexe au règlement No. 200 afin de retrancher le lot 2-7 de la zone I-1 et le lot 2-8 de la zone B-13 pour devenir la zone commerciale générale CG-38, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-42 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 21 août 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 7 août 1972.

Adoption règlement 200-S-43 224-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-43, règlement retranchant le lot 37-267 de la zone B-6 pour devenir la nouvelle zone CG-39, il est,

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-43 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 21 août 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 241 225-72

Après lecture faite du règlement No. 241, règlement concernant la confection d'un égout pluvial sur la rue Girard et autorisant un emprunt n'excédant pas $10,000.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 241 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 21 août 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 242 226-72

Après lecture faite du règlement No. 242, règlement concernant le pavage d'une partie de la rue Lacerte, et autorisant un emprunt n'excédant pas $3,800.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 242 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 21 août 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 227-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la liste de comptes No. 142-C pour le mois de juillet 1972 au montant total de $44,443.66 soit et est approuvée pour paiement.

ADOPTE.

Le 7 août 1972.

Adoption des mutations 228-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les mutations pour le mois de juillet 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Biffage de taxes 229-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que les taxes des propriétaires de lots ci-dessous énumérés soient et sont biffées pour l'année 1971:

NOMS	LOTS #	A RECEVOIR	RECU	BIFFE	
Ville T.R.O.	149-40	$ 545.80	$ 506.79	$ 39.01	
	157-27	$ 991.50	$ 955.24	$ 36.26	
	157-33	$ 956.76	$ 917.94	$ 38.82	
	161, P.-166				
	P.-167	$ 182.32	$ 151.96	$ 30.36	
	29-53	$ 295.62	$ 268.13	$ 27.49	
	157-18	$1,370.23	$1,335.33	$ 34.90	
	35-112	$ 259.36	$ 226.31	$ 33.05	
	29-52	$ 286.46	$ 254.55	$ 31.91	261.80
Frenette Robert	38-239	$ 61.28	$ 40.42	$ 20.86	
	38-238	$ 61.18	$ 40.33	$ 20.85	
	38-237	$ 60.38	$ 40.08	$ 20.30	
	38-161	$ 15.44	$ 15.54	$ (.10)	
	38-162	$ 15.44	$ 15.54	$ (.10)	
	38-264	$ 27.80	$ 17.26	$ 10.54	
	38-236	$ 93.12	$ 70.77	$ 22.35	
	38-189	$ 117.61	$ 97.58	$ 20.03	
	38-241	$ 93.49	$ 83.70	$ 9.79	
	38-235	$ 21.29	$ 19.25	$ 2.04	
	38-234	$ 21.29	$ 21.43	$ (.14)	
	38-233	$ 22.37	$ 11.99	$ 10.38	
	38-277	$ 22.37	$ 19.00	$ 3.37	
	38-278	$ 22.37	$ 12.00	$ 10.37	
	38-279	$ 22.01	$ 22.14	$ (.13)	
	38-280	$ 22.82	$ 16.27	$ 6.55	156.56
Louis Dargis Inc.	36-41	$ 235.17	$ 205.68	$ 29.49	
	36-42	$ 234.37	$ 205.59	$ 28.78	
	36-43	$ 234.37	$ 205.59	$ 28.78	
	36-44	$ 234.37	$ 205.59	$ 28.78	
	29-112	$ 261.89	$ 228.95	$ 32.94	
	38-223	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	
	38-224	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	
	38-225	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	
	38-226	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	
	38-227	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	
	38-228	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	
	38-229	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	

Le 7 août 1972.

NOMS	LOTS #	A RECEVOIR	RECU	BIFFE	
Louis Dargis Inc.	38-230	$ 14.64	$ 14.73	$ (.09)	
	38-260	$ 12.58	$ 6.31	$ (.27)	
	38-261	$ 17.21	$ 7.87	$ 9.34	
	38-262	$ 19.81	$ 9.78	$ 10.03	
	P.-37	$ 59.77	$ 60.10	$ (.33)	
	160-58				
	161-61	$ 139.87	$ 124.54	$ 15.33	
	160-51	$ 144.68	$ 145.56	$ (.88)	
	161-22	$ 138.88	$ 139.73	$ (.85)	
	161-41	$ 136.39	$ 137.23	$ (.84)	186.1
Doucet Jacques	38-265	$ 25.44	$ 22.62	$ 2.82	
	38-263	$ 17.91	$ 7.02	$ 10.89	
	38-281	$ 22.37	$ 22.52	$ (.15)	
	38-282	$ 22.37	$ 17.60	$ 4.77	18.33
Rheault Herman	38-201	$ 94.01	$ 93.58	$ .43	.43
					$623.64

Bettez Armand	P.-53	$ 233.60	arr. 70 et ant., re: roulottes et garage non imposable, non existant.
Bureau Touristique	P.-18	$ 20.80	arr. 72
Caron Mme Emile & Vincent		$ 12.00	compensation qui n'aurait pas due, logement non habité.
Cie Bell Canada		$5,127.86	taxes 1972
Gaz du Québec		$ 627.90	taxes 1972
Hydro-Québec		$ 36.00	compensation 72 non imposable.
Léveillée Réjean		$ 36.00	compensation 72 non imposable
Neault Ls Gilles		$ 36.00	compensation 72 non imposable
Villeneuve J.A.		$ 1.57	taxes 71 propriété expropriée
Technical Plastics Ltd.		$ 294.60	taxes 1971 & 1970
Speed & Sport Center		$ 30.80	compensation 71. magasin fermé.

ADOPTE.

Le 7 août 1972.

Contrat Alexandre Rouette 230-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le contrat passé entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et M. Alexandre Rouette pour le fauchage des fossés pour un montant de $500.00 soit et est ratifié.

ADOPTE.

Action légale Technical Plastics 231-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'action légale prise par Chartier, Bergeron & Ménard contre Technical Plastics Ltée soit et est ratifiée.

ADOPTE.

Renouvellement emprunt temporaire $200,000.00 232-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec de renouveler l'emprunt temporaire de $200,000.00 autorisé antérieurement en date du 3 février 1972.

ADOPTE.

Avis de motion remises dans les zones résidentielles

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de modifier le règlement No. 200 afin de permettre l'implantation de remises à outils telles que décrites et localisées à l'article 29, paragraphes 2 et 3 du règlement No. 200 dans les zones résidentielles.

Octroi Grand Prix Trois-Rivières et Classique de Canots 233-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Qu'un octroi de $100.00 soit versé à l'organisation du Grand Prix Trois-Rivières Inc. et qu'un octroi de $100.00 soit versé à l'organisation de la Classique Internationale de Canots de la Mauricie.

ADOPTE.

Chartier, Bergeron & Ménard

Sous la signature de Me Jean Ménard, les procureurs de la Ville donnent une opinion légale concernant les bâtisses d'utilité publique du Bell Téléphone Co.

Direction Générale du Développement Industriel

La Direction Générale du Développement Industriel apporte des explications concernant la soustraction des lots P.-9 et P.-10 de la Loi des Fonds Industriels soulignant que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a le pouvoir d'utiliser les terrains de la zone industrielle pour l'implantation d'un commerce tel que le veut l'article 4 du Bill 71.

Le 7 août 1972.

Option d'achat Ciné-Parc T.R.O. Limitée 234-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'option d'achat du Ciné-Parc Trois-Rivières-Ouest Limitée pour une partie du lot 9 et une partie du lot 10 d'une superficie de 640,000 pi. car. soit 800 pi. de façade sur la rue Joseph par 800 pi. de profondeur longeant le terrain de l'Hydro-Québec dans le Parc Industriel de Trois-Rivières-Ouest pour une période de 90 jours, soit et est accepté au prix de .147 le pi. car.

ADOPTE.

M. Jean-Guy Gamache

Un résidant de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, M. Jean-Guy Gamache demande des explications sur le règlement en vue de permettre les abris temporaires pour automobiles.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales autorise le règlement No. 239.

Commission Municipale du Québec

Approbation du règlement No. 239.

Ministère des Affaires Municipales

Approbation du règlement No. 238.

Commission Municipale du Québec

Approbation du règlement No. 238.

Yves Martin Veillette

Le notaire Yves Martin Veillette fait part d'un projet d'acte de vente à Les Ciments Maski Ltée de terrains dans le Parc Industriel de Trois-Rivières-Ouest.

M. Jean-Marie Lafontaine

Le Maire de la Ville de Grand'Mère, M. Jean-Marie Lafontaine, président de la Classique Internationale de Canots demande l'appui financier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la tenue de cet événement les 2, 3 et 4 septembre prochain.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 21 août 1972.

Règlement No. 200-S-42

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-42, règlement annexe au règlement de construction No. 200 afin de retrancher le lot 2-7 de la zone I-1 et le lot 2-8 de la zone B-13 du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 21 août 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-42, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement No. 200-S-42.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-42 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Bertrand Gilbert
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-43

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-43, règlement accessoire au règlement de construction No. 200 en retranchant le lot 37-267 de la zone B-6 pour devenir la nouvelle zone CG-39 du plan directeur No. 1280-11 tenue à 7.00 hres P.M. le 21 août 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-43, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement No. 200-S-43.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-43 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Bertrand Gilbert
Secrétaire.

Le 21 août 1972.

Règlement No. 241

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 241, règlement concernant la confection d'un égout pluvial sur la rue Girard et autorisant un emprunt n'excédant pas $10,000.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 21 août 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 241, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 241 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Bertrand Gilbert
Secrétaire.

Règlement No. 242

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 242, règlement concernant le pavage d'une partie de la rue Lacerte et autorisant un emprunt n'excédant pas $3,800.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 21 août 1972, sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Bertrand Gilbert, Directeur du Bureau des Permis de Construction agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 242, de l'avis public de la convocation et du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 242 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Bertrand Gilbert
Secrétaire.

Le 21 août 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 21 août 1972 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Claude Masson, Gaston Cormier et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Adoption procès-verbal 235-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 7 août 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-45 236-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-45, règlement permettant l'implantation de serres commerciales dans les zones CR, il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-45 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 5 septembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-46 237-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-46 permettant l'implantation d'abris appartenant à des compagnies d'utilité publique dans les zones résidentielles, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-46 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 5 septembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 21 août 1972.

Adoption plan de cadastre Immeubles Trois-Rivières Inc. 238-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre portant le numéro de minutes A-10,000 préparé par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre pour le compte des Immeubles Trois-Rivières Inc. pour le lot 161-254 à 161-294 inclusivement et 162-83 à 162-154 inclusivement soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Rues de moins de 66 pieds 239-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales du Québec d'ouvrir les rues 162-86, 162-84, 162-83 et 161-255, 161-254 (rue temporaire) sur une largeur de 50 pieds, de même que la rue 162-85.

ADOPTE.

Eclairage rue Roberge 240-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation de 5 lumières d'une intensité de 4,000 lumens et à l'enlèvement de 2 lumières de 1,000 lumens sur la rue Roberge.

ADOPTE.

Adoption cadastre lot 108-1 241-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre portant le numéro de minutes 19003 préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre pour le compte de M. Jules Montour soit et est adopté tel que soumis.

ADOPTE.

Plans à la Régie des Eaux 242-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Roland Lottinville, ingénieur municipal soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux du Québec les plans de confection d'égout sanitaire, d'égout pluvial et d'aqueduc de la rue Louis-Hébert et d'une partie de la Route No. 2.

ADOPTE.

Le 21 août 1972.

Plans à la Régie des Eaux 243-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux du Québec les plans de confection d'égout combiné et d'aqueduc de la rue Gélinas.

ADOPTE.

Avis de motion rezonage lot P.-159

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher de la zone U, le lot P.-159 pour devenir zone CG afin de permettre l'implantation de la Caisse Populaire Ste-Marguerite.

Avis de motion Projet Cyrenne

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement pour un montant n'excédant pas $64,500.00 pour la confection d'égout sanitaire, d'égout pluvial de la mise en forme et chaînes de rue et du pavage dans les cadres du Projet Cyrenne.

Avis de motion Rue Gélinas

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt n'excédant pas $114,300.00 pour la confection d'un égout combiné, de la mise en forme et du pavage de la rue Gélinas.

Etude éclairage Terrasse Rosemont 244-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'étude de l'éclairage de rue sur Terrasse Rosemont.

ADOPTE.

Nom de rue 245-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le nom de Louis-Hébert soit donné à la rue portant le numéro de cadastre 35-194 et 36-187 dans les cadres du Projet Cyrenne.

ADOPTE.

Service d'autobus 246-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que demande soit faite à la Régie des Transports du Québec afin que des pressions soient exercées auprès de la Compagnie de Transport St-Maurice afin que cette dernière compagnie continue son service d'autobus sur le Boulevard St-Jean [redacted] et Chemin Ste-Marguerite en raison de la forte demande sur ces deux artères.

ADOPTE.

Le 21 août 1972.

Ajournement 247-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure soit jusque vers 11.00 hres P.M.

ADOPTE.

A 11.00 hres P.M., le Conseil se réunit à nouveau pour prendre en délibération les sujets suivants:

Engagement opérateur permanent service de la police 248-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Qu'à la suite des recommandations du directeur de police, M. Jean-Claude Laroche, que M. Guy Mercure soit engagé à titre d'opérateur permanent pour le service de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Plans Régie des Eaux 249-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter à la Régie des Eaux du Québec les plans de l'égout pluvial de la rue Girard.

ADOPTE.

Avis de motion zone CG

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de permettre la remise et l'entreposage de véhicules-automobiles dans la zone CG-30.

Ministère des affaires Municipales

Approbation de la vente d'un terrain dans le Parc Industriel à MM. Oscar Babin et André Rancourt.

Ministère des Affaires Municipales

Approbation de la vente d'un terrain dans le Parc Industriel à Réal St-Arnault Inc.

Ministère des Affaires Municipales

Approbation du règlement No. 240 (mise en forme, pavage rue Guay).

Commission Municipale du Québec

Approbation du règlement No. 240 (mise en forme, pavage rue Guay).

Le 21 août 1972.

Résidants Boulevard St-Jean	Pétition contre les modifications du circuit d'autobus.
C.E.R.M.	Remerciements pour la cotisation 1972.
Hydro-Québec	Rapport sur le système d'éclairage de la rue Roberge.

Sur ce l'assemblée est levée.

Jean Guy Roy
~~Maire~~. CONSEILLER

Greffier.

Le 5 septembre 1972.

Règlement No. 200-S-45

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-45, règlement annexe au règlement de construction et de zonage No. 200 permettant l'implantation de serres commerciales dans les zones CR du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7:00 hres P.M. le 5 septembre 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 heures P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-45, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-45.

A 8:00 heures P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement 200-S-45 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-46

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-46, règlement accessoire au règlement de construction No. 200 permettant l'implantation d'abris appartenant à des compagnies d'utilité publique dans les zones résidentielles, tenue à 7:00 heures P.M. le 5 septembre 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard, greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 heures P.M. pércises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-46, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-46.

A 8:00 heures P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 200-S-46 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 5 septembre 1972.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, tenue le 5 septembre 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, Messieurs les Conseillers Gérard Landry, Jean-Guy Roy, P.E. St-Arnault, Claude Masson et Henri Guilbert; tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A. gérant-trésorier, M. Yvon Simard, Greffier, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police et M. Jean-Paul Normandin, Directeur des Loisirs.

Le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal
251-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

Que le procès-verbal de la séance du 21 août 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal ass. des électeurs
252-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 21 août 1972 de 7:00 à 8:00 hres P.M. concernant les règlements No. 200-S-42 et No. 200-S-43 et de 7:00 à 9:00 hres P.M. concernant les règlements No. 241 et No. 242 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des Minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal ass. des électeurs
253-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 5 septembre 1972 de 7:00 à 8:00 hres P.M. concernant les règlements No. 200-S-45 et 200-S-46 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption Règlement 200-S-47
254-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-47, règlement en vue de retrancher de la zone U-21 le lot P-159 pour devenir la nouvelle zone CG-38, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-47 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.
Que l'assemblée des électeurs soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 18 septembre 1972, de 7:00 à 8:00 Hrs P.M.

ADOPTE.

Adoption Règlement 200-S-48 255-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-48, règlement permettant la remise et l'entreposage temporaire de véhicules automobiles dans la zone CG-30, il est,

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement 200-S-48 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil le 18 septembre 1972 de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption Règlement No. 243 256-72

Après lecture faite du règlement No. 243, règlement concernant la confection d'un égout combiné, de la mise en forme et du pavage de la rue Gélinas et d'une partie de la Route 2 et autorisant un emprunt n'excédant pas $114,300.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 243 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 18 septembre 1972 de 7:00 heures à 9:00 heures P.M.

ADOPTE.

Adoption de la liste de comptes 257-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la liste de comptes No. 143-C au montant de $26,644.02 pour le mois d'Août 1972 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Permis de danse Rest. Nirvana 258-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que suivant les recommandations du Directeur de Police M. Jean-Claude Laroche, que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, n'a aucune objection à l'émission d'un permis de danse au Restaurant Nirvana du Centre d'achats de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de motion Lot 161-214

Le conseiller Paul-Elzéar St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher le lot 161-214 de la zone M-8 pour l'intégrer à la zone U-19 du plan directeur 1280-11.

Avis de motion Lot 29-49

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de détacher le lot 29-49 de la zone B-4 pour lui donner une destination unifamiliale en l'incorporant à la zone U-3.

Avis de motion - Règlement répartition des lumières de rues.

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement concernant la répartition des lumières de rues dans le Secteur Terrasse Rosemont.

Félicitations à Michel Blanchette 259-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement

Que des félicitations soient adressées au constable Michel Blanchette de la Sûreté municipale pour l'acte de bravoure qu'il a posé dans la journée du 1er septembre 1972 en sauvant une citoyenne de la noyade.

ADOPTE.

Avis de motion - Abris d'autos temporaires.

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement permettant l'utilisation d'abris d'auto temporaire.

Représentant au Comité Hochey mineur. 260-72

PORPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Jean-Guy Roy soit représentant du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest auprès du Comité du Hockey mineur de la Ville de Trois-Rivières Ouest.

ADOPTE.

Commission Contrôle des Permis d'alcool.

Avis à la Ville que M. Léo Martin (Taverne Boléo) a demandé l'exploitation d'un permis de Brasserie;

Hydro-Québec.

Rapport sur l'étude de l'éclairage du rues dans le secteur Terrasse Rosemont.

Ville de Villeneuve

Deamnde l'appui du Conseil auprès du Gouvernement provincial sur le remboursement de la taxe sur le carburant aux Villes.

Ministère des Affaires municipales

Approbation de l'ouverture à 50 pieds de la rue 9-11;

Comité Hockey mineur

Demande un représentant du Conseil pour siéger sur le Comité du Hockey mineur de la Ville de Trois-Rivières Ouest.

Sur ce, l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 11 septembre 1972.

Assemblée spéciale du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, tenue le 11 septembre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Gérard Landry, Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant-trésorier, M. Yvon Simard, Greffier, M. Roland Lottinville, Ingénieur, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction et M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaire ses sessions du Conseil le 11ième jour du mois de septembre 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 1972;

2.- Adoption du règlement 200-S-49;

3.- Adoption du règlement 200-S-50;

4.- Adoption du règlement No. 244 (Rue Louis Hébert);

5.- Adoption du règlement No. 245 (Eclairage Terr. Rosemont);

6.- Avis de motion - Egout pluvial et sanitaire, mise en forme, chaine de béton, pavage Secteur Terrasse Rosemont

Considérant que le Conseil municipal est au complet et que tous et chacun des conseillers se disent en faveur, les résolutions suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour:

7.- Adoption du plan de cadastre du lot 159-156;

8.- Résolution accordant une contribution à l'Association des Maires de la Mauricie;

9.- Taxation aux propriétés de Commission Scolaire;

10.- Demande à l'Hydro-Québec d'installer une lumière de rue à l'angle des rues Gagnon et Roy;

Adoption procès-verbal 261-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 5 septembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes;

ADOPTE.

Le 11 septembre 1972.

Adoption Règlement 200-S-49 262-72

Après lecture faite du règlement 200-S-49, règlement en vue de retrancher le lot 161-214 de la zone M-8 pour l'intégrer à la zone U-19, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-49 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 25 septembre 1972, de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption Règlement 200-S-50 263-72

Après lecture faite du règlement 200-S-50, règlement en vue de détacher le Lot 29-49 de la zone B-4 pour l'incorporer à la zone U-3, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement 200-S-50 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 25 septembre 1972, de 7:00 hres à 8:00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption Règlement No. 244

E n raison d'un manque de documents du secteur concerné, notamment le plan de cadastre, cet item sera reporté à une assemblée subséquente.

Adoption Règlement No. 245 264-72

Après lecture faite du règlement No. 245, règlement concernant la répartition de l'éclairage des rues dans le secteur Terrasse Rosemont, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller

Que le règlement No. 245 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 25 septembre 1972, de 7:00 hres à 9:00 hres P.M.

Le 11 septembre 1972.

Adoption Cadastre Lot 159-156
265-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre du Lot 159-156, propriété de M. Yvon Dontigny M.D., portant le numéro de minutes 17440-A soit et est adopté tel que soumis par M. Roger Gélinas, Arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Contribution Ass. Maires Mauricie
266-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Qu'une contribution de $20.00, représentant 0.00½¢ per capita, soit attribuée à l'Association des Maires de la Mauricie.

ADOPTE.

Taxation selon le Bill 48
267-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest désire se prévaloir des amendements de la Loi 48 en imposant une taxe aux immeubles auparavant non-imposables;

Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à expédier les comptes de taxe pour l'année 1972 aux immeubles non-imposables.

ADOPTE.

Lumière angle des rues Gagnon/et Roy
268-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'installation d'une lumière de rue d'un intensité de 4,000 lumens à l'angle des rues Gagnon et Roy.

ADOPTE.

Ministère des Transports

Informations sur le projet de Loi 23 concernant l'émission de permis de taxi dorénavant sous la juridiction de ce Ministère et non des Villes comme auparavant.

Syndicat des Employés de Bureau

Grief - Re: Temps supplémentaire - Roger Champagne.

Maire.

Greffier.

Le 18 septembre 1972.

Règlement No. 243

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 243, règlement concernant la confection d'un égout combiné, de la mise en forme et du pavage de la rue Gélinas et d'une partie de la Route 2 et autorisant un emprunt n'excédant pas $114,300 à cet effet, tenue à 7:00 hres P.M. le 18 septembre 1972 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de convocation, de l'avis d motion du dit règlement, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy, déclare ledit règlement No. 243 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy.
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 18 septembre 1972.

Règlement No. 200-S-47

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-47, règlement en vue de retrancher de la zone U-21 le lot P-159 pour devenir la nouvelle zone CG-38 permettant ainsi l'implantation de la Caisse populaire Ste-Marguerite, tenue le 18 septembre 1972 à 7:00 hres P.M. sous la présidence du Conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture du l'avis de motion du règlement No. 200-S-47, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-47.

A 8:00 hres P.M., le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement 200-S-47 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-48

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-48, règlement accessoire au règlement No. 200 permettant la remise et l'entreposage temporaire de véhicules-automobiles dans la zone CG-30, tenue à 7:00 hres P.M. le 18 septembre 1972 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-48, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-48.

A 8:00 hres P.M., le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement No. 200-S-48 approuvé par les électeurs.

Jean Guy Roy
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 18 septembre 1972.

Assemblée régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières Ouest, tenue le 18 septembre 1972 sous la présidence du Pro-maire, le conseiller Paul-Elzéar St-Arnault; étaient aussi présents à cette assemblée, Messieurs les Conseillers Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier et Henri Guilbert; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Rolland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, Directeur de Police.

Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin ainsi que le Conseiller Gérard Landry motivent leur absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal
269-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 11 septembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Grief Roger Champagne
270-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières Ouest refuse le grief porté par M. Roger Champagne relativement au temps supplémentaire.

ADOPTE.

Plans Régie des Eaux
271-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville soit autorisé à présenter les plans d'égout pluvial et sanitaire et d'aqueduc du 2ième Secteur de Terrasse Rosement, à la Régie des Eaux du Québec.

ADOPTE.

Adoption P.V. Règl. 200-S-47 et 200-S-48
272-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 18 septembre 1972 de 7:00 hres à 8:00 hres P.M. concernant les règlements No. 200-S-47 et No. 200-S-48 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 18 septembre 1972.

Adoption procès-verbal Règl. 243 273-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormeir, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 18 septembre 1972 de 7:00 hres à 9:00 hres P.M. concernant le règlement No. 243 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Ajournement 274-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure, soit jusque vers 10:15 Hrs P.M.

ADOPTE.

Engagement opérateur Sûreté Mun. 275-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que Monsieur André Poulin soit engagé à titre d'opérateur à la Sureté municipale au salaire établi par la Convention collective des employés municipaux.

ADOPTE.

M. & Mme Henri Guilbert

Remerciements à la suite de leur récent mariage.

S.H. Dominique Grenier

Demande de souscribtion à la Fédération des Oeuvres de la Mauricie.

Cie de Transport St-Maurice.

Informations sur les modifications du parcours d'autobus dans la Ville.

Ministère du Transport.

2ième avis d'informations sur le projet de Loi 23 concernant l'émission des nouveaux permis de taxis.

P. E. S. Arnault

Pro-maire.

Yves Simard

Greffier.

Le 25 septembre 1972.

Règlement No. 200-S-49

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-49, règlement annexe au règlement No. 200 en vue de retrancher le lot 161-214 de la zone M-8 pour l'intégrer à la zone U-19 du plan directeur No. 1280-11, tenue à 7.00 hres P.M. le 25 septembre 1972 sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-49, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-49.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement 200-S-49 approuvé par les électeurs.

P.E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Règlement No. 200-S-50

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-50, règlement annexe au règlement No. 200 afin de détacher le lot 29-49 de la zone B-4 pour lui donner une destination unifamiliale en l'incorporant à la zone U-3, tenue à 7.00 hres P.M. le 25 septembre 1972, sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-50, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-50.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement 200-S-50 approuvé par les électeurs.

P.E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 25 septembre 1972.

Règlement No. 245

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 245, répartition des lumières au Secteur Terrasse Rosemont, plus précisément sur les rues Rosemont, Monaco, Courcelette, Côte d'Azur, Dijon et Nice,tenue à 7.00 hres P.M. le 25 septembre 1972 sous la présidence du conseiller P.E. St-Arnault; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de convocation, de l'avis de motion dudit règlement, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller P.E. St-Arnault déclare ledit règlement No. 245 approuvé par les électeurs.

P. E. St-Arnault
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 25 septembre 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 25 septembre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 25ième jour du mois de septembre 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 1972;

2.- Adoption des mutations pour le mois d'août 1972;

3.- Avis de motion - Côte Rosemont;

4.- Avis de motion - 2ième Secteur, Terrasse Rosemont;

5.- Avis de motion - Projet Bellemare-Robichaud, Terrasse Rosemont;

6.- Avis de motion - égout sanitaire, Boul. Jean XXIII;

7.- Ouverture des soumissions, rue Gélinas;

8.- Renouvellement du mandat des évaluateurs Lacroix & Lacroix;

9.- Résolution de félicitations à M. Jacques Tétreault;

10- Résolution de félicitations à M. Robert-Louis Gouin.

Adoption procès-verbal 276-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption des mutations 277-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'août 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Le 25 septembre 1972.

Avis de motion Côte Rosemont

Cet item sera reporté à une assemblée subséquente.

Avis de motion 2ième Secteur, Terr. Rosemont

En raison d'un manque de données, cet item sera reporté à une assemblée ultérieure.

Avis de motion Projet Bellemare-Robichaud

Cet item sera reporté à une prochaine assemblée.

Avis de motion égout sanitaire Boul. Jean XXIII

Cet item sera reporté à une assemblée subséquente.

Ouverture des soumissions, rue Gélinas. 278-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A., fait part aux membres du Conseil que cinq soumissions ont été reçues pour la confection d'un égout combiné et de la mise en forme de la rue Gélinas et en fait l'ouverture officielle.

De L'Orme Construction Ltée	$78,366.47;
Laurentide Ready Mix	$85,141.50;
Clément Ricard Inc.	$77,480.40;
Anatole Proulx	$67,442.00;
J.P. Doyon Ltée	$78,717.65

Après que l'ingénieur municipal et le service technique de la Ville aient vérifié la conformité des cinq soumissions reçues, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Anatole Proulx pour un montant de $67,442.00 pour la confection d'un égout combiné et de la mise en forme de la rue Gélinas soit et est acceptée.

ADOPTE.

Engagement évaluateurs 279-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest retienne les services professionnels du Bureau d'Evaluation Lacroix & Lacroix de Trois-Rivières à titre d'évaluateurs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au taux de $550.00 par mois pour une période de cinq ans à partir du 1er janvier 1973. Cet engagement pourra être modifié lorsque le Ministère des Affaires Municipales décrétera le rôle quinquennal pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 25 septembre 1972.

Félicitations Jacques Tétreault 280-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,
SECONDE unanimement,

Que des félicitations soient adressées à M. Jacques Tétreault pour son élection à la présidence de l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTE.

Félicitations Robert-Louis Gouin 281-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que des félicitations soient adressées au Maire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, M. Robert-Louis Gouin, pour sa récente élection comme membre de l'exécutif de l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTE.

Association des Policiers Pompiers de la Mauricie

L'Association des Policiers Pompiers de la Mauricie fait part aux membres du Conseil que M. J. Emilien Launier a été désigné responsable du district, de la Semaine Nationale de la Prévention des Incendies.

Garage G. Belzil

Le propriétaire du Garage Belzil de Trois-Rivières-Ouest demande au Conseil de procéder à l'installation d'une lumière d'une intensité de 10,000 lumens face à son garage. Le Conseil ne peut donner suite à cette demande, vu que le système d'éclairage est défrayé par tous les secteurs concernés.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales ainsi que M. Richard Beaulieu, sous-ministre donnent leur approbation à l'ouverture des rues 161-254, 161-255, 162-83, 162-84, 162-85 et 162-86 sur une largeur de 50 pieds.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 2 octobre 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 2 octobre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Sympathies Famille Gustave Dufresne 282-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal, au nom de toute la population de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses sentiments de profondes sympathies à l'endroit de la famille Gustave Dufresne, suite au décès de M. Gustave Dufresne.

A la suite de cette proposition, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin demande qu'une minute de silence soit observée en la mémoire de M. Gustave Dufresne.

Adoption procès-verbal 283-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 25 septembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 284-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 25 septembre 1972 concernant les règlements Nos. 200-S-49, 200-S-50 tenue de 7.00 hres à 8.00 hres P.M. et concernant le règlement No. 245 tenue de 7.00 hres à 9.00 hres P.M. soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 285-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la liste de comptes No. 144-C pour un montant total de $12,153.21 pour le mois de septembre 1972 soit et est adopté pour paiement.

ADOPTE.

Le 2 octobre 1972.

Adoption salaire des pompiers 286-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la liste du salaire des pompiers soit et est adoptée en y retranchant $6.00 représentant le salaire de M. Jean-Guy Roy.

ADOPTE.

Lot 9-12 incorporé au règlement 152-N-4-A 287-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le lot 9-12, propriété de MM. Oscar Babin et André Rancourt soit incorporé dans le règlement No. 188 pour taxation d'égout.

ADOPTE.

Lots 159-156 incorporé au règlement No. 180 288-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le lot 159-156, propriété du Dr. Dontigny soit incorporé au règlement No. 180 pour taxation d'égout.

ADOPTE.

Adoption plan de cadastre, lots 9-13 et 10-22 289-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots 9-13 et 10-22 situés dans le Parc Industriel de Trois-Rivières-Ouest et portant le numéro de minutes A-10090 soit et est adopté tel que présenté par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Renouvellement emprunt temporaire 290-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada ainsi qu'à la Commission Municipale du Québec de renouveler l'emprunt temporaire de $250,000.00 qui avait été approuvé en date du 23 mai 1972.

ADOPTE.

Octroi - Association des Chefs de Police et Pompiers 291-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'un montant de $50.00 soit octroyé à l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, représentant l'abonnement annuel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au bulletin de formation professionnelle de cette association.

ADOPTE.

Le 2 octobre 1972.

Ajournement 292-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'une heure, soit jusque vers les 10.30 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-51 293-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-51 relativement aux abris temporaires pour auto soit et est adopté en y apportant certaines modifications relativement à l'alignement de construction.
QUE L'ASSEMBLEE DES ELECTEURS PROPRIETAIRES SOIT TENUE AU LIEU ORDINAIRE DES SESSIONS DU CONSEIL, LE 23 OCTOBRE 1972, DE 7:00HRS A 8:00 HRS P.M.
ADOPTE.

Nomination chauffeur de camion 294-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que M. Maurice Chabot soit nommé chauffeur du nouveau camion de la voirie de Trois-Rivières-Ouest conformément à la présente convention collective de travail des employés municipaux.

ADOPTE.

Association des Chefs de Police et Pompiers

L'Association des Chefs de Police et Pompiers demande un octroi de $50.00 pour la mise en circulation du bulletin de formation professionnelle du policier.

Claude G. Lajoie, Député

Invitation aux membres du Conseil et leurs épouses à rencontrer le Premier Ministre, M. Pierre Elliott Trudeau à l'aéroport de Trois-Rivières, le 3 octobre à 10.30 hres de l'avant-midi.

Régie des Eaux du Québec

Demande d'une rencontre le 10 octobre à 10.00 hres de l'avant-midi à la Régie des Eaux à Québec relativement aux égouts de l'Ecole Polyvalente Chavigny et d'une mise en demeure des constructeurs St-Maurice Ltée.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 11 octobre 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 11 octobre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville et M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur.

Le conseiller Gaston Cormier motive son absence pour des raisons personnelles.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenu au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, le 11ième jour du mois d'octobre 1972 et qu'il y sera pris en considération la revision des plaintes au rôle d'évaluation 1972.

Audition des plaintes

Avant de procéder à l'audition des plaintes, Son Honneur le Maire explique que nous allons procéder par ordre numérique des plaintes en appelant les contribuables concernés et que nous entendrons tout d'abord quelques plaintes des contribuables présents dans la salle.

Plainte R.J. Lévesque

M. R.J. Lévesque, propriétaire de deux terrains, soit les Nos. 15-210 et 15-211 sur le Boulevard Des Dominicains demande une dévaluation de ses deux terrains pour la raison que le service d'égout ne passe pas en face de ses terrains et que pour cette raison il ne trouve pas d'acheteur intéressé et demande que les terrains ne soient pas évalués à plus de $500.00. Sur ce, l'évaluateur, M. Jean-Jacques Lacroix s'informe de la proximité des services d'égout et obtenant une réponse que les services d'égout sont rendus près des terrains concernés, l'évaluateur maintient l'évaluation en vigueur et souligne que si une dévaluation s'impose pour les deux terrains il devra en être de même pour les terrains de M. Firmin Van Neste qui sont situés dans les environs immédiats.

Par la suite, Son Honneur le Maire donne quelques explications sur les services du secteur concerné qui paye pour les égouts sans pouvoir en jouir et qu'une planification s'impose pour que les services puissent être donnés à tous les terrains du secteur au cours de l'an prochain.

A la suite de cette discussion, le Conseil déliberera sur le sujet pour rendre une décision à l'ajournement du 12 octobre à 7.30 hres du soir.

Firmin Van Neste

Plainte identique à la précédente et le Conseil prendra une décision après délibération lors de l'assemblée d'ajournement du 12 octobre à 7.30 du soir.

Le 11 octobre 1972.

Plainte Marcel Labarre

M. Marcel Labarre est propriétaire d'une petite bâtisse de 900 pieds carrés et M. Labarre prétend que les maisons voisines ayant trois chambres à coucher ont la même évaluation que la sienne. Selon Lacroix & Lacroix, l'évaluation est justifiée en conséquence puisque les voisins, soit M. Girard, l'évaluation est de $12,300.00 et celle de M. Percy Nelligan est de $9,750.00 ce qui est plus élevée que l'évaluation de M. Labarre qui est de $9,250.00. M. Labarre se plaint des taxes élevées et Son Honneur le Maire souligne qu'on ne discute pas de taxation mais d'évaluation.

Suite aux recommandations des évaluateurs, le Conseil ne peut donner suite à cette plainte et maintient la décision de Lacroix & Lacroix.

Plainte Laurent J. Deshaies

M. Laurent J. Deshaies, président de Laurent J. Deshaies Inc. propriétaire de six propriétés multifamiliales sur les rues Garceau et Sirois est d'avis que l'évaluation de ses maisons est trop élevée dû au fait que selon son bilan, le coût réel de chacune des bâtisses additionné au 10% ne concorde pas à la rentabilité normale de ce genre de construction. Sur ce, Son Honneur le Maire fait remarquer que l'évaluation est calculée sur la valeur marchande des bâtisses et après une discussion, il est décidé de maintenir la décision des évaluateurs.

Plainte Dame Jules Dubé

Mme Jules Dubé, propriétaire d'un terrain situé au coin des rues Pratte et Du Fleuve prétend que son terrain est trop élevé de $300.00 et demande de baisser l'évaluation à $1,050.00 en raison du terrain voisin sur lequel est érigé un taudis qui diminue la valeur de son terrain. Mme Dubé a donné aussi comme raison qu'elle tente de vendre son terrain à un prix sacrifice de $2,000.00 et qu'elle ne peut le vendre. Sur ce, l'évaluation, M. Jean-Jacques Lacroix mentionne qu'il s'agit d'un terrain très bien situé, soit en bordure du fleuve et d'assez grande dimension et Son Honneur le Maire maintient l'évaluation actuelle étant donné que selon le témoignage de cette dame, la valeur marchande est de $2,000.00 et que l'évaluation n'est que de $1,350.00. Pour cette raison, le Conseil maintient l'évaluation en vigueur.

Plainte Léo-Paul Plouffe

M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur souligne que M. Plouffe est propriétaire d'un très grand terrain sur la rue Carillon et que son évaluation d'après le témoignage de M. Plouffe est normale, mais que les taxes sont trop élevées dû aux taxes d'améliorations locales. M. Plouffe admet lui-même que l'évaluation n'est pas excessive. Son Honneur le Maire rappelle une fois de plus qu'il ne s'agit pas d'une revision de la taxation mais plutôt de l'évaluation, et pour cette raison, le Conseil ne peut donner suite à cette demande et maintient l'évaluation en vigueur.

Le 11 octobre 1972.

Plainte André Guilbert

M. Jean-Jacques Lacroix résume la plainte de M. André Guilbert à l'effet qu'il s'agit d'une propriété transformée à partir d'un ancien chalet et qui ayant subidiversesaméliorations pour devenir habitable à l'année et que l'évaluation de 1971 avait été diminuée de $200.00. M. André Guilbert demande au Conseil pour quelle raison en 1970 alors que les améliorations étaient finies depuis très longtemps, l'évaluation n'était que de $3,600.00 et a augmenté à $4,600.00 après que les améliorations ont été finies depuis longtemps. Sur ce, M. Jean-Jacques Lacroix mentionne qu'aucun permis de construction n'avait été émis et lorsqu'on s'est aperçu des améliorations, l'évaluation a alors été augmentée et que M. Guilbert avait profité des nombreuses années à une évaluation inférieure. Pour cette raison, le Conseil maintient la décision des évaluateurs de maintenir à $4,600.00 l'évaluation de la propriété de M. André Guilbert.

Plainte Ville de Trois-Rivières

La Ville de Trois-Rivières, représentée par M. Réal Fleury, assistant-greffier de la Ville et avant de discuter de cette plainte M. Jean-Jacques Lacroix mentionne que les villes ont jusqu'au ler mars 1973 pour rayer les immeubles non-imposables. D'ici à ce moment, les évaluateurs verront à rayer les immeubles concernés, et qu'à partir de 1973 ces immeubles seront taxés à un taux décroissant de 6 2/3% par année pendant 16 ans. Pour cette raison, le Conseil ne peut donner suite à cette plainte.

Plainte Michel Papillon

M. Michel Papillon mentionne qu'il n'est pas satisfait de l'évaluation de ses terrains et qu'il est sur l'impression qu'il paie trop de taxes pour cette petite valeur. Les évaluateurs ne prévoient aucune modification à cette évaluation et le Conseil maintient l'évaluation en cours.

Plainte Dame Emile Lamothe

Mme Emile Lamothe demande une baisse de son évaluation en raison les taxes qui sont beaucoup trop élevées selon elle pour les services qu'elle obtient de la Ville. Selon les évaluateurs, l'évaluation est normale pour la propriété de Dame Lamothe sur les lots 443 et 441 rue Lacerte et n'entrevoit aucun changement. Le Conseil maintient la décision des évaluateurs.

Plainte Michel Dugré

M. Michel Dugré demande d'enlever une évaluation de sa maison, en raison de l'incendie qui a détruit sa propriété en janvier 1972. Les évaluateurs recommandent de réduire de $9,600.00 à $2,600.00 l'évaluation du terrain de M. Michel Dugré. Le Conseil accepte cette décision.

Plainte Louis Glassmann

M. Louis Glassmann, propriétaire du terrain 29-103 demande de porter de $300.00 à $400.00 l'évaluation de son terrain. L'évaluateur n'entrevoit pas de modifications car aucun motif valable ne justifie cette demande. Le Conseil décide donc de maintenir l'évaluation en cours.

Le 11 octobre 1972.

Plainte Dame Julien Cinq-Mars

Dame Julien Cinq-Mars, propriétaire d'un terrain sur le Boulevard Lacerte demande que son terrain évalué à $1,950.00 soit réduit. Après vérification des lieux par les évaluateurs, aucune modification n'est prévue à cette évaluation.

Plainte Dame Clément Brouillette

Mme Clément Brouillette, propriétaire d'immeubles au 102 Matton et 7233 Du Fleuve demande de baisser l'évaluation de ses immeubles. Après vérification des lieux, les évaluateurs n'entrevoient aucune modification. Le Conseil décide donc de maintenir l'évaluation en cours.

Plainte Dame Jimmy Lapointe

Dame Jimmy Lapointe, propriétaire de deux terrains demande une baisse d'évaluation de ses deux terrains. Après vérification des lieux, les évaluateurs Lacroix & Lacroix recommandent de maintenir l'évaluation. Cette décision est suivie par le Conseil.

Plainte Fernand Boivin.

M. Fernand Boivin conteste l'évaluation et demande une vérification . M. Jean-Jacques Lacroix recommande de maintenir l'évaluation de M. Fernand Boivin et la décision de n'apporter aucune modification est acceptée par le Conseil.

Ajournement

L'audition des plaintes en regard du rôle d'évaluation 1972 est ajournée à 7.30 heures P.M. le 12 octobre 1972.

Sur ce l'assemblée est levée.

_____
Maire.

_____
Greffier.

Le 12 octobre 1972.

Assemblée d'ajournement pour l'audition des plaintes au rôle d'évaluation tenue le 12 octobre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Jean-Jacques Lacroix, évaluateur.

Le conseiller Gérard Landry motive son absence pour des raisons personnelles.

Avant de procéder à l'audition des plaintes, le Maire explique que nous allons procéder par ordre numérique des plaintes, en appelant les contribuables concernés et que nous entendrons tout d'abord les plaintes des propriétaires présents dans la salle.

Plainte R.L. Beausoleil

M. R.L. Beausoleil se plaint que le lot P.-160-204 dont il est le propriétaire a une surface de 1,800 pi. car. qui est inutilisable en raison d'une dépression de terrain de 12 pieds de profondeur. Egalement le lot 160-205 est dans un état marécageux et presque inutilisable et quant au lot P.-219, il s'agit d'une étroite pointe de terrain qui s'avance en s'amenuisant et qui selon M. Beausoleil est également inutilisable. Finalement, M. Beausoleil fait remarquer que l'évaluation de $15,850.00 est taxée pour un montant de près de $500.00 puisque le lot P.-160-205 et le lot P.-219 dont l'évaluation se chiffre à $ 1,500.00 est taxé pour un montant de $235.00, ce qui selon M. Beausoleil est anormal puisqu'un terrain évalué à moins de 10% d'un autre, soit taxé pour une valeur de 50% du terrain en question. Sur ce, l'évaluateur M. Jean-Jacques Lacroix fait remarquer que le terrain situé en dépression d'une profondeur d'environ 12 pieds est évalué à environ $0.05 le pied carré, tandis que les autres terrains sont évalués à une valeur normale pour le secteur. M. Lacroix mentionne de plus qu'il donne raison à M. Beausoleil quant à la taxation d'un terrain par rapport à l'immeuble, mais que l'évaluation est tout à fait normale dans le cas de Beausoleil. Suite à ce rapport, le Conseil maintient la décision des évaluateurs quant à l'évaluation des propriétés de M. Beausoleil.

Plainte Robert Panneton

M. Robert Panneton porte une plainte quant à une hausse d'évaluation de $300.00 qui selon lui est attribuable à la construction d'une remise sur son terrain qui lui a coûté tout au plus $125.00 et qui devrait selon une évaluation scientifique être évaluée à environ $100.00. Sur ce, M. Jean-Jacques Lacroix fait remarquer que l'évaluation a été montée de $100.00 pour la remise sur sa propriété et de $200.00 pour des améliorations effectuées dans son sous-sol. Sur ce, M. Panneton répond que lors de l'inspection des évaluateurs, on avait dit à son épouse qu'on ne pouvait hausser l'évaluation du sous-sol tant que le tout n'était pas fini. M. Jean-Jacques Lacroix reprend la parole en soulignant qu'il s'agit sans doute d'un malentendu lors de l'inspection puisqu'à ce moment il y avait pour au moins $200.00 d'améliorations effectuées. Suite à ces explications, le Conseil maintient l'évaluation de M. Robert Panneton.

Le 12 octobre 1972.

Plainte Jacques DegrandPré

M. Jacques Degrandpré demande une revision de son évaluation sous prétexte que le modèle de maison dont il est le propriétaire est très trompeur, qu'il s'agit d'une petite maison qui au moment de l'inspection était à moitié terminée et demande de baisser de $3,000.00 l'évaluation pour 1972. M. Jean-Jacques Lacroix mentionne que lors de l'inspection effectuée le 7 janvier 1972, il avait été tenu compte de l'état de la maison et que l'évaluation a été calculée en conséquence de l'état de la maison. Suite à ces revendications, le Conseil maintient l'évaluation de la propriété de M. Jacques Degrandpré.

Plainte Ernest L. Duplessis

M. Ernest L. Duplessis, propriétaire de neuf terrains en bordure du Boulevard Mauricien conteste l'évaluation 1972 sous motivation de l'écart considérable de l'évaluation de ses terrains et des prix payés pour l'acquisition de terrains identiques et dans le même secteur. Sur ce, les évaluateurs Lacroix & Lacroix soulignent que l'évaluation des terrains de M. Duplessis est basée sur la même évaluation que tous les terrains adjacents ou situés dans le même secteur, soit à $0.15 le pied carré. Pour ces raisons, le Conseil ne peut donner suite à la plainte de M. Ernest L. Duplessis.

Plainte Hercule Bourassa

M. Hercule Bourassa porte une plainte à l'effet qu'une grande de 40' X 30' qui a été défaite en 1971 n'a pas diminué son évaluation pour l'année 1972. Les évaluateurs Lacroix & Lacroix n'entrevoient aucune modification et le Conseil maintient l'évaluation de la propriété de M. Hercule Bourassa.

Plainte Dame Adélard Gouin Mlle Thérèse Gouin

Elles se plaignent à l'effet que les terrains 36-39 et 36-32 sont situés sur la rue Bourassa et n'ont aucune propriété construite sur l'emplacement et ne jouissent d'aucun service, tel aqueduc, égout ou déneigement. Les raisons stipulées n'étant pas jugées valables, le Conseil maintient l'évaluation de ces deux propriétés.

Plainte Roger Bellefeuille

En raison des récentes constructions commerciales situées près de ses terrains, M. Roger Bellefeuille demande une diminution de l'évaluation. Suite aux recommandations des évaluateurs, le Conseil maintient l'évaluation en cours pour les terrains de M. Roger Bellefeuille.

Plainte Alfred Robitaille

M. Alfred Robitaille, propriétaire d'un terrain situé sur la rue Pratte demande une nouvelle évaluation pour son terrain croyant qu'il ne vaut pas les $850.00 évalués. Le Conseil n'entrevoit aucune modification à l'évaluation du terrain de M. Alfred Robitaille.

Plainte Yolande Poisson

Mlle Yolande Poisson demande une diminution d'un terrain dont elle est propriétaire évalué présentement à $950.00 et qui selon elle ne représente pas la valeur réelle du terrain. Suite aux recommandations de Lacroix & Lacroix, évaluateurs, le Conseil maintient l'évaluation en cours.

Le 12 octobre 1972.

Plainte Maurice Lamy

Evaluée à $13,900.00 pour la propriété qu'il possède, M. Maurice Lamy demande une réduction considérable de l'évaluation 1972. Les évaluateurs n'entrevoyant aucun changement à l'évaluation en cours, le Conseil décide de maintenir l'évaluation à $13,900.00 pour la propriété de M. Maurice Lamy.

Plainte Armand Gauthier

M. Armand Gauthier demande une diminution de son évaluation en raison de l'état actuel de sa propriété et après une revision des lieux par les évaluateurs, ces derniers recommandent une diminution de $300.00 sur l'évaluation de la propriété de M. Armand Gauthier. Suite aux recommandations des évaluateurs, le Conseil décide de diminuer à $7,600.00 l'évaluation de la propriété de M. Armand Gauthier.

Plainte Paul Gervais

M. Paul Gervais demande une diminution de l'évaluation de son terrain et le Conseil n'entrevoit aucun changement à cette évaluation.

Plainte Martien Bastien

M. Martien Bastien, propriétaire des lots 36-20 et 36-21 demande que ses terrains évalués présentement à $900.00 soient diminués à $400.00. Après une évaluation normale selon le bureau Lacroix & Lacroix, le Conseil maintient l'évaluation en cours.

Plainte André Boisvert

En raison d'une propriété voisine, M. André Boisvert demande une diminution de son évaluation. Pour des raisons jugées non valables, le Conseil maintient l'évaluation en cours pour la propriété de M. André Boisvert.

Plainte Claude Dupuis

M. Claude Dupuis, propriétaire des lots 38-42, 38-43 et 38-44 demande de diminuer à $500.00 l'évaluation de ses terrains qui est présentement fixée à $800.00. D'après une évaluation normale aux autres terrains du secteur, le Conseil maintient l'évaluation en cours pour les terrains de M. Claude Dupuis.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 16 octobre 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 16 octobre 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, M. Jean-Claude Laroche, directeur de police et M. Jean-Paul Normandin, directeur des loisirs.

Adoption procès-verbal 296-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 25 septembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, audition des plaintes 297-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance spéciale du 11 octobre 1972 et de la séance d'ajournement du 12 octobre 1972 relativement à l'audition des plaintes au rôle d'évaluation 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Lots ajoutés aux règlements 233 et 234 298-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les lots 162-21, 162-33-1, 162-33-2, 162-33-3, 161-257, 161-256 et 162n.s. pour une superficie totale de 2,194 pieds soient ajoutés aux règlements Nos. 233 et 234 dans le Secteur Terrasse Rosemont.

ADOPTE.

Lots enlevés des règlements 233 et 234 299-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les lots Nos. 162-33, 161-246 et 161-245 soient enlevés de la taxation spéciale des règlements Nos. 233 et 234.

ADOPTE.

Signature cadastre lots 10-22 et 9-13 300-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le plan de cadastre des lots Nos. 10-22 et 9-13 dans le Parc Industriel de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 16 octobre 1972.

Avis de motion rezonage lots 16-66 et 16-67

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher les lots 16-66 et 16-67 de la zone U-37 pour devenir la nouvelle zone CG-40.

Adoption cadastre lot 143-33 301-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 143-33 propriété de M. Marcel Bolduc et portant le numéro de minutes 19076 soit et est adopté tel que soumis par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Adoption des mutations 302-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que les mutations pour le mois de septembre 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le Bureau d'Enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Assurance camion Protection Civile 303-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à assumer les frais d'assurance du camion prêté par la Protection Civile en intégrant ce camion dans le contrat d'assurances de la flotte de véhicules de la Ville.

ADOPTE.

Contrat de vente Pub La Détente Inc. 304-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente du lot 9-12 au taux de 0.16½ le pied carré à Pub La Détente Inc.

ADOPTE.

Adoption cadastre Terrasse Rosemont 305-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le plan de cadastre présenté par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre portant le numéro de minutes A-10000 concernant les lots 161-254 à 161-295 inclusivement et 162-83 à 162-161 inclusivement de même que 162-1-1 soit et est adopté, et que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour l'autorisation d'ouvrir les rues portant les Nos. 162-155, 162-156, 162-158, 162-159 sur une largeur moindre que 66 pieds.

ADOPTE.

Le 16 octobre 1972.

Avis de motion agrandissement de la zone I-12

Le conseiller P.E. St-Arnault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher une partie de terrain de la zone RG-5 agrandissant ainsi la zone I-12.

Ajournement 306-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la présente assemblée soit ajournée pour une période d'environ une heure, soit vers les 10.30 hres P.M.

ADOPTE.

Vers 10.30 hres P.M., les membres du Conseil se réunissent à nouveau pour prendre en considération les sujets suivants:

Avis de motion Côte Rosemont

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de $385,000.00 pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et chaînes de rues et du pavage de la rue Côte Rosemont jusqu'à Courcelette.

Rescindé

Avis de motion Secteur Rosemont

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de l'ordre de $260,000.00 pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial dans le Secteur Rosemont.

Cession de rues Polyvalente 307-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le notaire ~~Yves Martin Veillette~~ GILLES-GUY GAGNON soit autorisé à préparer un contrat de cession de rues dans le Secteur avoisinant de l'Ecole Polyvalente Chavigny.

ADOPTE.

Cadastre rue Chavigny 308-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que l'arpenteur-géomètre E. L. Duplessis soit autorisé à préparer le plan de cadastre de la rue Chavigny.

ADOPTE.

Avis de motion Rue Chavigny

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de $30,000.00 pour la mise en forme de la rue Chavigny.

Aqueduc Boulevard St-Jean 309-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les exigences du Ministère de la Voirie concernant les modification au réseau d'aqueduc lors de la construction de l'autoroute 40 en défrayant le coût supplémentaire d'un tuyau de 14 po. par rapport au tuyau existant, soit d'un diamètre de 10 po.

ADOPTE.

Le 16 octobre 1972.

Centre commercial, Secteur Rosemont 310-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est disposée à modifier le zonage des lots 161-236, 162-58, 162-43, 162-42 et 162-35 de sa destination présente unifamiliale pour la convertir en zone commerciale conditionnellement à la présentation des plans du projet commercial projeté.

ADOPTE.

Cession de terrains 311-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de se porter acquéreur des lots 8-1, 166-1 et 162-1-1 pour une valeur nominale de $1.00, terrains appartenant à Shawinigan Water & Power Co. (Hydro-Québec) le tout aux conditions énumérées ci-dessous:

1.- Le prix de vente des terrains à être cédés est fixé à $1.00 payé comptant et dont quittance, et autres bonnes et valables considérations;
Lesdits lots ne doivent servir qu'à l'ouverture de rues et la pose de conduits d'aqueduc et d'égout sanitaire, de plus, la Ville ne pourra revendre l'immeuble présentement vendu si ce n'est en faveur de l'Hydro-Québec ou avec la permission écrite de cette dernière;

2.- L'acte de vente sera préparé par le notaire Gilles-Guy Garceau et devra être retourné au vendeur pour vérification;
La Ville paiera le coût de l'acte de vente, de son enregistrement et d'une copie authentique pour le vendeur;

3.- L'ajustement des taxes se fera à compter de la date du contrat de vente;

4.- La Ville prendra l'immeuble vendu dans l'état où il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, déclarant l'avoir examiné personnellement et en être pleinement satisfait;

5.- La Ville n'exigera du vendeur ni titres, ni certificat de recherches, ni indications de bornes, ni arpentage étant convenu que ces frais sont à la charge de l'acheteur;
La Ville devra fournir, à ses charges, plans et descriptions techniques de l'immeuble vendu, le tout préparé par un arpenteur-géomètre et conformément au projet indiqué au plan préliminaire portant le numéro D:7137;

6.- La Ville sera responsable de tout dommage causé aux installations du vendeur en raison des droits accordés;

Le 16 octobre 1972.

311-72 (Suite)

7.- La Ville ou leurs représentants, contracteurs, devront prendre toutes les précautions nécessaires lors de l'opération des machines à creuser ou autres à proximité de nos lignes de transport d'énergie électrique. A cet effet, l'acquéreur ou représentants devront prendre connaissance et respecter rigoureusement le contenu de l'arrêté-en-conseil numéro 1250, en date du 4 août 1966, concernant les règlements relatifs à tous travaux qui peuvent être effectués dans le voisinage de nos lignes;

8.- Il est entendu qu'aucun dynamitage ne sera permis près des lignes;

9.- Le vendeur ne sera pas responsable des dommages qui pourraient être causés à ladite rue et ses accessoires par suite de la construction, l'exploitation et l'entretien des lignes de transport, à moins que ces dommages aient été causés par négligence de la part du vendeur;

10- Le vendeur se réserve pour lui-même, ses successeurs et ayants-droit, des servitudes sur l'immeuble vendu consistant en un droit à perpétuité de placer, remplacer, maintenir et exploiter des lignes de transport d'énergie électrique à haut et/ou faible voltage sur pylônes d'acier et/ou poteaux de bois, avec tous les accessoires nécessaires et incluant tous les droits normalement inclus dans les actes de servitudes du vendeur;

11- La Ville devra libérer le vendeur du paiement des taxes d'améliorations locales, par suite de l'ouverture de cette rue et sans vouloir limiter la généralité du terme précédent les prélevés pour taxes du pavage de ladite rue, de la construction des trottoirs et des systèmes d'égout et d'aqueduc, etc., tant et aussi longtemps que le vendeur demeurera propriétaire du résidu de la propriété; cependant, le vendeur paiera la taxe foncière. Si, dû au mode d'imposition ou de perception de tels honoraires, dûs, taxes, impôts ou charges, le vendeur est tenu de les acquitter, la Ville s'engage à rembourser au vendeur tout montant qu'il aurait été appelé à payer. Le tout à la condition qu'aucune bâtisse n'y soit érigée.

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se porte acquéreur du lot 162-155, propriété de MM. Yves & Philibert Robichaud pour une valeur nominale de $1.00.
Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer lesdits contrats de cession de rues.

ADOPTE.

Commission Municipale du Québec

Approbation du règlement No. 241 concernant la confection d'un égout pluvial sur la rue Girard pour une valeur de $10,000.00.

Ministère des Affaires Municipales

Approbation du règlement No. 241 pour une valeur de $10,000.00 concernant la confection d'un égout pluvial sur la rue Girard.

Le 16 octobre 1972.

Commission Municipale du Québec	Approbation de l'emprunt temporaire de $200,000.00.
Hydro-Québec	Conditions à la cession de terrains sur le Boulevard des Récollets.
Ministère des Richesses Naturelles	Renseignements concernant la demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'aménager un 4ième puits.
Ville de Laval	Remerciements du Maire Jacques Tétreault pour les félicitations adressées à la Ville de Trois-Rivières-Ouest lors de son élection à la présidence de l'Union des Municipalités de la Province de Québec.
Gilles-Guy Garceau, notaire	Informations concernant le contrat de cession de rue de MM. Yves & Philibert Robichaud et de l'Hydro-Québec.
Commission Municipale du Québec	Approbation du règlement No. 242 concernant le pavage de la rue Lacerte pour un montant de $3,800.00.
Ministère des Affaires Municipales	Approbation du règlement No. 242 pour un montant de $3,800.00 concernant le pavage de la rue Lacerte.
Commission Municipale du Québec	Renseignements à l'effet que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a pas d'approbation à demander pour l'engagement des évaluateurs Lacroix & Lacroix.
Société St-Jean Baptiste	Demande d'un délégué de la Ville pour siéger sur le comité de la Fête Nationale du Trois-Rivières Métropolitain.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 23 octobre 1972.

Règlement No. 200-S-51

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-51, règlement concernant les abris temporaires pour automobile, tenue à 7:00 hres P.M. le 23 octobre 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; M. Yvon Simard, greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7:00 hres PM précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation, du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et villes.

Quatre électeurs se sont présentés pour demandés des éclaircissements sur ledit règlement, mais aucun d'entre eux ne s'est opposé au règlement No. 200-S-51

A 8:00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin déclare le règlement No. 200-S-51 approuvé par les électeurs.

Président.

Secrétaire.

Le 23 octobre 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 23 octobre 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier, et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, directeur de la police.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil le 23ième jour du mois d'octobre 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 16 octobre 1972;

2.- Avis de motion - égout sanitaire Côte Rosemont et partie du Parc Industriel $191,500.00;

3.- Avis de motion - égout pluvial Côte Rosemont $38,000.00;

4.- Avis de motion - confection de la mise en forme, chaînes de rues, pavage Côte Rosemont $68,500.00;

5.- Adoption du règlement No. 249 (égout sanitaire et égout pluvial Secteur Rosemont);

6.- Adoption du règlement No. 200-S-52;

7.- Adoption du règlement No. 200-S-53;

8.- Adoption du plan de cadastre des lots 35-195 à 35-198 incl. projet Georges Cyrenne;

9.- Résolution annulant la rue 35-193 (projet Cyrenne);

10- Résolution adoptant l'entente à intervenir entre la Compagnie Bau-Val Inc. et différents propriétaires de terrains;

11- Résolution appuyant la demande de la Ville de Lebel-Sur-Quevillon relativement au projet Gazoduc.

CONSIDERANT que le Conseil Municipal est au complet et que tous et chacun des conseillers se disent en faveur, les items suivants sont ajoutés à l'ordre du jour.

12- Adoption du règlement No. 250 (mise en forme rue Chavigny);

13- Ouverture des soumissions - égout sanitaire, mise en forme, aqueduc rue Chavigny;

14- Résolution ratifiant l'achat du sel;

Le 23 octobre 1972.

15- Adoption du procès-verbal du règlement No. 200-S-51;

16- Avis de motion - lots 16-56, 16-57 et 16-58 retranchés de la zone I-15 pour redevenir zone CG-19;

17- Avis de motion rescindé.

Adoption procès-verbal 312-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 16 octobre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Avis de motion retiré.

Le conseiller Claude Masson retire l'avis de motion donné lors de la séance du 16 octobre 1972 relativement à un règlement d'emprunt de $385,000.00 pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme, chaînes de rues et du pavage de la rue Côte Rosemont jusqu'à Courcelette, (références à la page 2897 du livre des minutes).

Avis de motion égout sanitaire, Côte Rosemont

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de $191,500.00 pour la confection d'un égout sanitaire sur la rue Côte Rosemont sur une partie du Boulevard Jean XXXIII de même que sur la rue De l'Industrie et la rue St-Joseph.

Avis de motion égout pluvial, Côte Rosemont

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de $38,000.00 pour la confection d'un égout pluvial sur la rue Côte Rosemont à partir du Boulevard Jean XXIII jusqu'à la rue Courcelette.

Avis de motion Côte Rosemont

Le conseiller Claude Masson donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement d'emprunt de l'ordre de $68,500.00 pour la confection de la mise en forme, des chaînes de rues et du pavage de la rue Côte Rosemont à partir du Boulevard Jean XXIII jusqu'à la rue Courcelette.

Adoption du règlement No. 249 313-72

Après lecture faite du règlement No. 249, règlement concernant la confection d'un égout sanitaire et d'un égout pluvial dans le Secteur Côte Rosemont pour un montant n'excédant pas $260,000.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le règlement No. 249 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 9 novembre 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 23 octobre 1972.

Adoption règlement 200-S-52 314-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-52, règlement annexe au règlement No. 200 en vue de retrancher les lots 16-66 et 16-67 de la zone U-37 pour former la nouvelle zone CG-40, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-52 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 2 novembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-53 315-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-53, règlement annexe au règlement No. 200 en vue d'agrandir de 200 pieds vers le nord l'étendue de la zone RG-5 sur toute sa largeur, il est

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-53 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 2 novembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption cadastre - projet Cyrenne

En raison d'un manque d'informations, cet item sera reporté à une assemblée subséquente.

Annulation rue 35-193

Pour les mêmes raisons que ci-dessus, cet item sera reporté à une assemblée subséquente.

Entente Compagnie Bau-Val 316-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'entente ci-dessous décrite liant la Compagnie Bau-Val Inc. et différents propriétaires de terrains soit et est adoptée par le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Le 23 octobre 1972.

Entente Compagnie Bau-Val 316-72 (Suite)

La Compagnie Bau-Val Inc. s'engage envers la Ville de Trois-Rivières-Ouest à respecter les clauses de la présente convention, concernant l'emrpunt de sable sur certaines propriétés sises dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

1.- Le nombre minimum de terres sujet à l'emprunt de sable sera de trois (3) incluant la terre de Monsieur Abel Charbonneau;

2.- La terre arable devra être remise en place après l'emprunt de sable et nivelée à la satisfaction des propriétaires;

3.- Tous les fossés existants avant l'emprunt devront être conservés ou refaits au fur et à mesure que l'excavation progresse, afin de drainer adéquatement, en tout temps, les eaux des terres excavées, des terres avoisinantes et des terres en amont;

4.- La Compagnie devra effectuer tous nouveauxfossés rendus nécessaires après l'emprunt afin de permettre un drainage efficace;

5.- Tous les fossés existants et nouveaux devront posséder des sections et des pentes nécessaires pour absorber tous les débits d'eau pouvant être dirigés dans ceux-ci;

6.- La Compagnie devra prendre toutes les mesures nécessaires afin que l'état actuel des ponceaux et fossés en aval des terres exploitées ne soit pas modifié;

7.- La Compagnie devra prendre les mesures nécessaires pour éviter toute érosion possible, soit des fossés, soit des terres excavées;

8.- La pente longitudinale des terres après l'emprunt devra être de .005;

9.- Le niveau de départ des travaux d'excavation projetés ne devra pas être plus bas de trois (3) pieds par rapport au fond du fossé traversal situé à l'extrémité sud des terres concernées;

10.- La pente des talus aux extrémités nord, est et ouest des terres concernées devra être dans un rapport 3:1 minimum;

11.- La Compagnie supportera toutes responsabilités pour dommages pouvant survenir durant la période de dégel qui suit immédiatement la fin des travaux;

12.- La Compagnie devra respecter toutes clauses contenues dans le cahier des charges et devis généraux et spéciaux du Ministère de la Voirie Provinciale pouvant s'appliquer directement ou indirectement à ce genre de travaux;

13.- La Compagnie s'engage à remettre à la Ville de Trois-Rivières-Ouest les profils de chaque terre utilisés afin que la Ville par son ingénieur ou son représentant puisse suivre l'excavation des travaux;

Le 23 octobre 1972.

316-72 (Suite)

A défaut par la Compagnie Bau-Val Inc. de respecter toutes les clauses énumérées, la Ville après une mise en demeure accordant un délai de quinze (15) jours pour remédier au défaut, fera elle-même l'exécution des travaux et en réclamera le montant à la Compagnie si cette dernière n'a pas accédé à la mise en demeure.

Projet Gazoduc 317-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie les revendications formulées par la Ville de Lebel-Sur-Quevillon relativement au projet Gazoduc.

ADOPTE.

Adoption règlement No. 250 318-72

Après lecture faite du règlement No. 250, règlement concernant la mise en forme de la rue Chavigny et autorisant un emprunt n'excédant pas $30,000.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement No. 250 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 2 novembre 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Ouverture des soumissions - Rue Chavigny 319-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que deux soumissions ont été reçues pour la confection d'un égout sanitaire, de la mise en forme et de l'aqueduc sur la rue Chavigny et en fait l'ouverture officielle.

Clément Ricard Inc.	$52,709.84
De L'Orme Construction Ltée	$50,480.86

Après que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville, ait vérifié la conformité des deux soumissions reçues, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit De L'Orme Construction Ltée au montant de $50,480.86 soit et est acceptée conditionnellement à l'obtention d'un certificat par laquelle cette compagnie s'engage à respecter le prix unitaire mentionné dans la mise en forme de cette soumission.

ADOPTE.

Le 23 octobre 1972.

Achat du sel 320-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la soumission de la Compagnie Windsor pour l'achat du sel servant à l'entretien des chemins d'hiver au montant de $12.40 la tonne soit et est acceptée.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, règlement 200-S-51 321-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 23 octobre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M., relativement au règlement No. 200-S-51 (abri temporaire pour automobile) soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Avis de motion lots 16-56, 16-57, 16-58 en CG

Le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher les lots 16-56, 16-57 et 16-58 de la zone I-15 pour redevenir la zone CG-19 du plan directeur No. 1280-11.

Commission de Contrôle des Permis d'Alcool

La Commission de Contrôle des Permis d'Alcool avise que demande a été formulée par M. Russell Malone pour l'obtention d'un permis de brasserie.

Commission Municipale du Québec

Sous la signature de M. Roger Desaulniers, la Commission Municipale du Québec a approuvé le renouvellement de l'emprunt temporaire de $250,000.00.

Ville de Lebel-Sur-Quevillon

La Ville de Lebel-Sur-Quevillon demande à la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'appuyer les revendications relativement au projet Gazoduc.

Régie des Transports du Québec

Avis d'audience le 8 novembre 1972 à Trois-Rivières.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 31 octobre 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 31 octobre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson et Gaston Cormier; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal. Le conseiller G. Landry motive son absence pour des raison personnelles.
Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes, par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenu au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 31ième jour du mois d'octobre 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 23 octobre 1972;

2.- Adoption du règlement No. 246;

3.- Adoption du règlement No. 247;

4.- Adoption du règlement No. 248;

5.- Adoption du cadastre des lots 35-195 à 35-199 incl.;

6.- Résolution annulant 35-193 (Projet Cyrenne);

7.- Ouverture des soumissions (égout pluvial rue Girard);

8.- Résolution biffant un compte de taxes: J.P. Lessard $45.00;
Decor Aluminium $52.50;

9.- Adoption du plan de cadastre du lot 159-157;

10- Adoption du plan de cadastre du lot 143-34;

11- Adoption du plan de resubdivision de la rue Joliet (Projet Réal St-Arnaud);

12- Adoption du plan de cadastre de la rue Chavigny et de la rue 32-10;

13- Résolution autorisant un notaire à préparer les contrats de cession de rues: rue Chavigny et rue 32-10 et autorisant le Maire et le Greffier à signer ledit contrat;

14- Octroi de $25.00 à la Croix-Rouge;

Adoption procès-verbal 322-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 23 octobre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 31 octobre 1972.

Adoption règlement 246 323-72

Après lecture faite du règlement No. 246, règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur Côte Rosemont, sur une partie du Boulevard Jean XXIII de la rue de l'Industrie et de la rue St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas $191,500.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 246 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 9 novembre 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 247 324-72

Après lecture faire du règlement No. 247, règlement concernant la confection d'un égout pluvial sur la rue Côte Rosemont à partir du Boulevard Jean XXIII jusqu'à Courcelette et autorisant un emprunt n'excédant pas $38,000.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 247 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 9 novembre 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement 248 325-72

Après lecture faite du règlement No. 248, règlement concernant la confection de la mise en forme, des chaînes de rues et du pavage de la rue Côte Rosemont à partir de Jean XXIII jusqu' à Courcelette et autorisant un emprunt n'excédant pas $68,500.00 à cet effet, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 248 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 9 novembre 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M.

ADOPTE.

Le 31 octobre 1972.

Adoption cadastre Projet Cyrenne
326-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le plan de cadastre des lots Nos. 35-195 à 35-199 inclusivement propriété de M. Georges Cyrenne soit et est adopté tel que soumis et portant le numéro de minutes D-3207 tel que préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Annulation rue 35-193
327-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'en raison de la resubdivision des lots 35-195 à 35-199 inclusivement, que la rue 35-193 propriété de M. Georges Cyrenne soit et est annulée.

ADOPTE.

Soumissions égout pluvial, rue Girard
328-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du Conseil que deux soumissions ont été reçues pour la confection d'un égout pluvial sur la rue Girard et en fait l'ouverture officielle.

André Boisvert Excavation $7,407.40;

De L'Orme Construction Ltée, $8,413.73.

Après que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville ait vérifié la conformité des deux soumissions, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit André Boisvert Excavation pour un montant de $7,407.40 soit et est acceptée pour la confection d'un égout pluvial sur la rue Girard.

ADOPTE.

Biffage de taxes
329-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le compte de taxes de M. Jean-Pierre Lessard au montant de $45.00 pour l'année 1970 et le compte de taxes de Décor Aluminium au montant de $52.50 pour l'année 1972 soient et sont biffés.

ADOPTE.

Le 31 octobre 1972.

Adoption cadastre lot 159-157 330-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 159-157 propriété de la Caisse Populaire Ste-Marguerite soit et est adopté tel que soumis par l'arpenteur-géomètre M. Roger Gélinas.

ADOPTE.

Adoption cadastre lot 143-34 331-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot No. 143-34 propriété de M. Jacques Laroche soit et est adopté tel que présenté sur le plan portant le numéro de minutes 19171 tel que préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Adoption cadastre rue Joliet 332-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de resubdivision des terrains en bordure de la rue Joliet propriété de M. Réal St-Arnaud soit et est accepté tel que présenté sur le plan portant le numéro A-10078 tel que préparé par M. Paul Michaud, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Adoption cadastre rue Chavigny 333-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre des rues 34-2, 33-3, 33-2, 29-122, 32-10 et 34-35 soit et est adopté tel que soumis par l'arpenteur-géomètre, M. Ernest L. Duplessis.

ADOPTE.

Cession de rues 334-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le notaire Gilles-Guy Garceau soit autorisé à préparer les contrats de cession de rues 34-2 appartenant à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, 33-3 appartenant à Harwick Development et en partie à M. Emile Bourassa, 33-2 et 29-122 appartenant à Harwick Development, 32-10 appartenant à M. Henri Montour et 34-35 appartenant à M. Jules Montour et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Le 31 octobre 1972.

Octroi Croix-Rouge
335-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Qu'un octroi de $25.00 soit attribué à la Croix-Rouge Canadienne.

ADOPTE.

Commission Municipale du Québec

La Commission Municipale du Québec donne son approbation au règlement No. 243 au montant de $114,300.00.

Ministère des Affaires Municipales

Le Ministère des Affaires Municipales a approuvé le règlement No. 243 au montant de $114,300.00.

Croix-Rouge

La Croix-Rouge Canadienne demande une subvention de $25.00, dans les cadres de sa campagne annuelle.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 2 novembre 1972.

Règlement No. 200-S-52

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-52, règlement annexe au règlement No. 200 en vue de retrancher les lots 16-66 et 16-67 de la zone U-37 pour former la nouvelle zone CG-40, tenue à 7.00 hres P.M. le 2 novembre 1972 sous la présidence du conseiller Henri Guilbert; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-52, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-52.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Henri Guilbert déclare ledit règlement No. 200-S-52 approuvé par les électeurs.

Président. Henri Guilbert

Secrétaire. Yvon Simard

Règlement No. 200-S-53

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-53, règlement annexe au règlement No. 200 en vue d'agrandir de 200 pieds vers le nord l'étendue de la zone RG-5 sur toute sa largeur, tenue à 7.00 hres P.M. le 2 novembre 1972 sous la présidence du conseiller Jean-Guy Roy; M. Yvon Simard, Greffier de la Ville agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion du règlement No. 200-S-53, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements ou s'opposer au règlement No. 200-S-53.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Jean-Guy Roy déclare ledit règlement No. 200-S-53 approuvé par les électeurs.

Président. Jean-Guy Roy

Secrétaire. Yvon Simard

Le 2 novembre 1972.

Règlement No. 250

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 250, règlement concernant la mise en forme de la rue Chavigny et autorisant un emprunt n'excédant pas $30,000.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 2 novembre 1972 sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de convocation, de l'avis de motion dudit règlement, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare ledit règlement No. 250 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 6 novembre 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 6 novembre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry, Henri Guilbert et P.E. St-Arnault. Tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction.

Adoption procès-verbal 336-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 31 octobre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 337-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernant les règlements Nos. 200-S-52, 200-S-53 et 250 tenue le 2 novembre 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M. soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 338-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que la liste de comptes No. 145-C pour le mois d'octobre 1972 soit et est adopté en y rayant l'item No. 1 au montant de $4.50 formant un grand total de $59,575.81.

ADOPTE.

Avis de motion zone RG

Le conseiller Gaston Cormier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de permettre l'érection d'habitations de type unifamiliales dans les zones RG-5, RG-9 et RG-11 du côté est du Boulevard St-Jean.

Paiement final réservoir Centre d'Achats 339-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le trésorier de la Ville soit autorisé à verser la somme de $1,200.00 comme paiement final du réservoir du Centre d'Achats de Trois-Rivières-Ouest à Babin Construction Inc.

ADOPTE.

Le 6 novembre 1972.

Préposé aux propriétés municipales. 340-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du Conseil qu'en vertu de l'article 16 de la convention collective des employés municipaux,une seule application a été reçue à titre de préposé à l'entretien des propriétés municipales, soit celle de M. Claude LeBreton. Sur ce, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que M. Claude LeBreton soit engagé pour une période de trois mois à titre de préposé à l'entretien des propriétés municipales selon le salaire prévu à la convention collective de travail.

ADOPTE.

Pro-Maire 341-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le conseiller Henri Guilbert soit nommé Pro-Maire pour une période de quatre mois.

ADOPTE.

Permis de construction, rue Marseille 342-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Bertrand Gilbert soit autorisé à émettre les permis de construction à Louis Dargis Inc. pour la construction de maisons unifamiliales sur la rue Marseille, même si les services ne sont pas rendus, le tout en vertu du règlement No. 200-S-16.

ADOPTE.

Location d'une chargeuse 343-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à faire la location d'une chargeuse de André Boisvert Excavation pour une période de six mois au taux de $60.00 par mois de novembre 1972 à avril 1973.

ADOPTE.

M. Jean-Guy Gamache

M. Jean-Guy Gamache adresse aux membres du Conseil des félicitations pour avoir adopté le règlement concernant les abris temporaires pour automobiles.

Ministère des Richesses Naturelles

Le Ministère des Richesses Naturelles accuse réception de la résolution adoptée par le Conseil Municipal concernant le Projet Gazoduc.

Le 6 novembre 1972.

Honorable Robert Bourassa

L'Honorable Robert Bourassa accuse réception de la résolution adoptée par le Conseil Municipal concernant le Projet Gazoduc.

Ministère du Travail

Le Ministère du Travail fait la nomination de M. Pierre Dionne à titre d'arbitre concernant le grief de M. Roger Champagne.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 9 Novembre 1972.

Règlement No. 246

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 246, règlement concernant la confection d'un égout sanitaire sur Côte Rosemont, d'une partie du Boulevard Jean XXIII, la rue De L'Industrie et la rue St-Joseph et autorisant un emprunt n'excédant pas $191,500.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 9 novembre 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de convocation, de l'avis de motion dudit règlement, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 246 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
~~Maire~~. PRESIDENT

Yvon Simard
Greffier.

Règlement No. 247

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 247, règlement concernant la confection d'un égout pluvial sur la rue Côte Rosemont à partir du Boulevard Jean XXIII jusqu'à Courcelette et autorisant un emprunt n'excédant pas $38,000.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 9 novembre 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de convocation, de l'avis de motion dudit règlement, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cites et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 247 approuvé par les électeurs.

Claude Masson
~~Maire~~. PRESIDENT

Yvon Simard
Greffier.

Le 9 Novembre 1972.

Règlement No. 248

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 248, règlement concernant la confection de la mise en forme, chaînes de rues, pavage de la rue Côte Rosemont à partir de Jean XXIII jusqu'à Courcelette et n'excédant pas un emprunt de $68,500.00 à cet effet, tenue à 7.00 hres P.M. le 9 novembre 1972 sous la présidence du conseiller Claude Masson; M. Yvon Simard agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de convocation, de l'avis de motion dudit règlement, du certificat de publication et de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté à l'assemblée pour demander des éclaircissements sur ledit règlement.

A 9.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Claude Masson déclare ledit règlement No. 248 approuvé par les électeurs.

Claude Masson

~~Maire~~ PRÉSIDENT

Yvon Simard

Greffier

Le 13 novembre 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 13 novembre 1972, sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal, et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

AVIS SPECIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenu au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 13ième jour du mois de novembre 1972 et qu'il y sera pris en considérations les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 1972;

2.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 9 novembre 1972 relativement aux règlement # 246, 247 et 248;

3.- Adoption du règlement # 200-S-54 (permettant les habitations unifamiliales dans les zones RG-5, RG-9 et RG-11);

4.- Résolution accordant le contrat de cueillette des vidanges à Alfred Piché et autorisant le Maire et le Greffier à signer ledit contrat;

5.- Ouverture des soumissions - égout sanitaire, égout pluvial, mise en forme, chaînes de rues, rue Marseille;

6.- Résolution accordant les permis de construction nécessaires à Réal St-Arnaud Inc. le tout en vertu du règlement # 200-S-16;

7.- Résolution accordant le paiement d'un extra sur le transport à De L'Orme Construction Inc;

8.- Résolution demandant au Ministère de la Voirie de procéder au revêtement de béton bitumineux et de faire les corrections nécessaires sur l'Avenue Jean XXIII;

CONSIDERANT que tous et chacun des membres du Conseil sont présents et se disent en faveur, l'item suivant sera rajouté à l'agenda.

9.- Corrections à la résolution # 342-72.

Adoption procès-verbal 344-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 6 novembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Le 13 novembre 1972.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 345-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 9 novembre 1972 de 7.00 hres à 9.00 hres P.M. relativement aux règlements #246, 247 et 248 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement # 200-S-54 346-72

Après lecture faite du règlement # 200-S-54, règlement permettant les habitations unifamiliales dans les zones RG-5, RG-9 et RG-11 longeant le côté est du Boulevard St-Jean, il est

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement # 200-S-54 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 27 novembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Contrat cueillette des vidanges

En raison d'un manque de données, cet item sera reporté à la prochaine assemblée.

Ouverture des soumissions, rue Marseille

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A. fait part aux membres du Conseil que deux soumissions ont été reçues pour la confection d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial, de la mise en forme et des chaînes de rues sur la rue Marseille et en fait l'ouverture officielle.

Clément Ricard Inc. $68,856.22

De L'Orme Construction Ltée $60,142.35

Après que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville ait vérifié la conformité des soumissions reçues, après avoir constaté le coût majoré d'environ 50% des travaux à exécuter, le tout en raison de la période hivernale où seront exécutés ces travaux, il est décidé de demander des nouvelles soumissions pour la confection de l'aqueduc seulement sur les rues Marseille et Grenoble et que des nouvelles soumissions seront demandées au mois d'avril 1973.

Permis de construction à Réal St-Arnaud Inc. 347-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que M. Bertrand Gilbert, inspecteur en construction soit autorisé à émettre les permis de construction à Réal St-Arnaud Inc. pour la confection de maisons unifamiliales sur la rue Grenoble même si les services d'aqueduc ne sont pas rendus, le tout en vertu du règlement 200-S-16 et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à fournir les services d'aqueduc pour le 1er mai 1973.

ADOPTE.

Le 13 novembre 1972.

Surcharge transport De l'Orme Construction 348-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le trésorier de la Ville soit autorisé à payer à De L'Orme Construction Inc. la somme de $492.56 représentant l'extra sur le transport, soit $296.96 sur les travaux de la rue Guay et $195.60 sur les travaux de la rue Du Fleuve.

ADOPTE.

Revêtement d'asphalte Avenue Jean XXIII. 349-72

CONSIDERANT le piètre état de la chaussée sur l'Avenue Jean XXIII dans les limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDERANT que tel état a été occasionné par le traffic de camions et de machineries lourdes servant à la construction des routes 755 et No. 55;

CONSIDERANT la densité toujours grandissante du traffic routier sur l'artère Jean XXIII et les risques d'accidents d'un tel pavage, il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

ET ADOPTE UNANIMEMENT,

Que demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale de prévoir au budget 1973-1974 les corrections de pavage sur l'Avenue Jean XXIII et de procéder à un revêtement de béton bitumineux afin que cette artère répondre aux exigences du traffic.

ADOPTE.

Corrections résolution 342-72 350-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les corrections suivantes soient apportées à la résolution No. 342-72 dans les deux dernières lignes de ladite résolution, soit les mots "même si les services ne sont pas rendus, le tout en vertu du règlement No. 200-S-10" pour être remplacés par les suivants "même si les services d'aqueduc ne sont pas rendus, le tout en vertu du règlement No. 200-S16 et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à fournir les services d'aqueduc pour le 1er mai 1973.

ADOPTE.

Corporation du Complexe sportif du T.R. Métropolitain

Remerciements envers la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'offre d'un terrain pouvant recevoir le futur complexe sportif.

Le 13 novembre 1972.

Régie des Eaux du Québec

Compte rendu des travaux à effectuer pour le drainage pluvial de l'Ecole Polyvalente Chavigny.

Ministère des Affaires Indiennes et du Nord

Accusé-réception de la résolution du Projet Gazoduc.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 20 Novembre 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 20 novembre 1972 sous la présidence du Pro-Maire, le conseiller Henri Guilbert; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, directeur des permis de construction.M. R.-Ls. Gouin motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 351-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 13 novembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption mutations 352-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que les mutations pour le mois d'octobre 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Soumissions - aqueduc, rue Marseille 353-72

Le Gérant Municipal, M. Marc Tessier fait part aux membres du Conseil que quatre soumissions ont été reçues pour la confection de l'aqueduc sur les rues Marseille, Grenoble et Mont-Blanc et en fait l'ouverture publique.

Continental Asphalte Inc.	$45,656.00
André Boisvert Excavation	$32,618.00
De L'Orme Construction Ltée	$40,564.00
Lafarge Concrete Ltée	$46,450.00

Après que l'ingénieur municipal, M. Roland Lottinville ait vérifié la conformité des soumissions reçues, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que l'offre du plus bas soumissionnaire, soit André Boisvert Excavation pour un montant de $32,618.00 pour la confection d'un aqueduc sur les rues Marseille, Grenoble et Mont-Blanc soit et est acceptée.

ADOPTE.

Le 20 novembre 1972.

Adoption cadastre lot 138-3
354-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le plan de cadastre du lot 138-3 propriété de M. Marcel Turgeon soit et est adopté tel que soumis par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Félicitations Claude G. Lajoie
355-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adresse ses plus sincères félicitations à M. Claude G. Lajoie pour sa récente élection à titre de député fédéral du comté de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Enlèvement lumière
356-72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que demande soit faite à l'Hydro-Québec de procéder à l'enlèvement d'une lumière d'une intensité de 4,000 lumens à l'angle du Chemin Ste-Marguerite et de l'Avenue Jean XXIII, le tout aux frais de la Firme Janin Construction Ltée.

ADOPTE.

Cueillette des vidanges
357-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le contrat liant la Ville de Trois-Rivières-Ouest et M. Alfred Piché concernant la cueillette des vidanges soit extensionné pour une période de trois ans à compter de mars 1973 jusqu'à mars 1976 en y ajoutant la clause suivante: " Advenant l'éventualité que le site d'enfouissement sanitaire soit déplacé hors des limites de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la Ville payera au contracteur le millage additionnel au taux de $0.60 du mille courant ou le taux négocié par la Ville de Trois-Rivières ou une fusion éventuelle concernant l'enfouissement sanitaire si inférieur à $0.60 du mille courant."

ADOPTE.

Appui Ville de La Tuque
358-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le Conseil Municipal de la Ville de La Tuque dans ses demandes à l'Honorable Ministre du Travail du Québec que les municipalités ne soient plus dorénavant assujetties à la loi des relations du travail dans l'industrie de la construction, chapitre 45 des lois de 1968 et amendements en ce qui concerne lessalariés municipaux, mais soient tenues de payer aux personnes employées sur les travaux de construction, les salaires reconnus dans leur convention collective pour des travaux similaires.

ADOPTE.

Le 20 Novembre 1972.

Syndicat des Employés municipaux	Rejet du grief de M. Roger Champagne.
M. Lucien Charbonneau	Sollicitation d'un permis de construction pour l'agrandissement d'un garage situé à l'arrière de sa propriété en vue d'y opérer un commerce.
Association Canadienne d'Urbanisme	Invitation aux journées d'étude tenues à Trois-Rivières les 6, 7 et 8 décembre 1972.
Ville de La Tuque	Demande l'appui du Conseil Municipal dans ses démarches auprès de l'Honorable Ministre du Travail du Québec relativement aux salaires municipaux de l'industrie et de la construction.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 27 novembre 1972.

Règlement No. 200-S-54

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-54, règlement annexe au règlement de construction et de zonage # 200 permettant les constructions unifamiliales dans les zones RG-5, RG-9 et RG-11 longeant le côté est du Boulevard St-Jean, tenue à 7.00 hres P.M. le 27 novembre 1972 sous la présidence du conseiller Gaston Cormier; M. Yvon Simard agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Un seul électeur s'est présenté pour demander des éclaircissements sur ledit règlement, mais ne s'est pas opposé au règlement No. 200-S-54.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Gaston Cormier déclare le règlement No. 200-S-54 approuvé par les électeurs.

Gaston Cormier
Président.

Yvon Simard
Secrétaire.

Le 4 décembre 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 4 décembre 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Gérard Landry et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Bertrand Gilbert, directeur du bureau des permis de construction.

Le conseiller Jean-Guy Roy motive son absence pour des raisons personnelles.

Adoption procès-verbal 359-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 20 novembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption procès-verbal, assemblée des électeurs 360-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 27 novembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M. concernant le règlement No. 200-S-54 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption liste de comptes 361-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste de comptes No. 146-C pour le mois de novembre 1972 pour un montant total de $70,201.12 soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTE.

Adoption liste salaire des pompiers 362-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que la liste des salaires des pompiers pour les mois d'août, septembre et octobre 1972 totalisant $760.00 soit et est acceptée pour paiement.

ADOPTE.

Le 4 décembre 1972.

Avis de motion rezonage lots 138 et 140

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de rezoner une partie des lots 138 et 140 de CG en CM-12 et RG-5 abrogeant ainsi le règlement # 200-S.

Résolution 388-67 rescindée 363-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que la résolution # 388-67 soit et est rescindée.

ADOPTE.

Location de terrain Benoit Pothier 364-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue le terrain de M. Benoit Pothier situé en bordure de la Route No. 2 pour une période de 10 ans au taux de $25.00 annuellement et ce dans le but d'y ériger une affiche publicitaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTE.

Avis de motion cour latérale de 4 pi. sur Jean Racine

Le conseiller Gérard Landry donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement réduisant à 4 pieds la cour latérale déjà permise à 6½ pieds par l'article 30 du règlement # 200, soit la cour latérale opposée à l'entrée d'auto pour les lots riverains à la rue ~~Jean Racine~~ GELINAS portant les numéros 42-172 à 42- 222 incl.

Service aérien Aéroport de Trois-Rivières 365-72

ATTENDU que notre région possédait un service aérien adéquat de 1963 à 1972;

ATTENDU que notre région a une population de 425,000 habitants;

ATTENDU que les services en commun offerts au traffic voyageur vont toujours en diminuant, (trains, autobus et avions);

ATTENDU que les services de transport sur toutes ses formes, y compris le transport aérien sont des facteurs de localisation industrielle fort importants;

ATTENDU que l'aéroport de Trois-Rivières est un élément d'infrastructure important pour notre région et que le pont sur le St-Laurent, l'autoroute 40 (du nord) et l'autoroute 55 (transquébécoise) ont été planifiés en regard d'un carrefour aéroport-industries;

ATTENDU que les autres régions canadiennes d'égale importance sont toutes dotées d'un service aérien convenable;

ATTENDU que le parc national de la Mauricie créé en 1970 sera situé dans l'axe de la Transquébécoise et amènera une augmentation du nombre de voyageurs nécessitant des services de transport aérien;

Le 4 décembre 1972.

ATTENDU que la zone de Trois-Rivières fait partie des ententes Canada-Québec dans les zones spéciales;

ATTENDU que la région administrative de Trois-Rivières est une région désignée, en vertu de la Loi des subventions au développement régional;

ATTENDU que la rentabilité économique et non la rentabilité financière doit être le principal motif sur lequel doit se baser toute décision de la Commission Canadienne des Transports;

ET CONSIDERANT que notre région a droit à ce qu'un minimum de services aériens soient maintenus; il est

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde un appui total à ce projet et confie au comité régional de l'Aéroport de Trois-Rivières le mandat de réaliser l'objectif poursuivi.

ADOPTE.

Commission Canadienne des Transports	Ordonnance sur la déviation temporaire de la route 755, re: voie ferrée.
Club d'Athlétisme de Trois-Rivières-Ouest	Demande de porter une attention spéciale face au budget 1973 pour les disciplines de gymnastique et d'athlétisme.
Ministère des Affaires Municipales	Approbation d'ouvrir les rues 162-155, 162-156, 162-158 et 162-159 sur une largeur de 50 pieds.
Ministère du Travail et de la Main d'Oeuvre	Accusé réception de la résolution concernant la loi sur les relations du travail (appuie Ville de La Tuque).
Claude G. Lajoie	Remerciements pour les félicitations offertes à son endroit par la Ville de Trois-Rivières-Ouest.
C.E.R.M.	Comité aéroport de Trois-Rivières et demande l'appui de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au moyen d'une résolution.
Commission Municipale du Québec	Audition le 14 décembre à 10.00 hres A.M., re: compensation des taxes de la Commission Scolaire Chavigny.

Le 4 décembre 1972.

Commission des Contrôles des Permis d'Alcool

Avis que M. Martin Lemay s'est adressé à la Commission des Contrôles des Permis d'Alcool pour obtenir un permis de taverne à 384 De Sienne, Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 11 décembre 1972.

Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 11 décembre 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, P.E. St-Arnault, Jean-Guy Roy, Claude Masson, Gaston Cormier et Gérard Landry; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A., Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville, M. Roland Lottinville, ingénieur municipal et M. Jean-Claude Laroche, directeur de police.

Avis spécial vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance spéciale du Conseil Municipal est convoquée par les présentes par Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 11ième jour du mois de décembre 1972 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:-

1.- Adoption du procès-verbal de la séance du 4 décembre 1972;

2.- Adoption du règlement # 200-S-55;

3.- Adoption du règlement # 200-S-56;

4.- Adoption du plan de cadastre de la resubdivision des lots 42-198-1, 42-198-2, 42-197-1 et 42-197-2 (minutes D-3296) propriété Laurent J. Deshaies;

5.- Résolution autorisant un notaire à préparer un contrat de cession des lots 42-197-1 et 42-216 (Laurent J. Deshaies);

6.- Résolution nommant la rue 42-202 (transversale à la rue Gélinas);

7.- Résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer un contrat d'entente avec la Commission Scolaire Chavigny, re: Prêt des locaux (loisirs);

8.- Résolution fixant le taux de compensation de la taxe imposée à la Commission Scolaire Chavigny et à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges;

9.- Résolution fixant le taux d'intérêt pour arrérages de taxes pour l'année 1973;

10- Adoption du budget 1973

CONSIDERANT que tous et chacun des membres du Conseil sont présents et se disent en faveur, les items suivants seront rajoutés à l'agenda.

11- Résolution s'objectant à la carte électorale proposée par le Gouvernement Fédéral;

12- Demande à la Commission Municipale ainsi qu'à la Banque Provinciale un emprunt temporaire de $115,000.00;

13- Résolution de félicitations à l'endroit du policier Jean Proulx;

14- Avis de motion - rezonage d'une partie du lot 137 de RG en CG;

Le 11 décembre 1972.

Adoption procès-verbal 366-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 1972 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-55 367-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-55, règlement abrogeant le règlement # 200-S pour redonner la destination de zonage initiale d'une partie des lots 138 et 140, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que le règlement # 200-S-55 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil le 21 décembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption règlement # 200-S-56 368-72

Après lecture faite du règlement # 200-S-56, règlement permettant les cours latérales de 4 pieds sur les terrains riverains à la rue Gélinas, il est

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le règlement # 200-S-56 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 21 décembre 1972 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Adoption cadastre, lot 42-198-1 369-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le plan de cadastre de la resubdivision des lots 42-198-1, 42-198-2, 42-197-1 et 42-197-2 propriété de M. Laurent J. Deshaies soit et est adopté tel que soumis sur le plan portant le numéro D-3296 préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre.

ADOPTE.

Le 11 décembre 1972.

Contrat cession de lots 370-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que le notaire Yves Martin Veillette soit autorisé à préparer un contrat de cession des lots 42-197-1 et 42-216 propriété de M. Laurent J. Deshaies, et que Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin et le Greffier de la Ville soient autorisés à signer ledit contrat.

ADOPTE.

Nom de rue 371-72

PROPOSE par M. Gaston Cormier, conseiller,

SECONDE par M. Gérard Landry, conseiller,

Que le nom de Guérin soit donné à la rue portant le numéro cadastral 42-202, rue transversale à la rue Gélinas.

ADOPTE.

Contrat d'entente, locaux des loisirs 372-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'entente à intervenir entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Commission Scolaire Chavigny relativement au prêt des locaux pour le service des loisirs de la Ville.

ADOPTE.

Taux de compensation de taxe Commission Scolaire. 373-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire se prévaloir des amendements de la Loi 48 en imposant une taxe de $0.41 du $100.00 d'évaluation aux immeubles auparavant non imposables. Cette taxe de $0.41 étant basée sur le coût des services rendus aux dits immeubles. Que le Trésorier de la Ville soit autorisé à expédier les comptes de taxes pour l'année 1972 à la Commission Scolaire Chavigny et à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges.

ADOPTE.

Taux d'intérêt arrérage de taxes 374-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes pour l'année 1973 soit fixé à 9%.

ADOPTE.

AVIS DE MOTION LOTS P-143 EN ZONE EN-3

LE CONSEILLER JEAN-GUY ROY DONNE AVIS DE MOTION À L'EFFET QU'IL PRÉSENTERA LORS D'UNE PROCHAINE ASSEMBLÉE UN RÈGLEMENT EN VUE DE RETRANCHER LES LOTS 143-105, 143-106, 143-195 ET 143-196 N.O. DE LA ZONE RG-9 POUR FORMER LA NOUVELLE ZONE "EN-3"

Le 11 décembre 1972.

Adoption budget 1973
375-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que les prévisions budgétaires préparées par le Gérant Municipal, M. Marc Tessier, C.A. pour l'année 1973 au montant total de $1,262,343.00 soient et sont adoptées. Que le taux de la taxe foncière générale soit maintenue à $0.85 du $100.00 d'évaluation; que la taxe spéciale d'aqueduc soit maintenue à $0.35 du $100.00 d'évaluation; que la taxe spéciale pour le Parc Industriel de la Ville soit maintenue à $0.10 du $100.00 d'évaluation et que la compensation d'aqueduc demeure à $36.00 annuellement par logement.

ADOPTE.

Emprunt temporaire $115,000.00
376-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec d'emprunter sur une base temporaire la somme de $115,000.00 en ce qui concerne le règlement # 243 pour la confection d'un égout combiné, de la mise en forme et du pavage de la rue Gélinas ainsi que du règlement # 250 pour la confection de la mise en forme de la rue Chavigny.

ADOPTE.

Félicitations à l'agent Jean Proulx
377-72

PROPOSE par M. Claude Masson, conseiller,

SECONDE unanimement,

Que des félicitations soient adressées à l'agent Jean Proulx de la Sûreté Municipale pour l'excellent résultat qu'il a obtenu, soit 91.4% se classant deuxième sur cinquante pour des cours techniques de patrouille donnés à l'Institut de Police de Nicolet.

ADOPTE.

Carte électorale fédérale
378-72

ATTENDU que le comité de revision de la carte électorale fédérale projette une modification importante aux limites du territoire du comté de Trois-Rivières Métropolitain;

ATTENDU que la redistribution projetée aura pour effet d'exclure la Ville du Cap-de-la-Madeleine du comté de Trois-Rivières tout en y intégrant la Ville de Louiseville et les municipalités environnantes;

ATTENDU que semblableschangements ne peuvent qu'être préjudiciables à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

ET RESOLU UNANIMEMENT,

Que le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'oppose fortement au projet de redistribution de la carte électorale fédérale du comté de Trois-Rivières et demande instamment au comité de revision de procéder sans délai à une nouvelle étude tout en tenant compte des revendications des municipalités concernées.

ADOPTE,

Le 11 décembre 1972.

Avis de motion lot P.-137 en CG

Le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher de la zone RG, le lot P.-137 pour former la nouvelle zone CG-41.

Ministère de la Voirie

Accusé réception de la résolution # 349-72 demandant le pavage de l'avenue Jean XXIII et information à l'effet qu'une étude sera entreprise au cours de la saison estivale 1973 pour constater les dégats occasionnés par le passage des camions travaillant à l'autoroute et à la voie interurbaine.

Institut de Police du Québec

Information à l'effet que l'agent Jean Proulx de la Sûreté Municipale de Trois-Rivières-Ouest a réussi avec succès les cours techniques de patrouille avec un pointage final de 91.4%, se classant deuxième sur cinquante élèves.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 18 décembre 1972.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, tenue le 18 décembre 1972 sous la présidence de Son Honneur le Maire Robert-Louis Gouin; étaient aussi présents à cette assemblée, MM. les conseillers Henri Guilbert, Claude Masson, Gaston Cormier, Jean-Guy Roy, Gérard Landry et P.E. St-Arnault; tenaient aussi place à la table des délibérations, M. Marc Tessier, C.A. Gérant-Trésorier, M. Yvon Simard, Greffier de la Ville.

Adoption procès-verbal 379-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le procès-verbal de la séance du 11 décembre 1972 soit et est adopté en y ajoutant l'item suivant:

Avis de motion lot P.-143: le conseiller Jean-Guy Roy donne avis de motion à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement en vue de retrancher les lots 143-105, 143-106, 143-195 et 143-196 n.o. de la zone RG-9 pour former la nouvelle zone EN-3.

ADOPTE.

Adoption mutations 380-72

PROPOSE par M. Henri Guilbert, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que les mutations pour le mois de novembre 1972 soient et sont adoptées telles que soumises par le bureau d'enregistrement de Trois-Rivières.

ADOPTE.

Emprunt temporaire $200,000.00 381-72

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Henri Guilbert, conseiller,

Que demande soit faite à la Banque Provinciale du Canada et à la Commission Municipale du Québec de renouveler un emprunt temporaire de $200,000.00 qui avait été approuvé antérieurement en date du 29 septembre 1972.

ADOPTE.

Emprunt temporaire $250,000.00 382 -72

PROPOSE par M. Gérard Landry, conseiller,

SECONDE par M. Claude Masson, conseiller,

Que demande soit faite à la Commission Municipale du Québec ainsi qu'à la Banque Provinciale du Canada de renouveler l'emprunt temporaire de $250,000.00 qui avait été approuvé antérieurement en date du 17 octobre 1972.

ADOPTE.

Le 18 décembre 1972.

Bail emphytéotique 383-72

Attendu qu'en date du 22 mars 1971, le notaire Yves M. Veillette a été autorisé à préparer un bail emphytéotique de 99 ans au sujet de la location de terrain des Scouts;

Attendu que depuis ce temps les intéressés ont obtenu l'incorporation sous le nom de La Tannière de Trois-Rivières-Ouest Inc.;

Attendu que le preneur ou locataire au bail emphytéotique doit être cette corporation;

Attendu que Me Yves M. Veillette, notaire a préparé un projet de bail emphytéotique de 99 ans commençant le 1er mai 1972 pour se terminer le 30 avril 2071 avec rente annuelle de $1.00 avec les autres clauses mentionnées sur le projet d'acte; il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. Gaston Cormier, conseiller,

Que Monsieur le Maire Robert-Louis Gouin soit et est par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le projet d'acte de bail préparé par Me Yves M. Veillette, projet qui a été lu et accepté tel quel.

ADOPTE.

Sablage, peinture plancher du gymnase 384-72

PROPOSE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

SECONDE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

Que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de défrayer 50% du coût du sablage et de la peinture du plancher du gymnase de l'Ecole Richelieu.

ADOPTE.

Adoption règlement 200-S-57 385-72

Après lecture faite du règlement No. 200-S-57, règlement en vue de retrancher les lots 143-105, 143-106, 143-195 et 143-196 de la zone RG-9 pour former la nouvelle zone EN-3, il est

PROPOSE par M. Jean-Guy Roy, conseiller,

SECONDE par M. P.E. St-Arnault, conseiller,

Que le règlement No. 200-S-57 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Que l'assemblée des électeurs propriétaires concernés soit tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 3 janvier 1973 de 7.00 hres à 8.00 hres P.M.

ADOPTE.

Sur ce l'assemblée est levée.

Maire.

Greffier.

Le 21 décembre 1972.

Règlement No. 200-S-55

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-55, règlement abrogeant le règlement No. 200-S en redonnant la destination de zonage originale aux lots P.-138 et P.-140 soit CM-12 et RG-5, tenue à 7.00 hres P.M. le 21 décembre 1972 sous la présidence du conseiller Henri Guilbert; M. Yvon Simard agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander des éclaircissements sur ledit règlement No. 200-S-55.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement No. 200-S-55 approuvé par les électeurs.

Président

Yvon Simard

Secrétaire.

Règlement No. 200-S-56

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 200-S-56, règlement annexe au règlement No. 200 réduisant à 4 pieds la cour latérale déjà permise à 6½ pieds soit celle opposée à l'entrée d'auto pour les lots riverains à la rue Gélinas portant les numéros 42-172 à 42-222 incl., tenue à 7.00 hres P.M. le 21 décembre 1972 sous la présidence du conseiller Henri Guilbert; M. Yvon Simard agit comme secrétaire de l'assemblée. L'assemblée débute à 7.00 hres P.M. précises par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public de convocation et du certificat de publication ainsi que de l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander des éclaircissements sur ledit règlement No. 200-S-56.

A 8.00 hres P.M. précises, le président de l'assemblée, le conseiller Henri Guilbert déclare le règlement No. 200-S-56 approuvé par les électeurs.

Président.

Yvon Simard

Secrétaire.